

Évaluation des expérimentations APRURAL

Expérimentations évaluées :

« *Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens* » (AJIR) en **Ariège**, porté par la Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques, au titre de la plateforme « Territoires Educatifs »

et « *Un réseau régional de Campus Ruraux de projets* » en **Grand Est** porté par l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est

— **Rapport final**

Juillet 2024

agencephare



RAPPORT RÉALISÉ PAR L'AGENCE PHARE

AUTEUR·TRICES :
FRANÇOIS CATHELINÉAU
CAPUCINE BEAUMEL
CLAIRE BOIVIN
PAULIN BARCAT
LUCIE ETIENNE

DOSSIER : APRURAL_00424 et APRURAL_00470

Intitulés des projets faisant partie de l'évaluation :

« Une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens » (AJIR) en **Ariège**, porté par la Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques, au titre de la plateforme « Territoires Educatifs »

« Un réseau régional de Campus Ruraux de projets » en **Grand Est** porté par l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est

- **Nom de la structure évaluatrice** : Agence Phare
- **Responsable** : François Cathelineau, directeur des études
- **Equipe d'évaluateur·rices** : François Cathelineau, directeur des études, Capucine Beaumel, consultante, Claire Boivin, Paulin Barcat et Lucie Etienne, chargé·es d'études
- **Contacts pour en savoir plus** :
 - Tél. : 06 59 04 32 36
 - Emails : francois@agencephare.com

Préambule

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets APRURAL lancé en 2020 par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées.

Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette évaluation n'engagent que leurs auteur·rices, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Les résultats sont présentés en deux formats : un format long dit « Rapport final », et un format court de quelques pages qui présente les principaux éléments, résultats et enseignements.

Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse

Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Mission d'Expérimentation et d'évaluation des politiques publiques

95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur le déroulement des projets, vous pouvez consulter sur le site <https://www.injep.fr/> la note de restitution finale soumise au FEJ par les porteurs de projets.

Fiche récapitulative

Statut et objet

Ce rapport a été réalisé dans le cadre de l'appel à projets « Jeunes en milieu rural » (APRURAL) lancé en 2020, et dont les dernières expérimentations se sont achevées fin 2023.

Les expérimentations évaluées (APRURAL 00470 et APRURAL 00424) s'intitulent :

- « Un réseau régional de Campus Ruraux de projets, en Grand Est », a été portée par l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est et déployée dans cinq départements (Haute-Marne, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges) ;
- « L'Ariège : une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens », renommé au cours de l'expérimentation « AJIR : Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural », porté par la Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques d'Ariège, au titre de la plateforme partenariale « Territoires Educatifs ».

Le rapport d'évaluation a été remis fin mars 2024.

A propos de L'Agence Phare

Agence Phare

L'Agence Phare est une agence d'étude, d'évaluation, de recherche et de conseil fondée en 2014. Depuis sa création, elle réalise une grande diversité de travaux pour des Ministères, des agences nationales, des fondations et des associations.

Notre objectif global est de contribuer à des politiques publiques plus efficaces, car fondées sur une connaissance fine des besoins et des attentes des acteurs de terrain et des citoyens, particulièrement les moins audibles dans l'espace public.

Plus d'informations sur <https://agencephare.com/>

Contact

François Cathelineau, co-fondateur et Directeur des études
francois@agencephare.com

En quelques mots

Intitulé des expérimentations évaluées :

- « Un réseau régional de Campus Ruraux de projets » en Grand Est
- « AJIR : Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural » en Ariège

Mots clés : jeunesse, éducation populaire, professionnel·les de jeunesse, ruralité, accompagnement de projets accès aux droits, citoyenneté.

Structures porteuses de projet :

- Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est
- Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques d'Ariège, au titre de la plateforme « Territoires Educatifs » en Ariège

Structure porteuse de l'évaluation : Agence Phare

Durée des expérimentations : 3 ans, 2020-2023

Date de remise du rapport d'évaluation : mars 2024

SOMMAIRE

PARTIE 1. INTRODUCTION	8
1. CONTEXTE DE L'EVALUATION	9
1.1. Cadre de l'évaluation	10
1.1.1. L'évaluation de deux projets « APRURAL »	10
1.1.2. Une évaluation « mutualisée »	14
1.2. Questionnements abordés par l'évaluation	15
1.2.1. Problématique de l'évaluation	15
1.2.2. Axes et questions évaluatives mutualisées	16
2. METHODOLOGIE	18
2.1. Choix méthodologiques	19
2.2. Réalisation et analyse d'entretiens semi-directifs	20
2.3. Observations non-participantes	22
3. LE CONTEXTE SCIENTIFIQUE DE L'EVALUATION	24
3.1. Les « jeunesses rurales », traversées par des inégalités sociales, genrées et territoriales	26
3.1.1. L'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux : éloignement géographique et inégalités sociales	26
3.1.2. La mobilisation sur le territoire : création d'activité et participation politique	27
3.2. Les politiques de jeunesse dans les territoires ruraux : une mise en œuvre contrastée et éclatée	29
3.2.1. La prise en compte des jeunes ruraux dans les politiques publiques nationales et européennes	29
3.2.2. Une mise en œuvre contrastée et éclatée à l'échelle locale	30
3.2.3. Les campus ruraux de projets : des projets alternatifs de développement et d'innovation à destination des jeunes	32
PARTIE 2. RESULTATS	33
4. S'APPUYER SUR L'EDUCATION POPULAIRE POUR RECRUTER ET ACCOMPAGNER DES JEUNES : LE PARTI PRIS DE L'INFORMALITE	34
4.1. Des expérimentations fortement ancrées dans la culture professionnelle de l'animation socioculturelle	35
4.1.1. Des modes d'action peu structurés, au profit d'une posture valorisant l'informalité	35
4.1.2. Un champ de compétences étendu, au périmètre peu lisible	41
4.2. Des publics bénéficiaires relativement « proches » des structures expérimentatrices	43
4.2.1. Un recrutement qui s'opère surtout par « proximité » avec les jeunes	43
4.2.2. Des tentatives prometteuses de diversification des recrutements des jeunes	48
5. L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE JEUNES : UNE SOUPLESSE ET UNE FAIBLE NORMATIVITE QUI FACILITENT LA « MISE EN ACTION » DES JEUNES	51
5.1. Les démarches accompagnées : des « projets » élaborés en fonction du profil et des besoins des jeunes	52

5.1.1. Une conception extensive de la notion de « projets » au cœur des deux expérimentations	52
5.1.2. Les publics touchés par les expérimentations : trois profils majoritaires	55
5.2. Une souplesse des modes d'accompagnement pertinente, aux effets plus marqués pour les jeunes les plus vulnérables	69
5.2.1. Un accompagnement « vertical et ciblé » pour monter des projets de loisirs ponctuels	71
5.2.2. Pour les jeunes en difficulté, un accompagnement favorisant la création de lien social et l'insertion socioprofessionnelle	74
5.2.3. Un accompagnement « coup de pouce » à la finalisation de projets associatifs ou entrepreneuriaux	79
6. UN MANQUE DE FORMALISATION DES EXPERIMENTATIONS QUI RESTREINT LEUR CAPACITE A PRODUIRE DES EFFETS STRUCTURANTS SUR LES TERRITOIRES	84
6.1. A l'échelle des structures porteuses : un cadre d'action peu défini qui freine la consolidation des expérimentations	85
6.1.1. Une absence de vision commune qui fragilise la mise en œuvre des projets	85
6.1.2. Une faible association des jeunes à la mise en œuvre des expérimentations	86
6.2. A l'échelle des partenaires sur le territoire : des réseaux constitués surtout par effets d'opportunité	89
6.2.1. Des partenariats personnes-dépendants, noués par effet d'opportunité	90
6.2.2. Des liens « personne-dépendants », à la pérennité restreinte	92
6.3. Une représentation ponctuelle des jeunes dans l'arène politique, qui restent peu associés à l'élaboration des politiques de jeunesse	93
6.3.1. Une faible connaissance des expérimentations par les élu·es	95
6.3.2. Un positionnement des expérimentations peu adapté au dialogue avec les élu·es	97
6.3.3. Des contacts entre jeunes et élu·es inscrits dans une logique de « marketing territorial », qui bénéficie avant tout aux projets les plus valorisables	99
6.3.4. Une approche surtout événementielle, faiblement suivie d'effets sur le long terme	100
7. ENSEIGNEMENTS	107
7.1. Résultats portant sur les pratiques professionnelles et organisationnelles	108
7.2. Résultats portant sur les besoins, attentes et parcours des jeunes	109
7.3. Résultats portant sur le maillage territorial et les politiques publiques de jeunesse en territoire rural ¹¹¹	
8. PRECONISATIONS	113
8.1. A l'échelle de la gouvernance des expérimentations et des équipes qui les portent	114
8.2. A l'échelle de la mise en œuvre et de l'accompagnement des projets de jeunes	115
8.3. A l'échelle des politiques publiques	116
9. BIBLIOGRAPHIE	118
10. ANNEXES	121

PARTIE 1.

Introduction

1.

Contexte de l'évaluation

La présente évaluation s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) en juin 2020 et intitulé « Jeunes en milieu rural – APRURAL ».

L'Agence Phare évalue deux expérimentations mises en œuvre dans le cadre de cet appel à projets :

- L'expérimentation « Un réseau régional de Campus Ruraux de projets, en Grand Est », porté par l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est et déployée dans cinq départements (Haute Marne, Haut Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges) ;
- L'expérimentation « L'Ariège : une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens » et renommé depuis « AJIR : Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural », porté par la Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques d'Ariège, au titre de la plateforme partenariale « Territoires Educatifs »¹.

Le présent rapport d'évaluation propose une évaluation « mutualisée » de ces deux dispositifs. Cette première partie expose le cadre et les principes de cette mutualisation (1.1), puis les questionnements traités par l'évaluation mutualisée (1.2).

¹ Pour faciliter la lecture, nous parlerons de « Campus Ruraux » pour parler de l'expérimentation en Grand Est, et indistinctement de « Pépinières » ou « Projet AJIR » pour évoquer le projet en Ariège.

1.1. Cadre de l'évaluation

L'évaluation porte sur deux expérimentations : APRURAL 00424, « L'Ariège : une pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens », renommé au cours de l'expérimentation « AJIR : Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural » et 00470 « Un réseau régional de Campus Ruraux de projets, en Grand Est » (1.1.1.). En raison des grandes similitudes dans leurs objectifs, leur mise en œuvre et dans les difficultés qu'elles ont rencontré, ces expérimentations ont fait l'objet d'une évaluation mutualisée, afin de permettre une montée en généralité autour des résultats des deux enquêtes réalisées (1.1.2.).

1.1.1. L'évaluation de deux projets « APRURAL »

L'Agence Phare a été missionnée pour l'évaluation de deux expérimentations mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets. Cette partie présente brièvement les **objectifs et modalités de mises en œuvre des deux projets concernés**, respectivement intitulés : « AJIR : Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural »² (1.1.1.1) et « Un réseau régional de Campus Ruraux de projet en Grand-Est » (1.1.1.2), **telles qu'elles ont été pensées initialement, dans la réponse à appels à projet du FEJ.**

1.1.1.1. Le projet « Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural »

1.1.1.1.1. Le porteur de projet et ses partenaires

Le projet est porté par la Ligue de l'enseignement de l'Ariège, au titre de la plateforme partenariale départementale « Territoires Educatifs » qui regroupe des représentants institutionnels, associatifs et territoriaux au sein du projet départemental pour des politiques éducatives concertées³. Cette plateforme vise le développement des projets territoriaux par le croisement de diverses expertises, la mutualisation de ressources et la mise en cohérence des dispositifs en direction des enfants et des jeunes. Elle met également en lumière les initiatives locales et départementales en matière éducative et sociale.

Les partenaires initialement envisagés du projet étaient la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil départemental, les membres de la plateforme Territoires éducatifs, les Présidents des intercommunalités et des principales villes d'Ariège, les fédérations d'éducation populaire d'Ariège, les associations des Maires et élus, la préfecture, l'Éducation Nationale, la Mutualité sociale agricole (MSA), les chambres consulaires, les services de l'État (emploi, politiques sociales, etc.), la Mission Locale de l'Ariège, la Maison de la Région de Foix, des associations et structures d'insertion, sociales et de prévention (le Point d'accueil écoute jeunes (PAEJ), le Planning familial, la Maison des adolescents (MDA), etc.), culturelles (Art'Cade, l'Estive,

² Le projet s'intitulait initialement « L'Ariège, pépinière d'initiatives pour les jeunes citoyens ». Il a été renommé « AJIR : Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural » par les porteur·ses de projet en cours d'expérimentation. L'emploi du terme AJIR sera privilégié dans le rapport pour parler de cette expérimentation.

³ Initié en 2012 par des institutions, fédérations et associations d'Éducation Populaire départementales ariégeoises, le schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège constitue un « document cadre » permettant de « *poser des principes partagés et des actions* » que ces différents acteurs « *s'engag[ent] à mettre en œuvre pour le développement qualitatif des services en direction des enfants et des jeunes.* » Source : Projet départemental 2017-2021 pour des politiques éducatives concertées, disponible sur le lien suivant :

<https://www.ariège.gouv.fr/content/download/15155/97274/file/Projet%20dprtal%20pour%20politiques%20%C3%A9ducatives%20concert%C3%A9es.pdf>

tiers lieux, etc.), un Fab Lab, la Chambre des métiers de l'artisanat (CMA), l'Université de Foix. Le projet prévoyait enfin la mise en œuvre d'un système de mentorat sur le territoire ariégeois.

1.1.1.1.2. Objectifs, publics et actions de l'expérimentation

Le projet initial relevait principalement du développement de **deux pépinières** dédiées au **soutien des jeunes** dans la **création d'activités** (associatives, sociales, culturelles, économiques, humanitaires, solidaires, citoyennes, etc.). Ces pépinières « collaboratives » avaient vocation à réunir, autour des jeunes, des professionnels et des forces vives locales, pour accompagner le droit à l'expérimentation. Elles se voulaient accolées à des structures existantes dans deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et avec un ancrage territorial fort, et avaient vocation à être essaimées sur les 6 autres EPCI ariégeoises à partir d'un réseau d'acteurs et d'une coordination départementale.

Trois grands objectifs étaient formulés par le porteur de projet pour cette expérimentation :

- **Objectif 1** : Créer les conditions d'accompagnement du parcours des jeunes vers l'insertion, la citoyenneté sociale et l'émancipation.
- **Objectif 2** : Co-construire un dialogue structuré entre jeunes et acteurs, notamment professionnels.
- **Objectif 3** : Former et réunir un réseau d'acteurs éducatifs, sociaux et économiques, acculturés aux problématiques de jeunesse.

Les pépinières d'initiatives créées dans le cadre du projet avaient vocation à se déployer sur deux territoires ariégeois. Si les réalités géographiques et structurelles de ceux-ci diffèrent, les pépinières relevaient d'une coordination départementale, conçue comme jouant un double rôle d'accompagnement et d'observatoire.

Ces deux territoires pilotes étaient :

- **La communauté de communes Arize-Lèze** (10 700 habitants) via le support de la Fédération Française Léo Lagrange. Le projet prenait appui sur le Pôle d'innovation collaborative au sein duquel se trouvent un Fab Lab, un espace de coworking et un hôtel d'entreprise, mais aussi un service jeunesse et sa caravane citoyenne. Avec un enjeu majeur sur les questions de ruralité et de mobilités, le territoire se situe à moins de 40 minutes de la périphérie toulousaine, bassin d'emploi attractif pour les jeunes d'Occitanie.
- **La communauté d'Agglomération Foix-Varilhes** (31 800 habitants) via le support de l'association PAAJIP et de son Pôle jeunesse collaboratif (PJC). Ce dernier rassemble des professionnels de la jeunesse dans une démarche décloisonnée de co-construction et d'innovation sociale sur les cinq champs suivants : loisirs, prévention, accompagnement social, engagement, accompagnement à la scolarité. Le territoire de Foix-Varilhes, plus urbain que celui d'Arize-Lèze, regroupe 1 collège, 2 lycées, 1 CFA, un centre de formation de la CCI, un pôle universitaire de 400 étudiants. Il a pour ambition de devenir, grâce à la création d'un bâtiment dédié, le PJC, un lieu essentiel de diffusion de l'information et de rencontres permettant la naissance d'initiatives nouvelles.

L'expérimentation ciblait initialement les **jeunes**, seul-es ou en groupes, de **16 à 25 ans**, susceptibles de créer et développer des activités de tous ordres : jeunes en **insertion**, en **emploi**, en **formation** ou sans emploi ni formation (dit aussi **NEETs**⁴), financièrement autonomes ou non, aux besoins variés (d'un suivi avec une **mise en réseau** à un **accompagnement vers l'ingénierie de projet**). Le département

⁴ L'acronyme NEETs vient de l'anglais « Not in Education, Employment or Training » pour qualifier les personnes sans emploi, ne poursuivant pas d'études ni de formation.

comptait, au lancement de l'expérimentation, 13 947 jeunes de 16 à 25 ans dont 814 estimés sur la communauté de communes Arize-Lèze et 3 162 sur l'Agglomération Foix-Varilhes. Pour atteindre l'ensemble de ces publics, **l'action visait à s'étendre sur toutes les structures susceptibles de les accueillir** (services jeunesse, lycées, universités, CFA, centres de formation, etc.), en mettant en œuvre les modalités d'action et d'information adaptées à celles-ci.

Chaque jeune était censé potentiellement bénéficier d'au moins une rencontre avec un **partenaire** dans son domaine de prédilection ainsi que d'une rencontre avec un **mentor** (Ariégeois de 25 à 35 ans ayant une expérience de terrain locale dans le domaine de prédilection du jeune porteur de projet).

1.1.1.2. Le projet « Un réseau régional de Campus ruraux de projet, en Grand-Est »

1.1.1.2.1. Le porteur de projet et ses partenaires

Fondée en 1946, la confédération nationale des Foyers Ruraux (CNFR) est l'un des acteurs centraux de l'éducation populaire en milieu rural. Comme son nom l'indique, elle fédère principalement des structures associatives nommées « Foyers Ruraux » situées dans des territoires ruraux, et qui consistent parfois en un·e seul·e bénévole. Les Foyers Ruraux peuvent intervenir sur des thématiques et activités diversifiées, destinées à toutes les générations⁵. Des associations locales proches des thématiques et actions portées par les Foyers Ruraux peuvent également adhérer à la confédération. Le réseau des Foyers Ruraux se décline au niveau régional et départemental, avec 13 Unions Régionales et 46 Fédérations Départementales.

L'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand-Est est issue d'une restructuration récente, à la suite de la fusion des régions. Les Foyers Ruraux du Grand Est regroupent 5 fédérations départementales (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Vosges et la fédération d'Alsace qui regroupe les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Ce réseau représente 371 associations, 26 774 adhérent·es et 476 salarié·es⁶.

Acteur majeur du paysage associatif en milieu rural, les Foyers Ruraux s'appuient sur une solide culture de la relation partenariale. La confédération collabore ainsi de manière régulière avec les pouvoirs publics (conseil régional ou départemental, préfecture, collectivités), l'Education Nationale, la CAF, des opérateurs locaux de politique sociale ou de jeunesse (Missions Locales, etc.) ainsi qu'avec d'autres associations n'appartenant pas directement au réseau qu'elle fédère.

1.1.1.2.1. Objectifs, publics et actions de l'expérimentation

L'expérimentation proposée par l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est visait à créer des **Campus ruraux de projet**. La charte⁷ définissait les Campus Ruraux comme « des organisations de proximité, regroupant jeunes, professionnels, réseaux associatifs et collectivités locales, pour initier une démarche d'accompagnement qui favorise l'émergence de projets de jeunes ».

Le document d'actualisation du projet fourni par les Foyers Ruraux du Grand-Est identifiait trois objectifs majeurs :

⁵ Voir la rubrique « *Qu'est-ce que la CNFR* » sur le site foyerruraux.org, consulté le 22/04/2022.

⁶ Données issues de la plaquette de présentation des Foyers Ruraux du Grand Est - <http://www.foyers-ruraux-lorraine.org/>

⁷ La Charte des Campus Ruraux est un document élaboré conjointement par l'Union Régionale du Grand-Est et les cinq fédérations départementales intégrant le projet. La Charte vise à fixer les orientations générales du projet de Campus Rural.

- **Objectif 1** : Encourager l'esprit d'initiative des jeunes dans la création d'activité sur leur bassin de vie.
- **Objectif 2** : Susciter une démarche partenariale forte autour des enjeux de la jeunesse.
- **Objectif 3** : Etablir des coopérations entre les différents Campus (jeunes, professionnels et partenaires) du réseau des Foyers ruraux du Grand-Est.

Cette expérimentation avait pour but de s'adresser en premier lieu aux **jeunes de 16 à 29 ans vivant sur les territoires ruraux**. L'âge était la seule caractéristique fixée par les Foyers Ruraux pour déterminer l'entrée des jeunes dans l'expérimentation.

Les **acteurs locaux** (élus, professionnels) étaient également des publics cibles de l'expérimentation. Les foyers ruraux ont estimé initialement à une vingtaine le nombre de bénéficiaires par département, soit environ une centaine de personnes.

Cinq départements du Grand-Est ont été visés par l'expérimentation : la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, les Vosges et la fédération Alsacienne (qui comprend les deux départements de l'ancienne région, Bas-Rhin et Haut-Rhin). Il s'agit des cinq départements qui disposent d'une Fédération Départementale des Foyers Ruraux.

Pour chacun des départements, des territoires précis ont été ciblés lors du déploiement du projet. Les choix des communautés de communes ont été dépendant de la forme prise par les Campus (itinérant ou avec un local), de l'implantation locale de chaque fédération et du recoupement des activités des Campus avec d'autres activités de la Fédération. Les projets se sont ainsi déployés ainsi sur cinq communautés de communes :

- La Fédération de Haute Marne a déployé le Campus Rural dans le Pays de Langres ;
- La Fédération de Meurthe-et-Moselle A DEPLOYE le Campus Rural dans la Communauté de Commune de Meurthe-Mortagne-Moselle ;
- La Fédération de Moselle a déployé le Campus Rural dans la Communauté de Commune du Saulnois ;
- La Fédération d'Alsace a déployé le Campus Rural dans la Communauté de Commune de Rhin-Brisach (Haut-Rhin) ;
- La Fédération des Vosges a déployé le Campus Rural dans la Communauté de Commune de Mirecourt Dompierre.

1.1.2. Une évaluation « mutualisée »

Conformément aux échanges ayant fait suite à la restitution du troisième compte rendu d'exécution entre le FEJ et l'Agence Phare, il a été proposé de réaliser un travail de mutualisation des évaluations APRURAL Ariège (00424) et FEJ Grand Est (00470). Cette partie rappelle les principaux constats ayant conduit à la mutualisation (1.1.2.1) et les objectifs qui en découlent (1.1.2.2).

1.1.2.1. Constats de départ

Bien que portant sur des territoires différents et des projets d'expérimentation distincts, le déploiement des évaluations FEJ APRURAL Grand Est (00 470) et Ariège (00 424) ont fait apparaître des points de convergence importants.

Concernant la thématique des expérimentations tout d'abord, les projets visaient tous deux **la participation des jeunes et leur implication dans leur bassin de vie**, notamment à travers la **création d'activité** « par et pour les jeunes », qu'elles soient ludiques ou entrepreneuriales.

Ensuite, il est apparu que les deux projets rencontraient des difficultés communes dans leur mise en œuvre :

- **Un nombre restreint de jeunes** présents sur les territoires et une difficulté commune des animateur·rices accompagnateur·rices pour les rencontrer et les mobiliser sur le temps long ;
- **Une formalisation partielle** des projets, dont les objectifs et modalités d'actions faisaient l'objet d'une faible explicitation ;
- **Des mises en œuvre hétérogènes**, du fait d'enjeux différenciés entre les différents départements impliqués sur l'expérimentation en Grand Est et entre le territoire de Foix-Varilhes et celui d'Arize-Lèze en Ariège. En Grand Est, **l'inadaptation des ressources** aux ambitions des projets - les animateur·rices territoriaux mobilisés sur les projets n'étant pas impliqué·es exclusivement sur les projets FEJ - a renforcé ce constat, conduisant à une hétérogénéité des modalités de d'accompagnement des projets de jeunes, voire à une certaine inertie dans la mise en place des actions.

Ces difficultés de mise en œuvre, documentées dans les Comptes Rendus d'Exécution semestriels, ont généré des aléas dans la mise en œuvre des expérimentations et complexifié le déploiement optimal et linéaire de l'évaluation des dispositifs.

1.1.2.2. Proposition de mutualisation

Pour faire face aux difficultés partielles d'accès au terrain d'enquête rencontrées en région Grand Est comme en Ariège, pour apporter un éclairage complémentaire sur les difficultés structurelles que rencontrent les deux projets, et, enfin, pour nourrir les évaluations de ces deux expérimentations, le choix a été fait de faire évoluer l'approche évaluative, en proposant un cadre évaluatif commun, une mutualisation et un croisement des enquêtes de terrain ainsi qu'une analyse évaluative transversale aux deux expérimentations.

Cette mutualisation a eu pour objectif de permettre de récolter davantage de données en élargissant la focale au-delà d'un seul projet, permettant ainsi :

- Un cadre d'étude et de questionnement homogénéisé, *via* un travail de re-problématisation ;
- Une densification du matériau grâce à une mutualisation des données récoltées ;

- Une possibilité de comparaison entre deux études de cas ;
- Des enseignements sur la transférabilité allant au-delà des « simples » terrains d'études.

Cette approche comparative a ainsi permis de favoriser la monter en généralité issue des deux évaluations respectives et de tirer des enseignements de politique publique plus robustes, et donc plus opérationnels.

1.2. Questionnements abordés par l'évaluation

Les deux évaluations ont été menées suivant une problématique mutualisée (1.2.1), et articulées autour de trois axes évaluatifs communs (1.2.2).

1.2.1. Problématique de l'évaluation

L'étude évaluative adresse la problématique suivante :

Dans quelle mesure les modes d'accompagnement des jeunes proposés dans les deux expérimentations FEJ APRURAL correspondent-ils à la manière dont les jeunes ruraux se mobilisent sur leur territoire ?

Notre réflexion s'appuie sur trois axes principaux, chacun assorti d'un questionnaire évaluatif propre.

- Axe 1 : Les besoins, attentes et parcours des jeunes ;
- Axe 2 : Les pratiques professionnelles et organisationnelles ;
- Axe 3 : Le maillage territorial et les politiques publiques de jeunesse en territoire rural.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des axes évaluatifs et des questions et sous-questions évaluatives afférentes.

1.2.2. Axes et questions évaluatives mutualisées

Axes	Questions évaluatives générales	Sous-questions évaluatives spécifiques
AXE 1 – Les besoins, attentes et parcours des jeunes	Dans quelle mesure les projets FEJ sont-ils appuyés sur un recensement précis des besoins des jeunes ?	1.1. Quels besoins et attentes formulent les jeunes ?
		1.2. Quels sont les profils des jeunes accompagnés ? Ces besoins varient-ils selon le profil des jeunes ?
		1.3. Comment les besoins et attentes des jeunes sont-ils compris et perçus par les professionnel·les ?
		1.4. Dans quelle mesure les jeunes formulent-ils leurs besoins dans le cadre contraint des ressources – matérielles, institutionnelles – disponibles sur leur territoire ?
		1.5. Dans quelle mesure la vision des professionnel·les répond-elle aux attentes exprimées par les jeunes ?
AXE 2 – Les pratiques professionnelles et organisationnelles	A quelles conditions les structures porteuses de projet proposent-elles des modes d'action pertinents, efficaces et réplicables pour répondre aux attentes des jeunes ?	2.1. Quelles actions sont mises en place par les porteur·ses de projet ? Quels sont les registres d'action qu'ils et elles emploient ?
		2.2. Les actions menées dans le cadre des expérimentations permettent-elles de favoriser la construction et la mise en œuvre de projets par et pour les jeunes des territoires ruraux ?
		2.3. Auprès de quel(s) public(s) ? Comment catégorisent-ils/elles les publics ? Les actions proposées se déclinent-elles différemment en fonction des catégorisations opérées ?
		2.4. Les porteur·ses de projet ont-ils des difficultés à toucher les publics ciblés ?
		2.5. Quels sont les moyens (matériels, humains, institutionnels) mobilisés par les professionnels dans le cadre de l'accompagnement de projets de jeunes ? Sont-ils suffisants ?
		2.6. Quelle mise en réseau les professionnels parviennent-ils à construire ? Dans quelle mesure celle-ci est-elle innovante ? Répond-elle aux besoins exprimés par les jeunes ?

AXE 3 – Le maillage territorial et les politiques publiques de jeunesse en territoire rural	En quoi les projets développés contribuent-ils améliorer l'action publique et associative à destination des jeunes en territoire rural ?	3.1 Qu'apportent les projets pour les principaux acteur-rices du territoire ? Produisent-ils des dynamiques coopératives ?
		3.2 Le fait de pousser les jeunes à mettre en place des projets ou initiatives est-il pertinent pour penser les politiques de jeunesse sur les territoires ?
		3.3 La prise d'initiative des jeunes suffit-elle pour répondre au manque d'infrastructures et au maillage institutionnel inégal du territoire ? Les projets évalués répondent-ils aux spécificités du milieu rural ?
		3.4 Les projets favorisent-ils la participation et l'implication des jeunes ? Les outils mobilisés (dialogue structuré, comités locaux) permettent-ils d'impliquer des jeunes à la gouvernance des projets ?
		3.5. Dans quelle mesure les projets permettent-ils de favoriser l'insertion socio- professionnelle et l'accès à la citoyenneté des jeunes en territoire rural ?
		3.6 Dans quelle mesure les projets s'inscrivent-ils dans les écosystèmes d'acteurs locaux ? Comment les projets s'articulent-ils avec les autres initiatives jeunesse sur le territoire ?

Ces nouveaux axes de questionnements ont fait l'objet d'une validation par la Mission d'évaluation des politiques publiques (MEPP) de l'INJEP, à l'occasion des échanges ayant donné lieu à la remise du quatrième compte-rendu d'exécution des deux expérimentations (octobre 2022).

2.

Méthodologie

Cette partie résume les principaux choix méthodologiques de l'évaluation mutualisée (2.1). Les évaluations reposent avant tout sur les méthodes qualitatives – les projets se prêtant peu à la production de données quantitatives.

Cette partie dresse le bilan du terrain réalisé sur la durée de l'évaluation pour chacune des deux expérimentations et présente le nombre d'entretiens semi-directifs réalisés (2.2) et d'observations non participantes d'événements liés aux expérimentations (2.3)

2.1. Choix méthodologiques

Les évaluations ont reposé sur une **méthodologie commune, essentiellement qualitative**. L'approche qualitative retenue, détaillée ci-après, permet de saisir les modalités de mise en œuvre du projet auprès des différents acteurs, de comprendre leurs représentations et les évolutions sur le long cours.

Il ne nous a pas semblé pertinent de déployer des outils quantitatifs mutualisés (de type questionnaire) pour plusieurs raisons :

- D'une part, le nombre d'acteurs et de bénéficiaires du projet (une centaine de jeunes bénéficiaires sur trois ans) et la diversité des profils ne permettait pas de tirer des conclusions statistiquement robustes et rigoureuses scientifiquement.
- D'autre part, les deux projets ont largement évolué au cours de leur expérimentation. Les méthodes quantitatives et la passation de questionnaires nécessitent de pouvoir travailler sur un objet déjà relativement stabilisé afin que les questions soient appropriées de façon commune par tous les acteurs sollicités, et qu'une liste représentative de destinataires de l'enquête puisse être établie. Une passation de questionnaire a ainsi pu être menée en Ariège au second semestre 2022 (voir infra) mais pas en Grand Est.
- Enfin, si les objectifs initiaux des deux expérimentations sont proches, les formes qu'elles ont prises diffèrent, ce qui aurait limité la comparabilité d'éventuels résultats obtenus dans le cadre d'un questionnaire commun.

En Ariège, des données quantitatives ont pu être exploitées au cours de l'évaluation, à partir de deux principales sources (voir encadré 1 ci-dessous) :

- Les données récoltées par le porteur de projet dans sa « Fiche Repère » ;
- Les données issues du questionnaire d'évaluation passé auprès des jeunes suivi-es, qui n'a pas permis une montée en généralité statistique compte tenu du faible nombre de répondants (n=19).

Encadré 1 – Focus sur les données quantitatives récoltées en Ariège : deux sources principales

(1) L'évaluation s'est appuyée sur la base de données fournie par le porteur de projet ariégeois, recensant un ensemble d'informations sur l'ensemble des jeunes accompagné-es dans le cadre de l'expérimentation via la « Fiche Repère », un document de suivi de l'ensemble des jeunes accompagnés dans le cadre de l'expérimentation par les accompagnateur-rices de projets des trois territoires (Foix-Varilhes, Arize-Lèze, échelon départemental).

La base de données comptabilise **165 jeunes accompagné-es**⁸ sur les deux territoires pilotes, Foix-Varilhes et Arize-Lèze. L'analyse des données permet de tracer un **portrait global** de la population des jeunes touché-es par l'expérimentation, et permet notamment de décrire leur profil sociodémographique, ainsi que leur situation en termes de logement et de lieu de vie.

Ces données sont présentées dans le corps du présent rapport et font l'objet d'une analyse détaillée en annexe (voir annexe A).

(2) En Ariège, le porteur de projet consignait la liste des jeunes suivis et leurs coordonnées sur la fiche repère, **une passation de questionnaire d'évaluation** a pu être envisagée. Ce questionnaire

⁸ A date du mois de décembre 2023.

avait vocation à remplacer la cartographie de réseaux initialement prévue pour l'évaluation, dont la mise en œuvre s'est avérée difficile (voir à ce sujet le compte-rendu d'exécution n°6 APRURAL 00424). Un questionnaire a donc été construit par l'Agence Phare et validé par les accompagnateur·rices de projet, avec pour objectif d'obtenir une vue d'ensemble des jeunes et des projets accompagnés dans le cadre de l'expérimentation ariégeoise (le questionnaire est disponible en annexe, voir annexe B).

Le questionnaire d'évaluation a été diffusé via le logiciel LimeSurvey au second semestre 2023, auprès de l'ensemble des jeunes de la base de données. Il a fait l'objet d'un faible remplissage de la part des jeunes suivi·es dans le cadre de l'expérimentation (**19 répondant·es** soit un taux de réponse de **11,5%**).

Ce faible remplissage peut être interprété de plusieurs manières :

- Les accompagnateur·rices n'ont pas souhaité que les jeunes soient contacté·es directement par l'évaluateur, ne souhaitant pas ajouter un intermédiaire dans la relation avec les jeunes, craignant de mettre à mal leur relation de confiance, et ont souhaité passer le questionnaire par leurs propres moyens. En dépit des relances effectuées par l'Agence Phare auprès de professionnel·les pour s'assurer du bon déroulé de la passation, il semblerait que les relances requises n'aient pas été suffisantes pour assurer un remplissage significatif du questionnaire.
- La passation est intervenue dans le contexte de départ la coordinatrice départementale et d'une charge de travail importante des animateur·rices, qui ont expliqué peiner à trouver le temps de relancer les jeunes individuellement pour favoriser un plus fort taux de remplissage ;
- Il s'agit d'un résultat relativement classique de la passation de questionnaire auprès de jeunes publics, qui font généralement l'objet de plus faibles taux de remplissage.

A ce titre, si certaines données du questionnaire sont présentées dans le rapport (à des fins d'exemples et en valeur brute exclusivement), elles **n'ont pas permis de montée en généralité statistique**.

2.2. Réalisation et analyse d'entretiens semi-directifs

La méthodologie a reposé sur la réalisation et l'analyse d'entretiens semi-directifs menés auprès de plusieurs publics :

- **Des entretiens auprès de jeunes** insérés dans les réseaux des porteurs de projets, qu'ils aient – ou non – monté un projet et qu'ils soient – ou non – accompagnés, afin de garantir une diversité de profils dans l'échantillon. Ces entretiens ont visé à interroger le rapport au territoire et les projets développés par les jeunes, mais aussi leurs différents modes de mobilisation dans le cadre de l'expérimentation. Au cours de ces entretiens, des cartes mentales (n=13) ont pu être réalisées par des jeunes, afin de développer une approche spatiale de leurs représentations ;
- **Des entretiens auprès des professionnel·les de jeunesse** investi·es auprès des jeunes, membres de l'équipe-projet de l'expérimentation. Ces entretiens ont exploré les méthodes employées par les professionnel·les des expérimentations pour accompagner les jeunes dans la structuration de leurs initiatives/projets. Ils ont interrogé la pertinence des méthodes et acteurs mobilisés dans le projet ainsi que les effets de l'expérimentation sur les jeunes, les structures porteuses de projet et leurs territoires ;
- **Des entretiens auprès des élu·es des territoires enquêté·es**, afin de comprendre dans quelle mesure les expérimentations portées ont conduit à mettre à l'agenda politique le soutien de projets de jeunes. Ces entretiens ont exploré la perception des élu·es des besoins des jeunes sur le

territoire et les actions/les politiques qui sont menées en matière de jeunesse pour favoriser et encourager la participation et la mobilisation des jeunes. Ils ont également interrogé les initiatives portées par les jeunes (initiatives entrepreneuriales, associatives, etc.) et la manière dont elles s'articulent avec les politiques jeunesse et avec l'expérimentation ;

- **Enfin, des entretiens ont été menés auprès de partenaires mobilisés dans le cadre de l'expérimentation** (Mission locale, bureau information jeunesse, animateur·rices socioculturel·les du territoire, etc.), afin de comprendre la mise en réseau opérée par les porteur·ses de projet et la manière dont les partenaires épaulent voire s'appuient eux-mêmes sur les projets mis en place par des jeunes sur le territoire.

Ces entretiens ont été menés selon une approche semi-directive, s'appuyant sur un guide d'entretien en adéquation avec les objectifs de l'évaluation tout en laissant la possibilité à l'interviewé de produire un discours personnel – permettant ainsi de recueillir un matériau riche en significations et facilitant l'accès à des représentations ou des discours en rupture avec les prénotions des acteurs en présence.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des entretiens menés sur les deux terrains de l'évaluation mutualisée depuis le début des expérimentations. Certaines personnes enquêtées ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens collectifs, d'autres ont été interrogés à deux reprises, ce qui explique la différence entre le nombre d'entretiens et le nombre de personnes rencontrées.

Parallèlement à ces entretiens, des échanges téléphoniques réguliers ont été réalisés avec les porteur·ses de projet, en Ariège comme en Grand Est, tous les deux mois environ.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'entretiens menés sur les trois années de l'évaluation. Les échanges mensuels avec la coordinatrice départementale de l'expérimentation en Ariège et la coordinatrice régionale en Grand Est n'y sont pas comptabilisés.

Tableau 1 - Répartition des entretiens réalisés par type d'acteurs depuis le début des expérimentations

	Entretiens réalisés
Jeunes accompagnés-es	45 entretiens réalisés auprès de 53 jeunes Dont : *36 entretiens menés auprès de 37 jeunes en Ariège *9 entretiens menés auprès de 16 jeunes en Grand Est
Professionnel·les des équipes-projets	29 entretiens réalisés auprès de 21 personnes Dont : *17 entretiens réalisés auprès de 11 personnes en Ariège *12 entretiens réalisés auprès de 10 personnes en Grand Est
Partenaires, élu·es, autres professionnels jeunesse	20 entretiens réalisés auprès de 19 personnes Dont : *15 en Ariège auprès de 14 personnes *5 en Grand Est auprès de 5 personnes
Total	94 entretiens réalisés auprès de 93 personnes

En Grand Est, l'évaluation a été confrontée à des difficultés limitant la réalisation de l'enquête, **tout au long de l'expérimentation** :

- le **manque de visibilité sur les événements estampillés** « Campus » et la difficulté du porteur à préciser ce qui relevait de l'expérimentation et des activités régulières de la structure. Cette difficulté est par ailleurs symptomatique d'un manque de clarté autour de la définition du projet ;
- les **annulations et reports fréquents des événements** identifiés comme relevant de la démarche « Campus », compliquant l'organisation interne ;
- le **turnover et le manque de continuité des équipes** du fait de problèmes de ressources humaines, voire l'absence d'animateur·rice jeunesse dans certaines fédérations sur plusieurs mois qui ont compliqué la mise en œuvre du projet et la communication avec l'évaluateur ;
- la **relative absence de groupes de jeunes** constitués appartenant à la tranche d'âge cible des Campus ;
- la **difficulté des porteurs de projet à identifier des partenaires du projet**, faute de stratégie de mise en réseau au niveau départemental comme régional.

L'enquête a ainsi été tributaire des difficultés rencontrées par le projet dans sa mise en œuvre concrète.

2.3. Observations non-participantes

La méthodologie s'est également composée **d'observations non-participantes**. La méthode de l'observation non participante se définit traditionnellement par le fait de se confronter *in vivo* ou « en immersion » dans le terrain d'enquête. Ces observations de type ethnographique sont particulièrement riches d'enseignements. On peut distinguer **trois apports majeurs** du recours aux observations ethnographiques :

- Analyser **des pratiques en train de se faire** plutôt que les discours sur les pratiques (la comparaison ultérieure entre les discours et les pratiques est souvent un creuset d'informations) ;
- Observer les pratiques, transformations, attitudes des enquêtés dont ils **n'ont pas forcément une conscience discursive** et qu'ils mettent difficilement en mot lors des entretiens ;
- Accéder à des **matériaux** (outils d'animation, prises de notes, etc.) jugés peu « utiles » par les enquêtés mais riches d'enseignements pour l'analyse.

Ces observations ont été principalement menées lors de trois types d'événements :

- **Lors des temps de mise en œuvre d'actions auprès des jeunes** (comités de suivi et Tremplin départemental en Ariège, formation auprès de jeunes en service civique), en lien avec les pépinières collaboratives, et événements festifs organisés par les Foyers Ruraux.
- **Lors des temps de gouvernance relatifs** au projet AJIR et aux Campus ruraux (comité de coopération jeunesse, comité technique de coordination, comités de suivi locaux en Grand Est ; événement de signature de la convention entre les territoires-pilotes de l'expérimentation, anniversaire de l'événement, COTECH de l'expérimentation, notamment, en Ariège).
- Plus ponctuellement, et uniquement en Ariège, lors de **temps structurants pour les politiques de jeunesse locales**, non directement mis en place par l'équipe projet mais auxquels ceux-ci participaient au titre d'acteurs jeunesse du territoire et pour favoriser la visibilité de l'expérimentation et la création d'un réseau partenarial pour celle-ci.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des entretiens menés sur les deux terrains de l'évaluation mutualisée depuis le début des expérimentations.

Tableau 2 - Répartition des observations réalisées par type d'événements

	Nombre d'événements observés
Gouvernance et pilotage	16 Dont : *9 en Ariège *7 en Grand Est
Actions à destination des jeunes	11 Dont : *5 en Ariège *6 en Grand Est
Autres (ex : temps de formation des professionnels jeunesse)	4, uniquement en Ariège
Total	31

3.

Le contexte scientifique de l'évaluation

Afin de mener à bien l'évaluation et répondre aux questionnements de recherche et évaluatifs, nous nous appuyons sur les travaux relatifs à la mobilisation des jeunes, en nous appuyant les concepts suivants :

- La capacité de mobilisation des jeunes des territoires ruraux est étudiée en s'appuyant sur la **sociologie de la jeunesse**, la sociologie des mouvements sociaux ainsi que des travaux récents sur la participation citoyenne.
- L'innovation dans les pratiques professionnelles des acteurs de la jeunesse sur les territoires est étudiée en mobilisant la **sociologie des professions** ainsi que la **sociologie de l'éducation populaire et des associations**, ainsi que des travaux récents sur l'accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat.
- La plus grande prise en compte des jeunes par l'action publique est étudiée en mobilisant la **sociologie de l'action publique**.

Dans le cadre de la présente évaluation, le terme de « mobilisation » sera préféré à celui « d'engagement » pour désigner les processus visant à encourager et impliquer activement les jeunes dans les projets. Bien que proches, le terme de « mobilisation » apparaît plus propice pour décrire une mise en mouvement impliquant plusieurs parties (*a minima* l'animateur·rice-accompagnateur·rice, et le·a ou les jeunes), là où le terme d'« engagement » renvoie à des initiatives plus individuelles. Le terme d'« engagement » traduit l'émergence d'une initiative par celui ou celle qui la porte, tandis que celui de « mobilisation » permet de rendre compte d'une démarche amorcée aussi bien par le·a jeune que par son accompagnateur·rice, ce qui restitue plus fidèlement le format des deux expérimentations évaluées. Enfin, le terme d'« engagement » porte une connotation davantage militante (politique ou associative) que celui de « mobilisation », qui renvoie à des formes de mise en mouvement variées (autour de projets politiques ou associatifs également mais aussi de dispositifs d'animation du territoire, de création d'activité, de

remobilisation autour de l'accès aux droits, etc.), plus à même de décrire la diversité des types d'actions portées par les jeunes sur les territoires expérimentaux

Le passage en revue de la littérature scientifique en rapport avec les questionnements soulevés par les deux expérimentations évaluées permet d'identifier deux enjeux essentiels. Il apparaît ainsi que les jeunes ruraux font face à un certain nombre de limites dans leur mobilisation et insertion socio-professionnelle (3.1) que l'existence de dispositifs « jeunesse » ne parvient pas toujours à lever (3.2).

3.1. Les « jeunesses rurales », traversées par des inégalités sociales, genrées et territoriales

La question de la jeunesse rurale fait l'objet d'un intérêt croissant dans le monde de la recherche, notamment en sociologie et en géographie^{9;10}. Elle reste cependant peu explorée sous l'angle de sa diversité¹¹. Parfois définis par contraste avec les jeunes « urbains », **les jeunes des territoires ruraux sont souvent présentés de façon homogène, masquant ainsi les disparités qui existent entre jeunes vivant sur un même territoire**. S'il existe effectivement des spécificités des jeunes ruraux concernant les caractéristiques sociodémographiques et leurs trajectoires sociales et spatiales, les jeunesses rurales sont diversifiées et traversées par des inégalités sociales, genrées et territoriales. Ce sont en particulier leur insertion socioprofessionnelle (3.1.1) ainsi que leur mobilisation sur le territoire (3.1.2) – problématiques auxquelles cherchent à répondre les deux expérimentations évaluées – qui sont compromis par ces inégalités territoriales d'offres et de services.

3.1.1. L'insertion socioprofessionnelle des jeunes ruraux : éloignement géographique et inégalités sociales

Les spécificités des jeunesses rurales sont liées à celles de leurs territoires. Face à l'emploi, les situations des jeunes ruraux sont particulièrement inégales en fonction des dynamiques économiques des territoires, de la dotation en service et en équipement, ainsi que de l'offre de formation de proximité. Au sein des territoires ruraux, c'est notamment dans les communes isolées, « hors de l'influence des villes », que le taux de pauvreté monétaire est le plus fort¹². Ce constat se traduit par un accès différencié à la mobilité, aux soins ou encore à des emplois sécurisants. Ainsi, bien que la proportion de jeunes au chômage soit plus faible qu'en milieu urbain (deux tiers des 18-29 ans sont des actif·ves occupé·es contre 56% en milieu urbain), la part de NEET (ni en emploi ni en formation) y est plus importante pour les 18-24 ans (24% en milieu rural très peu dense contre 21% pour les urbain·es du même âge)¹³.

L'accès aux soins est également complexifié par l'existence de déserts médicaux et l'éloignement des centres de santé (temps d'accès aux urgences les plus proches de 4 minutes dans les communes densément peuplées, de 52 minutes dans les communes qui le sont très peu densément)¹⁴. L'offre de médecins est également moins dense. Cela se traduit par une prise en charge moins efficace de la santé des jeunes, dont l'accès à l'information concernant les infections sexuellement transmissibles, le dépistage, les problématiques d'addiction ou encore l'accompagnement en cas de violences sont mis à mal¹⁵.

L'éloignement géographique et les difficultés d'accès à la mobilité des jeunes ruraux figurent parmi les thématiques les plus étudiées par la littérature scientifique, particulièrement en géographie. La distance

⁹ Claire Lemêtre et Sophie Orange, « Jeunesses rurales – jeunesses ordinaires », *Savoir/Agir*, 2016, vol. 37, n° 3, p. 9-13.

¹⁰ Benoît Coquard, *Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de littérature.*, Paris, INJEP, 2015.

¹¹ Yaëlle Amsellem-Mainguy, « Les filles du coin ». *Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Sociabilités dans l'espace local rural populaire.*, Paris, INJEP, 2019.

¹² Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi et Lucile Cros, *Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains.*, Paris, Insee, 2015.

¹³ Bertrand Coly et Danielle Even, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, s.l., 2017.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

géographique aux centres urbains constituerait pour les jeunes ruraux l'une des difficultés d'accès majeure à l'emploi¹⁶. L'importance du véhicule est notamment mise en avant dans le baromètre du CREDOC-INJEP qui rappelle que 78% des jeunes ruraux ont recours à un véhicule contre 59% des citoyens des grandes agglomérations, qui sont 90% à avoir accès à des transports en commun contre 39% des jeunes ruraux¹⁷.

Cet éloignement spatial a des conséquences importantes sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ruraux. Il participe d'abord à « l'auto-exclusion scolaire »¹⁸ : la mobilité dans le cadre des études apparaît comme une première ligne de fracture entre ceux qui partent et ceux qui restent - soit les plus faiblement dotés scolairement et socialement¹⁹. Parmi « ceux qui restent », l'éloignement géographique explique également un certain nombre de difficultés dans l'accès à l'emploi. Le rapport « Mobilité des Jeunes » du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse indique ainsi que « 37% des jeunes habitant en milieu rural ont dû refuser un travail ou un emploi car ils ne pouvaient pas s'y rendre »²⁰. Par rapport aux jeunes urbains, les jeunes résidant en territoires ruraux sont touchés par le chômage, et la part de jeunes qui entrent dans la catégorie européenne « NEET », c'est-à-dire des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, est plus importante en milieu rural qu'urbain²¹. Par ailleurs, en proportion, les jeunes ruraux sont plus nombreux à occuper des emplois peu ou pas qualifiés²².

Toutefois, l'éloignement géographique et la durée plus conséquente des trajets ne suffisent pas à rendre compte des difficultés auxquelles font face les jeunes issus des territoires ruraux dans leur parcours, et notamment dans leur insertion socio-professionnelle. **Les trajectoires d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ruraux diffèrent en effet en fonction des ressources sociales de leur environnement**, en particulier familial²³, ainsi qu'en fonction du genre. Les jeunes femmes, bien que plus diplômées, sont davantage exposées à des emplois précaires²⁴. La mobilité, loin d'être seulement une aptitude à se déplacer, est également un ensemble de « compétences » ou « dispositions » variant, « *qu'il s'agisse de la connaissance des lieux et des structures [...], de la représentation des lieux, des espaces et des personnes les fréquentant [...] mais aussi des capacités d'usages des moyens de transport [et du contrôle social qui s'exerce sur les jeunes femmes]* »²⁵. Les questions d'insertion socio-professionnelle des jeunes ruraux ne peuvent donc pas se résumer à l'obtention d'un moyen de transport (public ou privé) mais passent aussi par l'acquisition d'un certain nombre de ressources leur permettant de penser la mobilité de façon transversale.

3.1.2. La mobilisation sur le territoire : création d'activité et participation politique

De nombreux **déterminants sociaux** (genre, âge, niveau d'étude, engagement des parents, situation socio-économique, centralité et périphérie des territoires, etc.) sont également à prendre en compte pour comprendre **les leviers de l'engagement, de la participation ou encore de la création d'activité des jeunes ruraux**. La littérature sur l'engagement des jeunes en milieu rural et sur leur propension à

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Lucie Brice Mansencal et al., *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017.*, Paris, CREDOC, 2017.

¹⁸ B. Coquard, *Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de littérature.*, op. cit.

¹⁹ Benoît Coquard, « "Paris ? Jamais de la vie". Goûts et dégoûts territoriaux chez les jeunes ruraux de classes populaires », *Savoir/Agir*, 2016, vol. 37, n° 3, p. 39-45.

²⁰ *Mobilités des jeunes.*, Paris, Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, 2019.

²¹ B. Coly et D. Even, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit.

²² L. Brice Mansencal et al., *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017.*, op. cit.

²³ C. Lemêtre et S. Orange, « Jeunes rurales – jeunes ordinaires », art cit.

²⁴ B. Coly et D. Even, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit.

²⁵ Y. Amsellem-Mainguy, « Les filles du coin ». *Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Sociabilités dans l'espace local rural populaire.*, op. cit.

créer de l'activité reste parcellaire²⁶ et la plupart des travaux produits sur l'engagement s'interrogent davantage sur l'engagement des jeunes de façon générique et ne permettent pas de tirer des enseignements suffisants sur la participation spécifique des jeunes ruraux. Le baromètre de l'INJEP permet de noter que la connaissance du Service Civique par les jeunes ruraux est plus faible que la moyenne (9 points de moins que la moyenne nationale). Quelques données issues du rapport annuel de l'Agence du Service Civique permettent d'ailleurs de constater que le nombre de jeunes volontaires résidant dans les zones rurales reste relativement faible (3,4% en 2018).

On observe par ailleurs **des freins à la création d'activités par les jeunes**, pour qui la capacité à concrétiser une activité se différencie selon les ressources disponibles (en termes de qualification, de lieu de résidence, de capital social et économique)²⁷. Les compétences menant à l'entrepreneuriat sont loin d'être distribuées de façon égale dans la population, et l'accompagnement des jeunes, notamment résidant dans des milieux isolés, reste encore trop faible pour réduire les inégalités.

De même, la littérature sur le sujet de l'insertion des jeunes aux dispositifs de construction des politiques publiques rappelle que les **jeunes demeurent relativement éloignés des dispositifs de participation**. D'abord, les jeunes ont généralement un rapport distant aux institutions susceptibles de mettre en œuvre ces dispositifs. Cette distance peut s'exprimer physiquement, les jeunes ruraux étant géographiquement plus éloignés des services publics et des différents dispositifs à destination de la jeunesse. Cela constitue un frein à leur prise en compte. C'est aussi la **distance socio-culturelle** aux dispositifs qui contribue à éloigner les jeunes ruraux, notamment les plus vulnérables, des dispositifs traditionnels d'aide et de participation. Il peut s'agir à la fois d'une méconnaissance et une difficulté à se repérer dans les différents services et dispositifs existants. Ce non-recours aux dispositifs existants est d'autant plus important pour les jeunes les plus vulnérables (qui ne sont ni en emploi, ni en formation)²⁸. Les instances de concertation à destination des jeunes restent d'ailleurs bien souvent des dispositifs élitistes, s'adressant en priorité aux jeunes qui ont déjà des ressources et des compétences suffisantes²⁹. De fait, ces dispositifs touchent relativement peu les jeunes les plus éloignés et les plus en difficulté.

D'autre part, les instances de participation sont davantage **pensées au prisme de la consultation** et laissent en réalité une place marginale à la capacité de décision des jeunes. Comme le soulignait le rapport d'évaluation de l'expérimentation du FEJ sur le développement d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes, « *les expériences de participation visent surtout à renforcer la promotion des dispositifs existants plutôt que la prise en compte du vécu et des aspirations des jeunes, notamment dans les quartiers populaires et ruraux* »³⁰. En outre, **l'approche souvent descendante** des politiques à destination des jeunes ne laissent qu'une place marginale à la participation des jeunes dans leur construction. Les jeunes se retrouvent peu dans la façon d'analyser les problèmes et les thématiques d'engagement qui sont proposées par les pouvoirs publics, qui ont d'ailleurs tendance à faciliter l'engagement des jeunes déjà engagés, permettant à une partie seulement des jeunes de se rendre visibles³¹.

S'ils sont confrontés, à différents degrés, à des obstacles dans leur « transition vers l'âge adulte »³², **il convient toutefois de ne pas considérer les jeunes ruraux comme étant démunis en ressources, en aspirations, et en capacité de « résistance » aux inégalités structurelles qui pèsent sur leur**

²⁶ B. Coquard, *Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de littérature.*, op. cit.

²⁷ Laëtitia Drean et Norbert Rugambage, *Accompagner les jeunes à l'entrepreneuriat, un vecteur d'insertion professionnelle ?*, Paris, INJEP, 2016.

²⁸ Nadia Kesteman, « L'accès aux dispositifs et droits sociaux des jeunes adultes. Quelques éléments de revue de littérature », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2017, vol. 125, n° 1, p. 87-94.

²⁹ Emmanuelle Bertrand et David Lopez, « Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité », *Cahiers de l'action*, 2015, vol. 44, n° 1, p. 71-79.

³⁰ Agence Phare, *Évaluation de l'expérimentation FEJ/APOJ*, Paris, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2017.

³¹ *Ibid.*

³² Yaëlle Amsellem-Mainguy et Patricia Loncle, « Inégalités et entrée dans l'âge adulte : éclairage sur la situation des jeunes vivant en France », *Regards*, 2015, vol. 48, n° 2, p. 57-68.

parcours. Les travaux portant sur les jeunes ruraux permettent par exemple de donner un autre regard aux parcours d'engagement des jeunes. **L'engagement constitue en milieu rural une ressource sociale importante,** « *l'investissement associatif [permettant] de dépasser symboliquement [la] précarisation* »³³. Le rapport du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) sur les jeunes en milieu rural indique d'ailleurs que « *le bénévolat est plus fréquent chez les jeunes des milieux ruraux que chez les jeunes qui vivent dans des villes de plus de 5000 habitant·es ou dans des grandes agglomérations urbaines (18% en zone rurale contre 13% en zone urbaine)* ». Néanmoins, comme l'indique le baromètre de l'INJEP, il est important de souligner que la participation des jeunes reste « *conditionnée [...] par leur insertion dans la société, qui favorise en retour la capacité à s'engager et à faire entendre sa voix* ».

L'action publique peut alors jouer un rôle déterminant dans l'accompagnement des jeunes, la levée des freins à leur insertion et le développement de leur capacité à être, individuellement et collectivement, acteurs de leur parcours.

3.2. Les politiques de jeunesse dans les territoires ruraux : une mise en œuvre contrastée et éclatée

La prise en compte émergente des jeunes ruraux dans les politiques française et européenne est encore tâtonnante (3.2.1). A l'échelon local, les politiques jeunesse sont mises en œuvre par des acteur·rices varié·es et font à ce titre l'objet de mises en œuvre contrastées (3.2.2). Dans ce contexte, le principe de « campus rural de projet », sur lequel s'appuient les deux expérimentations, propose une réponse inédite aux besoins des jeunes ruraux (3.2.3).

3.2.1. La prise en compte des jeunes ruraux dans les politiques publiques nationales et européennes

Si la compétence jeunesse constitue seulement une compétence « d'appui » de l'Union européenne, cette dernière soutient néanmoins les Etats sur certaines politiques qui touchent les jeunes des territoires ruraux. Celles-ci peuvent être explicitement à destination des jeunes (à l'instar d'Initiative européenne pour les jeunes ruraux (ERYICA)) ou s'adresser indirectement à ce public (comme la Politique agricole commune, le Réseau européen pour le développement rural (ENRD) ou le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), qui soutient le développement d'initiatives favorisant le développement des territoires ruraux). En matière d'accès des jeunes à la citoyenneté en particulier, la notion de dialogue structuré est apparue en 2010 à l'échelle européenne, dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour la jeunesse. Il consiste en des consultations et échanges entre jeunes et décideurs pour que les premiers informent les seconds de leur point de vue sur des sujets qui les concernent. La mise en place de dialogues structurés est applicable à différentes échelles territoriales (nationale, régionale, départementale, locale) – et fait d'ailleurs partie des objectifs initiaux de l'expérimentation ariégeoise. Ces politiques européennes en faveur des jeunes ruraux rencontrent néanmoins des limites, qui tiennent notamment au manque de coordination dans la mise en œuvre des

³³ Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2010, 286 p.

politiques de jeunesse entre les Etats, au caractère opaque des thématiques traitées et à la difficulté à impliquer des jeunes éloigné·es des dispositifs de participation³⁴.

A l'échelle nationale, si de nombreux dispositifs existent pour accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion, d'engagement, d'accès aux droits ou à des services socio-culturels (missions locales, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture (MJC), Espaces de Vie Sociale, associations, etc.), ils font cependant l'objet d'une faible adaptation aux jeunes ruraux, qui « ne font pas l'objet de politiques publiques spécifiques »³⁵.

Face à ce constat, les pouvoirs publics nationaux ont récemment pris conscience de la nécessité d'adapter les politiques publiques au milieu rural, dans un contexte de territorialisation croissante des politiques de jeunesse³⁶. Plusieurs rapports ont d'ailleurs mis l'accent sur des préconisations en faveur de cette catégorie³⁷.

Mais ces recommandations restent encore à l'état d'intention et peinent à trouver une déclinaison locale, ce que confirme le rapport du CESE : « *le pourcentage de communes où la jeunesse est inscrite comme une priorité politique est beaucoup plus élevé en milieu urbain (neuf sur dix) qu'en milieu rural (un peu plus d'un quart)* ». De plus, les recommandations et les politiques publiques mises en place pour les jeunes ruraux restent encore largement pensées à travers la question de l'éloignement géographique (aide à l'obtention du permis, d'un véhicule, aide à la mobilité...) et n'intègrent que peu les autres facteurs affectant la mobilisation des jeunes (environnement, genre, etc.).

Il faut également noter que les leviers d'insertion socio-professionnelle sont longtemps restés circonscrits à la connaissance des métiers³⁸, les programmes mis en place ne développant que peu de leviers pour aider à la création d'activités et répondant rarement aux besoins rencontrés par les jeunes pour développer leur activité. Ce contexte amène ainsi à interroger la façon dont l'action publique locale entend répondre aux spécificités et aux problématiques des jeunes ruraux.

3.2.2. Une mise en œuvre contrastée et éclatée à l'échelle locale

Il apparaît que la mise en œuvre des politiques jeunesse, à l'échelle départementale notamment, est contrastée et éclatée.

D'abord, entre les territoires, la mise en œuvre des politiques de jeunesse est particulièrement contrastée. Elle dépend de facteurs liés aux systèmes locaux d'action publique, et varie notamment en fonction de la tradition d'intervention publique des territoires, de la stabilité du personnel politique et administratif et de l'intérêt qu'ils portent à ces politiques, de l'ancrage d'associations à même de développer des initiatives à destination des jeunes et enfin de la qualité et de la densité des réseaux d'acteurs

³⁴ E. Bertrand et D. Lopez, « Co-construire les politiques de jeunesse », art cit.

³⁵ C. Lemêtre et S. Orange, « Jeunesses rurales – jeunesse ordinaires », art cit.

³⁶ Bernard Bier, « Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité », *Débats Jeunesses*, 2010, vol. 25, n° 1.

³⁷ B. Coly et D. Even, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit. ; Jean-François Bernardin, *La mobilité des jeunes*, Avis du CESE n°2011-13, s.l., 2011 ; Daniel Labaronne et al., *Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un agenda rural*, s.l., 2019.

³⁸ L. Drean et N. Rugambage, *Accompagner les jeunes à l'entrepreneuriat, un vecteur d'insertion professionnelle ?*, op. cit.

présents³⁹. En résultent des dispositifs d'aide et d'accompagnement à destination des jeunes très disparates selon les territoires.

Ensuite, au sein d'un même territoire, il apparaît que les actions publiques et associatives menées auprès des jeunes sont souvent éclatées. On observe en effet ces trente dernières années une multiplication des dispositifs à destination des jeunes, développés par les différents segments de l'Etat et des collectivités, ainsi que par les acteurs associatifs⁴⁰. Les politiques de jeunesse touchant à l'ensemble des domaines de l'existence des jeunes⁴¹, un grand nombre de secteurs d'action publique sont concernés : politiques éducatives, de citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle, socioculturelle et sportive, ou encore de prévention sanitaire⁴². À cela s'ajoute la **dispersion et une segmentation de la compétence jeunesse** entre les collectivités (notamment au niveau des intercommunalités, des départements et de la région) et entre financeurs⁴³. Ces dispositifs sont en outre mis en œuvre par des professionnels (animateurs, éducateurs, coordonnateurs, référents...), ancrés dans différentes cultures professionnelles⁴⁴, et dont les rôles, en évolution, sont parfois opaques. Le rapport du CESE souligne ainsi une difficulté de coordination des actions à destination des jeunes, auquel s'ajoute un « contexte budgétaire très contraint qui se traduit par des baisses de subvention pour nombre d'associations actives en matière de politiques de jeunesse »⁴⁵.

La mise en œuvre contrastée et éclatée des politiques de jeunesse au niveau territorial constitue un frein à leur efficacité, et ce à plusieurs niveaux. Alors que les parcours d'insertion des jeunes, et en particulier des plus vulnérables, sont caractérisés par de fortes variations et des risques de rupture, une faible coordination des acteurs des politiques de jeunesse **met à mal la continuité de l'accompagnement proposé**. La difficulté des acteurs à se mettre en réseau et à coopérer sur les questions de jeunesse limite notamment la **pérennisation des dispositifs**, qui s'avère pourtant essentielle. De plus, les différences de cultures professionnelles et le manque d'interconnaissance entre les acteurs évoluant dans ces différents champs peuvent également constituer des freins à l'accompagnement des projets de jeunes. Qu'ils interviennent dans leur mise en œuvre ou dans leur conception, les acteurs des politiques de jeunesse sont porteurs de représentations cognitives différenciées, tant des problèmes à résoudre que des solutions à développer⁴⁶.

Cette faible lisibilité des dispositifs **conduit à des situations de non-recours** et participe à en éloigner les jeunes, notamment ceux qui cumulent les difficultés sociales⁴⁷.

Enfin, à un troisième niveau, l'éclatement des dispositifs, des acteurs et des référentiels d'action publique⁴⁸ **peut produire des effets non désirés** : ainsi, sans coordination, il existe un risque de concentration des moyens et des réalisations (dispositifs, espaces d'accueil, information) dans les villes siège de l'administration, creusant davantage encore les inégalités avec des zones plus isolées.

³⁹ Patricia Loncle, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, 2011, vol. 2, n° 2.

⁴⁰ B. Bier, « Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité », art cit.

⁴¹ Etch Kalala Mabuluki et Lasse Siurala, « "Politiques intégrées de jeunesse" : difficultés et leviers d'action », *Cahiers de l'action*, 2019, vol. 54, n° 2, p. 95-100.

⁴² Jordan Parisse, « Construire des politiques « intégrées » en direction des jeunes », *Cahiers de l'action*, 24 septembre 2019, vol. 54, n° 2, p. 15-22.

⁴³ Y. Amsellem-Mainguy et P. Loncle, « Inégalités et entrée dans l'âge adulte : éclairage sur la situation des jeunes vivant en France », art cit.

⁴⁴ B. Bier, « Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité », art cit.

⁴⁵ B. Coly et D. Even, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit.

⁴⁶ Florence Abadie, *Politiques intégrées de jeunesse: une action publique renouvelée ?*, Paris, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2019.

⁴⁷ Benjamin Vial, « Ne pas se sentir concerné par ses droits. Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles. », *Agora Débats / Jeunesses*, 2016, n° 74.

⁴⁸ Pierre Muller, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 2000, vol. 50, n° 2, p. 189-208.

3.2.3. Les campus ruraux de projets : des projets alternatifs de développement et d'innovation à destination des jeunes

Dans ce contexte d'une prise en charge hétérogène des besoins des jeunes ruraux dans les politiques publiques, **les campus ruraux de projets se veulent une réponse inédite à leurs besoins.**

Tel que définis dans le rapport du CESE, les Campus ruraux doivent « permettre aux jeunes de construire les territoires ruraux d'aujourd'hui et de demain ». Ce sont des « espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projet par la création d'activités économiques, sociales, de projets citoyens culturels, festifs et ludiques [...] pour les projets des jeunes de 16 à 29 ans ». Ces Campus ont vocation à **s'inscrire au sein de l'écosystème local, si possible en s'adossant à des structures existantes** (associations, missions locales, collectivités locales, Chambres régionales d'économie sociale et solidaire...) Cette initiative fait également partie des préconisations du ministère de la Cohésion des Territoires dans son Agenda Rural 2019, qui promeut la mise en place d'appels à manifestation d'intérêt pour développer une centaine de Campus ruraux.

Les Campus ruraux ont pour objectif de **favoriser l'implication et la participation des jeunes au développement du territoire, l'idée étant de promouvoir une approche ascendante et durable.** Pour cela, ils doivent rendre « plus lisible et abordable la création d'activités économiques⁴⁹ » en articulant les différents acteurs du territoire. Ces Campus ont aussi pour vocation d'accompagner la mobilité des jeunes, que ce soit la mobilité en matière de formation, d'emploi voire géographique en soutenant les dispositifs de mobilités européenne et internationale.

Il est néanmoins important que ces projets ne viennent pas se superposer aux dispositifs existants, au risque de les rendre peu lisibles. Il est nécessaire pour cela d'interroger la façon dont le dispositif est perçu, compris et approprié par les jeunes comme par les acteurs « relais » sur le territoire.

Les objectifs initiaux des expérimentations du Grand Est et de l'Ariège s'inscrivent ainsi dans la lignée des objectifs des Campus ruraux de projets tels que conçus par le CESE, et ont vocation à répondre à un double objectif : soutenir les initiatives des jeunes sur le territoire, et contribuer par là-même à l'animation des territoires ruraux.

⁴⁹ B. Coly et D. Even, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit.

PARTIE 2.

Résultats

4.

S'appuyer sur l'éducation populaire pour recruter et accompagner des jeunes : le parti pris de l'informalité

L'accompagnement des projets de jeunes (16-25 ans) constitue **un mode d'action nouveau pour les structures expérimentatrices**, qui accompagnent traditionnellement des publics plus jeunes, d'enfants et jeunes adolescent·es et qui s'appuient pour ce faire sur le profil de professionnel·les majoritaire dans leurs structures, à savoir des animateur·rices socioculturel·les.

Avant de présenter les projets portés par les jeunes et de décrire les effets de l'accompagnement sur ces derniers, il est dès lors utile de s'attarder **sur l'analyse des pratiques professionnelles au sein des structures porteuses des expérimentations étudiées** ; en effet, ces pratiques conditionnent fortement la mise en œuvre des expérimentations – et donc leurs impacts. L'évaluation permet de ce point de vue d'identifier **un trait commun aux deux expérimentations menées : un faible cadrage des projets**, qui s'ancre dans des cultures professionnelles et organisationnelles spécifiques issues de l'éducation populaire, et qui produit des effets en matière de mise en œuvre – et notamment d'inclusion des publics dans l'expérimentation.

L'enquête réalisée montre que les pratiques professionnelles habituelles des animateur·rices socioculturel·les, véritables chevilles ouvrières des expérimentations menées, sont fondées sur **une approche volontairement souple et peu normative**, qui influe sur la manière dont les expérimentations sont cadrées. Les deux expérimentations évaluées se révèlent ainsi faiblement formalisées, tant dans leurs méthodes que dans les approches partenariales et les objectifs fixés (4.1). Cette faible formalisation se répercute fortement sur la composition des publics des expérimentations : faute d'une stratégie systématisée « d'aller vers » et de canaux formalisés de recrutement, **les animateur·rices mobilisent majoritairement des jeunes déjà proches des structures porteuses** (4.2).

4.1. Des expérimentations fortement ancrées dans la culture professionnelle de l'animation socioculturelle

L'appel à projets « Jeunes en milieu rural » du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a **permis à deux structures d'éducation populaire d'explorer un nouveau mode d'action, à savoir l'accompagnement de projets de jeunes âgés de 16 à 30 ans**. Pour ce faire, les structures porteuses se sont appuyées sur les profils et compétences dont elles disposaient déjà en interne, à savoir des animateur·rices socioculturel·les. La mobilisation de ces professionnel·les cadre fortement les modalités de mise en œuvre des expérimentations, de deux manières principales :

- D'abord, elle **implique l'adoption d'une posture informelle et flexible**, qui, si elle est revendiquée comme un moyen de toucher les jeunes et en particulier celles et ceux qui sont éloigné·es des institutions, contraint la possibilité de proposer un accompagnement structuré (4.1.1).
- Ensuite, l'appui sur des professionnel·les de l'animation socioculturelle, dont l'activité est par nature protéiforme (accompagnement social, professionnel, scolaire, ludique etc.), induit la mobilisation **de compétences hybrides dont les frontières sont peu lisibles**, et peuvent faire l'objet de délégitimation de la part de certain·es partenaires (4.1.2).

Ces éléments participent ainsi du caractère faiblement formalisé des expérimentations, dont les modes d'action et de recrutement sont peu définis et systématisés.

4.1.1. Des modes d'action peu structurés, au profit d'une posture valorisant l'informalité

Pour qualifier les spécificités des deux expérimentations, il convient dans un premier temps d'en présenter les structures porteuses.

- Dans **le Grand Est**, l'expérimentation est portée par l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Grand Est. Plus spécifiquement, ce sont les cinq fédérations départementales du Grand Est (Moselle, Meurthe et Moselle, Vosges, Haute-Marne et Alsace) qui ont candidaté ensemble à l'appel à projet du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse⁵⁰.
- **En Ariège**, c'est la Ligue de l'enseignement qui porte l'expérimentation AJIR au titre de « Territoires Educatifs », une plateforme partenariale réunissant acteurs jeunesse (les Francas, la Ligue de l'enseignement, Léo Lagrange, etc.) et pouvoirs publics (CAF, Education Nationale, Conseil Départemental, etc.), dans un objectif de coopération et de coordination à l'échelle départementale.

Bien que différentes par leur forme – l'une fonctionnant en réseau décentralisé, tandis que l'autre s'inscrit dans une logique de plateforme partenariale – les deux entités porteuses ont en commun de **revendiquer leur appartenance au mouvement de l'éducation populaire**. Les structures porteuses (les Foyers Ruraux, le PAAJIP, la Ligue de l'enseignement ou Léo Lagrange), s'inscrivent ainsi dans un mouvement plus large mettant

⁵⁰ Les Foyers Ruraux sont réunis au sein de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR), fondée en 1946, qui se donne pour mission de « fédérer l'ensemble des associations impliquées dans l'animation du monde rural et qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire » (<https://www.foyersruraux.org/qui-sommes-nous/>)

l'accent sur l'éducation et la prise de conscience des inégalités sociales⁵¹. Les porteurs de projet évoluent à ce titre dans une « praxis de changement social et politique »⁵² similaire, qui cadre les objectifs et les méthodes de l'expérimentation, leurs pratiques reposant sur des « invariants » de l'éducation populaire. Premièrement, elles se composent d'actions d'éducation non-formelle, péri ou extrascolaire (voire péri/extra familiale) ; deuxièmement, elles s'ancrent dans des dynamiques d'apprentissage individuelles et, surtout, collectives ; enfin, elles visent à « favoriser l'accès aux savoirs et à la culture » dans le but de former un citoyen politique « capable d'exercer et de contribuer au débat démocratique »⁵³. Cette trame commune à l'action des deux entités porteuses **se matérialise particulièrement dans le profil des professionnel·les mobilisés pour déployer les Campus ruraux et AJIR (les animateur·rices socioculturel·les) et dans les méthodes et valeurs véhiculées.**

Encadré 2 - Les ressources humaines mobilisées pour l'expérimentation

Pour déployer les expérimentations sur le terrain, les structures porteuses s'appuient sur des professionnel·les de l'animation socioculturelle chargé·es de recruter puis d'accompagner des jeunes dans la réalisation d'un projet.

En Ariège comme en Grand Est, ces professionnels sont majoritairement issu·es de l'animation socioculturelle. En Ariège, la coordinatrice est titulaire d'un BPJEPS et était directrice de CLAE puis salariée du PAAJIP en tant que coordinatrice du pôle insertion, culture et développement du territoire. L'accompagnateur de projets de Foix-Varilhes est éducateur spécialisé de formation et il s'agit de son premier poste. L'accompagnatrice du territoire d'Arize-Lèze a quant à elle eu des expériences variées avant de rejoindre l'expérimentation. Titulaire d'une licence agricole et d'un master de logistique, achats et management international, elle a exercé la fonction d'ingénieure d'études dans un grand groupe privé pendant 6 ans avant de se réorienter vers un BPJEPS option sport-santé puis d'exercer comme éducatrice sportive à Toulouse, où elle a accompagné des projets de jeunes par la suite.

En Grand Est, les animateur·rices ont entre une trentaine et une quarantaine d'années. Ils sont pour la plupart titulaires du BAFA, et d'un BPJEPS et DEJEPS pour deux d'entre eux. La majorité d'entre eux dispose d'une expérience professionnelle de plusieurs années au sein des Foyers Ruraux. Après avoir passé son BAFA, la coordinatrice régionale a travaillé pendant une dizaine d'années dans l'accueil périscolaire pour les Foyers Ruraux, puis a passé un DEJEPS auprès de l'Union Régionale des Foyers Ruraux. L'animatrice Meurthe-et-Mosellane est titulaire d'un DEUG en Culture et Communication et d'une licence professionnelle d'animation sociale et socio-culturelle. Parmi les deux animateur·rices les plus récemment arrivés, l'animateur des Vosges est titulaire d'un baccalauréat professionnel en gestion des milieux naturels et a suivi un parcours professionnel dans l'animation auprès d'une association de protection de la nature - qui a financé son BPJEPS - et dans l'accueil périscolaire. L'animatrice de Moselle possède pour sa part un diplôme de monitrice éducatrice et une équivalence dans les métiers de l'animation ; elle a eu plusieurs expériences en tant qu'intervenante sociale en centre d'hébergement pour jeunes demandeurs d'asile.

Dans le Grand Est, chacune des cinq fédérations départementales (FD) de l'Union Régionale (UR) des Foyers Ruraux **consacre une partie du temps de travail de l'un·e de ses animateur·rices** aux

⁵¹ Laurent Besse, Frédéric Chateigner et Florence Ihaddadene, « L'éducation populaire », *Savoirs*, 2016, n° 3, p. 11-49.

⁵² Maurel Christian, « Education populaire et puissance d'agir: Les processus culturels de l'émancipation », *L'Harmattan, Paris*, 2010.

⁵³ Jean-Claude Richez, « Education populaire: entre héritage et renouvellement », *Jeunesses : études et synthèses*, 2013, n° 14.

campus ruraux de projets. L'UR et les fédérations en charge de l'expérimentation ont en effet décidé de répartir équitablement les financements du FEJ entre les cinq fédérations départementales, chargées de les attribuer ensuite à des professionnel·les en charge du déploiement des « Campus Ruraux ». De cette répartition a résulté un morcellement des postes d'animateur·rices accompagnateur·rices entre le financement « Campus » et les financements d'autres appels à projets et sources de financement. Sophie, en charge des campus ruraux en Meurthe-et-Moselle, occupe ainsi un poste financé de moitié par la dotation du FEJ, de l'autre par la CAF sur des missions d'animation d'un Espace de Vie Sociale.

En Ariège, le financement de l'appel à projets a permis de **mobiliser trois professionnel·les pendant toute la durée de l'expérimentation**. La coordinatrice départementale et l'accompagnateur de Foix-Varilhes étaient à temps plein sur l'expérimentation ; le poste de l'accompagnatrice de projets d'Arize-Lèze était co-financé par la CAF et le FEJ mais portait exclusivement sur AJIR. Concrètement, les professionnel·les dont le poste a été créé dans le cadre de l'appel à projets APRURAL sont respectivement salarié·es de la Ligue de l'enseignement (pour la coordinatrice départementale), du Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention (PAAJIP⁵⁴) et de la Fédération Léo Lagrange (pour les deux accompagnateur·rices de projets des territoires-pilotes de l'expérimentation). Vincent et Léa, tous deux animateur·rices accompagnateur·rices, interviennent respectivement sur les territoires de Foix-Varilhes et d'Arize Lèze. Leurs postes sont en partie financés par la dotation du FEJ, mais également par des dotations complémentaires de la CAF, des DLA ou même des fonds propres des structures porteuses. Ils sont par ailleurs appuyés par la coordinatrice, dont le poste est intégralement financé par le FEJ, qui coordonne l'expérimentation en tant que salariée de la Ligue de l'Enseignement.

Au cours des trois années de leur déploiement, les deux expérimentations ont été marquées par des difficultés liées au recrutement et, dans le Grand Est principalement, à un fort *turnover* et à la vacance de certain·es postes d'animateur·rices. L'animation socioculturelle est en effet un secteur où prédominent les formes précaires de l'emploi (des postes morcelés sur une multiplicité de financements et reposant sur des financements non pérennes⁵⁵), et où les « *trajectoires de désengagements se multiplient* »⁵⁶.

L'organisation instable au sein de certaines fédérations a également complexifié l'arrivée des nouveaux animateur·rices dont les fiches de postes sont peu claires et morcelées autour de financements hétérogènes. La dispersion des ressources et la déconnexion entre les instances de gouvernance des foyers ruraux et les animateur·trices sur le terrain a amené certaines fédérations à investir les questions liées à la jeunesse de manière lacunaire, en dépit des demandes répétées de la coordinatrice régionale auprès des élu·es régionaux des Foyers Ruraux pour faire de la jeunesse et des « Campus » un sujet pour l'association. Particulièrement marquée en Haute-Marne, où la fédération a décidé de laisser le poste d'animateur·rice vacant après trois recrutements jugés non satisfaisants, **la vacance des postes d'animateur·rice s'est faite ressentir sur la quasi-totalité des territoires d'expérimentation du Grand Est**. Quatre des cinq fédérations ont vu des professionnel·les (animateur·rice et/ou coordinateur·rice du projet) quitter la structure en n'étant

⁵⁴ Le PAAJIP est une association qui coordonne les actions du secteur jeunesse sur le territoire de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes. Elle repose sur trois piliers : l'animation et l'éducation populaire ; l'information, l'accompagnement et l'orientation et la médiation-prévention. (Voir <https://paajip.fr/presentation-association/> ainsi que <https://www.agglo-foix-varilhes.fr/accompagner-aider/jeunesse-paajip>)

⁵⁵ Patricia Loncle, « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », *Agora débats/jeunesses*, 2013, vol. 64, n° 2, p. 7-18.

⁵⁶ Julien Virgos, Christophe Dansac et Cécile Vachée, « Animateurs jeunesse : Identités professionnelles en conflit, entre valeurs de l'éducation populaire et impératifs économiques », Athènes, Greece, 2016.

remplacé·es que tardivement, voire en ne l'étant pas. En Ariège, le poste de coordinateur·rice départemental·e a d'abord été occupé par un salarié ayant mis fin à son contrat à l'issue de sa période d'essai, puis, à partir du printemps 2021, par la coordinatrice en poste jusqu'à la fin de l'expérimentation.

Développée à partir des années 1960⁵⁷, **l'animation socioculturelle fait figure de « prolongement de l'éducation populaire dans l'espace professionnel de l'action sociale »**⁵⁸. Ayant émergé tardivement parmi l'ensemble des métiers du social, elle peut être définie comme « *une méthode non directive visant à favoriser la communication, l'activité créatrice et culturelle proprement dite et l'action sociale* »⁵⁹. En ce sens, l'animation socioculturelle ambitionne de « *modifier l'impact de l'environnement social et matériel sur le vécu et le comportement des individus* »⁶⁰. Plus concrètement, les métiers de l'animation socioculturelle reposent sur des pratiques de l'expression et de la participation dans quatre principaux secteurs : l'éducatif avec les services jeunesse les centres de loisir ou les foyers de jeunes, le culturel avec des activités d'expression artistique, le social avec l'animation de rue ou la prévention santé, et enfin le politique et l'économique avec le soutien à la vie associative ou l'insertion socioprofessionnelle⁶¹.

L'intégralité des accompagnant·es provenant de l'animation socioculturelle, cette culture professionnelle commune joue un rôle prépondérant dans la manière dont les expérimentations sont cadrées et conduites. Par culture professionnelle, nous entendons ici les « *langages, les représentations et les croyances partagées, mais aussi [les] réseaux de partenaires et d'institutions communs, au sein d'un groupe professionnel, en lien avec son action* »⁶². C'est à cette culture que se réfère Léa⁶³, animatrice sur le territoire ariégeois, en évoquant une « *sensibilité* » liée à l'animation :

« Dans nos métiers, y'a des sensibilités liées à l'animation, cette posture professionnelle de l'animateur qui est importante... » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Ariège)

Cette importance accordée à la « posture professionnelle » est partagée par les animateur·rices du Grand Est. Cette culture professionnelle se manifeste concrètement de deux manières dans la mise en œuvre des expérimentations : d'une part, par l'informalité des relations aux jeunes ; d'autre part, par la forte flexibilité de l'accompagnement.

D'une part, la culture professionnelle des animateur·rices revêt un fort caractère informel, qui se manifeste à travers les méthodes mobilisées dans les expérimentations, que ce soit dans le contenu des accompagnements ou dans la forme qu'ils prennent. **Cette informalité se manifeste d'abord par la transmission de savoirs pratiques, non académiques** (apprentissage à la prise de parole à l'oral, accompagnement autour de démarches administratives, aide à la réalisation d'un CV, d'un *business plan*, organisation d'évènements et de temps festifs etc.). De fait, les structures d'éducation populaire **visent l'acquisition « d'apprentissages informels, au contact du terrain »**, en mettant l'accent sur le caractère inductif, adaptable et hétérogène des apports pédagogiques⁶⁴. C'est à cet « *apprentissage informel* »

⁵⁷ L. Besse, F. Chateigner et F. Ihaddadene, « L'éducation populaire », art cit.

⁵⁸ Laurent Besse, Emmanuel de Lescure et Emmanuel Porte, *La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation*, Paris, INJEP, 2021.

⁵⁹ Heinz Moser et al., *L'animation socioculturelle : fondements, modèles et pratiques*, s.l., Éditions ies, 2017.

⁶⁰ *Ibid*

⁶¹ Francine Grelier, *Vers une théorie de l'action associative : la praxis de l'éducation populaire : l'étude de cas de l'animation socioculturelle citoyenne*, phdthesis, Université Rennes 2 ; Université Européenne de Bretagne, s.l., 2010.

⁶² Michel Chauvière, « Peut-on parler d'une culture professionnelle des éducateurs ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 17 septembre 2009, n°7.

⁶³ L'ensemble des prénoms du rapport ont été pseudonymisés.

⁶⁴ L. Besse, E. de Lescure et E. Porte, *La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation*, op. cit.

caractéristique de l'éducation populaire⁶⁵ que Léa fait référence lorsqu'elle oppose les « savoirs pratiques », transmis aux jeunes dans le cadre de l'accompagnement, à ceux plus théoriques que dispense l'institution scolaire :

« Et là, le côté éducation populaire, c'est qu'on leur transmet d'autres trucs qu'on n'apprend pas à l'école. Tout ce qui est sécurité sociale, par exemple. Comment fonctionne le système, ou même comment s'exprimer à l'oral : tu l'apprends pas forcément à l'école. Comment être plus organisé, comment faire un *planning*. Du bon sens, on leur amène. » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Ariège)

L'informalité se manifeste, par définition, par l'absence de formalisation (par une convention ou un « contrat ») de l'accompagnement proposé aux jeunes. A cette informalité des apprentissages s'ajoute celle des actions déployées par les accompagnateur·rices. Dans leur discours, il apparaît ainsi que la logique de « coup de main » prédomine largement. Gabrielle, accompagnatrice sur un territoire très peu densément peuplé du Grand Est, souligne ainsi que son action n'a rien « *d'officiel* » :

« C'est pas conventionné quoi. Rien de document officiel. Ça se passe par téléphone et en présentiel et on file les coups de main qu'on peut filer quoi. » (Gabrielle, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

Sa posture s'inscrit ainsi dans « *l'ethos des animateurs* » revendiquant la créativité et l'originalité de l'accompagnement et donc le rejet « *[d]es habitudes, [de] tout ce qui paraît figé, rigide* »⁶⁶.

Par ailleurs, l'informalité des pratiques s'exprime également dans les relations qu'entretiennent les accompagnateur·rices avec les jeunes suivi·es. Léa (Ariège), Tiffany et Clarisse (Grand Est) décrivent en entretien une posture à mi-chemin entre celle d'une relation amicale et professionnelle. Léa témoigne ainsi de l'ambivalence de sa posture :

« Et ben c'est un mixte entre la posture de l'animateur jeunesse, où t'as un côté un peu « on est leurs potes » pour qu'il y ait une confiance qui se crée entre l'accompagnateur et le jeune, et le cadre : sinon tu te fais marcher sur les pieds. » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Ariège)

D'autre part, et au-delà du caractère informel de l'accompagnement, **la culture professionnelle des animateur·trices induit une forte flexibilité dans les modalités d'accompagnement déployées**. Les accompagnateur·rices adaptent leurs horaires (travail en soirée et en le weekend) mais également leur périmètre d'intervention (déplacement au plus près des lieux de vie des jeunes) en fonction des pratiques et besoins des jeunes sur les territoires. Ils et elles revendiquent également une disponibilité permanente, et n'hésitent pas à communiquer aux jeunes leur numéro de téléphone, voire à communiquer avec eux de manière plus informelle sur les réseaux sociaux (Instagram, Discord). C'est ce qu'explique Sophie, dont le territoire d'action est une communauté de communes très étendue :

« Je donne mon numéro de portable et mon bureau, ou je dis que j'ai une voiture et que je suis mobile, et qu'à leur demande je suis disponible pour parler d'une demande ou d'une envie à eux pour la mettre en place sur le territoire. » (Sophie, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

Cette flexibilité est aussi celle du temps qui est alloué aux suivis des jeunes, dont la durée n'est pas prédéterminée et qui est souvent plus long que celui que dispensent des structures plus classiques d'insertion, en raison notamment du plus grand nombre de jeunes suivi-es par ces structures :

« **Donc en fait, la spécificité de l'accompagnement, c'est que ce soit gratuit et réadapté par rapport aux contraintes des jeunes aujourd'hui. Et accorder du temps. Je trouve que y'avait vraiment ce rapport temps/argent. Aujourd'hui, c'est quasiment impossible d'accorder du temps gratuitement. Quand je compare à la Mission Locale, ils ont chacun 40 ou 60 jeunes à accompagner en parallèle. Donc ils sont ultra limités dans le temps qu'ils peuvent accorder. Pôle Emploi, c'est pareil. Je pense que ça peut se caractériser comme ça.** » (Audrey, coordinatrice départementale, Ariège)

Il apparaît ainsi que la culture professionnelle des animateur·trices s'exprime à la fois dans l'informalité des savoirs, des méthodes et des postures mobilisées, et dans la flexibilité dont ils et elles font preuve dans l'accompagnement.

Ces différents éléments – informalité des apprentissages, absence de contractualisation de l'accompagnement, horizontalité des relations, flexibilité du suivi - **conduisent certain-es jeunes accompagné-es à ne pas comprendre qu'ils-elles s'inscrivent dans un dispositif plus global d'accompagnement**⁶⁷. Dans le Grand Est, la majorité des jeunes bénéficiant d'un accompagnement par les Foyers Ruraux n'a pas entendu parler des « Campus ruraux » et ne connaissent que le nom de l'animateur·rice. Le terme de « Campus ruraux » a été peu mobilisé par les animateur·rices du Grand Est auprès des jeunes rencontré-es, notamment lorsque les jeunes étaient accompagné-es dans un autre cadre (Junior association, Coopératives jeunesse de services, Assises Régionales de la Jeunesse etc.). En Ariège, si les jeunes accompagnés dans le cadre de l'expérimentation ont souvent entendu le nom d'AJIR, ils ne connaissent guère l'objet de l'expérimentation. Cette faible lisibilité peut aller jusqu'à une méconnaissance de la nature du poste des accompagnateur·rices de projet. En Ariège, Ophélie, l'une des jeunes accompagnées, explique avoir mis du temps à réaliser avoir fait l'objet d'un accompagnement à proprement parler dans le cadre de son projet de tiers-lieu santé, malgré plusieurs rendez-vous avec la coordinatrice départementale. La relation amicale nouée avec cette dernière l'avait ainsi conduite à penser qu'elle faisait simplement preuve d'intérêt pour son projet :

« **En fait on**⁶⁸ **n'a vraiment pas compris qu'on était accompagnées jusqu'à ce qu'elle le dise à d'autres personnes qu'elle nous accompagnait en fait, et on s'est dit : ah mais oui c'est vrai, tous ces rendez-vous ! C'est un accompagnement ! (...) Enfin on n'avait pas compris en fait, et finalement on avait compris que c'était quelqu'un qui était à fond derrière ce projet, à côté de son travail nous donnait des tuyaux quoi, et... et ouais, donc ça on a mis le temps** ». (Ophélie, jeune accompagnée, 32 ans, Ariège)

Ce manque de clarté sur le rôle des différent-es animateur·rices-accompagnateur·rices est ainsi susceptible de complexifier leur sollicitation spontanée, estime Ophélie :

« **Et peut-être que le fait de le savoir un peu plus tôt permettrait de plus lui demander sans être gênée, parce que y a quand même ce truc (...) d'aller embêter quelqu'un pour lui** »

⁶⁷ D'après Léa, accompagnatrice en Ariège, les jeunes accompagné-es ne savaient même pas en quoi le dispositif consistait.

⁶⁸ Ophélie fait référence à Adèle, qui porte avec elle le projet de tiers-lieu.

demander de l'aide alors qu'on paye pas la personne, c'est pas un service quoi. » (Ophélie, jeune accompagnée, 32 ans, Ariège)

Si cette posture flexible et informelle, se révèle féconde en termes d'effets sur les jeunes et sur leurs parcours (cf. axe 2), elle **contribue néanmoins au caractère peu structuré des expérimentations et participe de la difficulté à « objectiver » et transmettre les compétences développées.**

En Ariège, l'équipe projet a néanmoins **entamé une démarche de structuration et d'harmonisation des pratiques après environ deux années d'expérimentation.** Matérialisée par un « classeur » consacré au projet, cette tentative d'objectivation a permis de définir et catégoriser les actions du projet *a posteriori* pour faciliter leur déploiement à l'issue de l'expérimentation. Cet outil intervient néanmoins tardivement dans la démarche, alors qu'il aurait pu être utile d'après Léa de « *poser ces éléments plus tôt* »⁶⁹. Dans le Grand Est, la « Charte des Campus » envisagée en début d'expérimentation pour s'assurer de la cohérence de l'expérimentation n'a pas été mobilisée sur le terrain par les animateur·rices, dont les pratiques varient substantiellement d'un territoire d'implantation à l'autre.

4.1.2. Un champ de compétences étendu, au périmètre peu lisible

Outre le recours à des savoirs et des méthodes informelles, **la culture professionnelle de l'animation socioculturelle repose sur l'hybridité des compétences des animateur·rices.** Leur statut et leurs activités sont ainsi « *souvent hétérogènes et fragiles* »⁷⁰, et leur parcours, formation, représentations et fonctions « *peuvent varier considérablement d'un individu à l'autre* »⁷¹. En ce sens, être animateur·rice socioculturel·le c'est être à la fois « *clinicien* », « *technicien* », « *pédagogue* », « *militant* » et « *médiateur* »⁷² ce que Léa formule à sa manière : « *Moi je fais conseillère en mission Locale, je fais assistante sociale, éduc' spé', animatrice, animatrice sportive, taxi* ». Léa et Vincent, accompagnateur·rices de projet en Ariège, expriment ainsi des difficultés liées à la définition de leurs missions. Alors que Léa parle de « *mélange* » entre insertion professionnelle, éducation spécialisée et travail social, Vincent mentionne en entretien « *l'excès* » de liberté et de missions qui caractérise son poste :

« Et le point faible, je dirais que trois postes [les deux postes d'accompagnateur·rices de projets à Foix-Varilhes et Arize-Lèze et le poste de coordinatrice départementale], c'est peut-être insuffisant pour travailler sur tous les jeunes majeurs. Pour moi, un poste sur l'expression et un poste sur l'accompagnement de projets, c'est le minimum. Parce qu'on a beaucoup de liberté, mais parfois trop de missions. » (Vincent, animateur·accompagnateur, Ariège)

L'hybridité et la grande diversité des **missions tend à limiter la lisibilité du périmètre des compétences mobilisées pour l'accompagnement**, aussi bien à l'échelle des animateur·rices qu'à celle des acteurs extérieurs au projet.

A l'échelle des animateur·rices, d'abord, l'éventail des actions disponibles conduit les professionnel·les à se sentir déboussolées et à se débattre avec « du flou » dans les missions qu'ils doivent mener, pour

⁶⁹Entretien avec Léa, animatrice·accompagnatrice en Ariège.

⁷⁰ Francis Lebon, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte, 2009.

⁷¹ J. Virgos, C. Dansac et C. Vachée, « Animateurs jeunesse », art cit.

⁷² Christophe Dansac et Cécile Vachée, « Les fonctions professionnelles de l'animateur : Un modèle à cinq dimensions comme repère pour l'analyse des compétences et de l'action. »

reprennent les termes de Léa. La définition des postes des animateur·rices est ainsi floue pour les équipes-projets elles-mêmes. Audrey, coordinatrice départementale de l'expérimentation ariégeoise, note ainsi que les missions des postes financés par le FEJ ont été faiblement définies initialement, et soumises à des désaccords au sein même des équipes-projets des expérimentations⁷³.

« C'était hyper perturbant parce que tu savais pas où aller, en fait. Et tu allais mettre un truc en place, et [les membres du COTECH] allaient te dire "Ah mais non, pas ça". Sauf que ma fiche de poste, c'est hyper vague, hyper flou, tu peux tout y mettre ! » (Léa, animatrice accompagnatrice, Ariège)

Ce flou a par ailleurs des incidences sur la reconnaissance des animateur·rices accompagnateur·rices comme acteur·rices légitimes et pertinent·es de l'accompagnement de projets de jeunes par les institutions locales. L'éducation populaire s'est en effet progressivement distinguée de l'éducation ouvrière pour investir l'éducation jeunesse⁷⁴, au point d'être assimilée à l'accueil de loisir, comme le notent plusieurs acteur·rices impliqué·es sur l'expérimentation. Le périmètre des actions peut ainsi être soumis à la suspicion d'acteur·rices extérieur·es qui se sentent mis·es en concurrence par les animateur·rices AJIR, ou expriment leur scepticisme vis-à-vis de leurs compétences en matière d'accompagnement de projets :

« Après, ma grande question c'est : est-ce qu'on était portés par les bonnes structures ? Est-ce qu'AJIR devait être portée par des assos d'éducation populaire, ou par des communautés de communes, des agglos, le conseil départemental ? (...) Alors, on aurait eu beaucoup moins de jeunes. Mais par contre, j'aurais eu plus de reconnaissance et de poids vis-à-vis des partenaires. Parce que quand t'es une asso d'éducation populaire, ils te prennent pour une animatrice, quoi. Pendant 3 ans, on s'est battus avec Vincent et Audrey pour se faire reconnaître comme plus que des animateurs périscolaires qui servent des repas entre midi et deux. Mais en réalité, c'est quand même ces structures-là qui ont les jeunes. Mais nos métiers étant hyper variés, hyper larges, t'es pas forcément compris au sein d'une asso d'éducation populaire. Parce que rencontrer Initiatives Ariège ou BGE (Boutique de Gestion Espace), quel est le lien avec un service jeunesse ? » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Ariège)

Il apparaît ainsi que **l'absence de définition claire du champ de compétences de l'animation socioculturelle contribue à limiter la lisibilité de l'expérimentation pour deux principales raisons.** D'abord, elle produit chez les accompagnateur·rices un sentiment de flou et d'incertitude autour des actions qu'ils·elles doivent mener auprès des jeunes dans le cadre spécifique des expérimentations. Cette incertitude les conduit à voir leur légitimité et la pertinence des actions qu'ils et elles portent remises en question au sein même des équipes porteuses de l'expérimentation. Ensuite, elle agit sur la perception qu'ont les acteurs extérieurs à la structure porteuse du périmètre des expérimentation : la figure de l'animateur·rice socioculturelle est en effet surtout associée à l'accueil

⁷³ Ces désaccords ont été documentés dans les comptes rendus d'exécution relatifs au projet ariégeois au fil de l'expérimentation. Ils tiennent principalement à des différences de vision entre les territoires d'Arize-Lèze et de Foix-Varilhes, particulièrement au début de l'expérimentation. Plus faiblement doté en institutions que le territoire de Foix-Varilhes, celui d'Arize-Lèze tend en effet à davantage mettre l'accent sur l'accès aux droits et l'accompagnement social que celui de Foix-Varilhes, et à considérer comme plus secondaires les actions relevant de l'expression libre des jeunes et du dialogue structuré. Voir notamment le compte-rendu d'exécution n°3 d'avril 2022, ainsi que la partie 5 du présent rapport, pour une analyse approfondie des différents accompagnements proposés aux jeunes sur les territoires-pilotes de l'expérimentation ariégeoise.

⁷⁴ L. Besse, E. de Lescure et E. Porte, *La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation*, op. cit.

de loisir, ce qui nuit à la reconnaissance de l'accompagnement protéiforme qu'ils revendiquent et à la reconnaissance de la nature de leurs missions.

Ces deux principales caractéristiques de la culture professionnelle des animateur·rices socioculturel·les (le caractère flexible et informel de l'accompagnement, d'une part, et son périmètre étendu, d'autre part) **contribuent ainsi à limiter la formalisation des démarches d'expérimentation dont les méthodes et objectifs paraissent peu définis. La faible formalisation des modes d'actions auprès des jeunes est également due au faible cadrage initial de la part des structures porteuses**, point sur lequel nous reviendrons dans la suite de ce rapport (voir 6.1.).

4.2. Des publics bénéficiaires relativement « proches » des structures expérimentatrices

Le **caractère peu formalisé de la posture et des compétences des accompagnateur·rices a des effets sur les publics touchés par les expérimentations**. Faute de stratégie « d'aller vers » systématique, d'un public-cible défini ou d'une stratégie formalisée de « recrutement »⁷⁵, les **jeunes mobilisés le sont avant tout par « proximité » avec l'accompagnateur·rices ou avec les structures porteuses** (4.2.1). En Ariège, le travail de mobilisation de partenaires (4.2.2) **a néanmoins permis de diversifier davantage les publics**.

4.2.1. Un recrutement qui s'opère surtout par « proximité » avec les jeunes

A l'exception de l'âge, les deux expérimentations étudiées n'ont pas adopté de critères particuliers pour circonscrire le profil des publics ciblés (par exemple : genre, milieu socioprofessionnel, niveau d'études, ou encore la situation d'emploi). Par conséquent, **elles n'ont pas structuré de stratégie spécifique visant à favoriser l'inscription dans l'accompagnement de jeunes identifiés au préalable**. Dans un contexte où le recrutement de jeunes est complexifié par les caractéristiques du territoire (4.2.1.1.), l'entrée dans l'expérimentation s'opère principalement par **effet de « proximité »**, que ce soit en mobilisant des liens interpersonnels préalablement établis (4.2.1.2) ou en s'appuyant sur les activités habituelles des structures porteuses (4.2.1.3).

4.2.1.1. Des caractéristiques des territoires qui limitent la capacité des expérimentations à trouver leur public

Trois obstacles principaux complexifient la démarche de « recrutement » des jeunes dans l'expérimentation sur les territoires d'Ariège et du Grand Est.

En premier lieu, les territoires d'expérimentation sont caractérisés par **une proportion de jeunes plus faible que les moyennes nationales et régionales**. La part de jeunes (15-29 ans) résidant dans les communes du Grand-Est ciblées par l'expérimentation est ainsi inférieure de trois points à la moyenne régionale (15% contre 18,1%). De la même manière, les jeunes représentent 13,9% de la population ariégeoise, et seulement 11,2% de la population du territoire d'expérimentation d'Arize-Lèze. La communauté d'agglomérations Foix-Varilhes présente

⁷⁵ Le terme de « recrutement » désigne ici le fait de déployer des moyens pour identifier des jeunes et les amener à participer à l'expérimentation.

quant à elle une population de 15-29 ans plus conséquente (14,8% de la population totale de l'agglomération), dont la ville de Foix, chef-lieu du département et siège d'un pôle universitaire (16,8% de jeunes au sein de la commune)⁷⁶, est un vivier important. Cette part de jeunes dans la population totale reste néanmoins inférieure à la moyenne nationale, qui se situait à 17,2 en 2017⁷⁷.

En second lieu, **l'éloignement des pôles urbains implique pour les jeunes des mobilités dans les cadres scolaire, universitaire ou professionnel, et donc une présence discontinue sur le territoire.** L'enquête montre en effet que les territoires d'expérimentation sont caractérisés par un déficit d'aménagement à destination des jeunes, notamment du point de vue de l'accès aux infrastructures scolaires (lycées et universités), qui sont peu nombreuses - voire inexistantes - sur les territoires de l'expérimentation. **Cet éloignement des infrastructures scolaires se traduit pour une partie des jeunes par un départ de leur commune d'origine, temporaire** (internat) ou **pérenne** (pour poursuivre leurs études dans d'autres villes), **ce qui complexifie leur mobilisation et la pérennisation de leur implication sur le territoire**, ainsi que le constate une animatrice jeunesse dans le Grand-Est :

« En fait quand je parle du projet dans les assos ou les mairies ils me disent « mais nous on en a deux [jeunes] chez nous », et puis ben ils sont au lycée à Nancy, donc ils sont internes, ils ne reviennent que les samedis-dimanches, et quand ils reviennent ben soit ils font leurs devoirs, soit leurs activités ou ben le dimanche c'est le repas de famille, machin, et ils repartent le dimanche soir. [...] Donc déjà il y en a assez peu et quand il y en a ils sont pas là donc c'est vraiment ... » (Animatrice jeunesse, Foyers Ruraux, Grand Est)

De même, lorsque les jeunes sont effectivement présent·es et disponibles, les animateur·trices et les jeunes sont confronté·es à des **difficultés de mobilité sur des territoires particulièrement vastes** (allant jusqu'à 128 communes, étendues sur près de 1000 km² pour la communauté de communes du Saulnois en Moselle) où les transports en commun sont peu nombreux et insuffisants pour permettre aux habitant·es de se déplacer facilement sans un véhicule personnel.

En dernier lieu, les animateur·trices rencontré·es dans le Grand Est dans le cadre de l'expérimentation identifient une **faible prise en compte politique des questions et enjeux liés à la jeunesse à l'échelle de leurs territoires**, estimant que ces thématiques restent peu appréhendées par les acteurs politiques aux niveaux communal et intercommunal. Ce constat est moins marqué en Ariège où la présence d'élus·es dédié·es aux questions de jeunesse sur les deux territoires pilotes participe de la volonté d'impulser des politiques en faveur de la jeunesse à l'échelle locale et favorise le portage politique de ces questions.

On retrouve alors chez tous les professionnel·les de jeunesse rencontré·es une difficulté à recruter les jeunes sur ces territoires ruraux où ils sont non seulement moins nombreux mais aussi moins mobiles et présents de manière plus discontinue. Dès lors, face aux difficultés éprouvées pour inscrire les jeunes dans l'expérimentation, les projets **ont recours à des stratégies de recrutement à ce jour peu formalisées, qui consistent avant tout en la mobilisation des canaux traditionnels qui sont ceux de leurs structures respectives.**

⁷⁶ Source : données Insee RP 2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

⁷⁷ Source : Insee Références, édition 2019 – Fiches – Population, p. 110.

4.2.1.2. L'interconnaissance, un vecteur puissant de recrutement des jeunes

Les **animateur·trices mobilisent de manière informelle leurs cercles de connaissances personnelles et professionnelles comme principal levier de « recrutement » des jeunes**. C'est particulièrement le cas en Grand Est, où la plupart des jeunes recruté·es sont des connaissances plus ou moins proches des travailleur·euses des Foyers Ruraux. Dans cette région, le recrutement des jeunes dans la démarche « Campus ruraux » se traduit **par la mobilisation d'une grande diversité de réseaux d'individus et de groupes sociaux par les animateur·trices en charge du projet**. Ces réseaux incluent aussi bien les relations professionnelles des animateur·rices que leurs cercles familiaux et amicaux, en passant par les associations fédérées par les Foyers Ruraux. Cette approche est caractéristique de cette structure où « *tout le monde bosse ensemble, mais tout le monde connaît tout le monde en dehors aussi*⁷⁸ ». L'exemple d'Adam, Gauthier et Noah, trois jeunes du groupe « Campus » de Meurthe-et-Moselle, est révélateur de la place prépondérante de l'interconnaissance dans la composition des groupes de « jeunes » accompagnés : leurs parents sont salariés des Foyers Ruraux et amis entre eux, ainsi qu'avec l'animatrice en charge des accompagnements. Les parcours au sein des Foyers se dessinent en effet de façon linéaire et fortement ancrée dans des réseaux familiaux, comme le décrit l'une des salariées de l'Union Régionale :

« Les jeunes sont là dans le réseau depuis qu'ils sont gamins, enfant, ados, ils passent le BAFA, ils restent, ils se marient entre eux et ils font des gamins. » (Clélia, coordinatrice de l'Union Régionale des Foyers-Ruraux)

En Ariège, la mobilisation des réseaux personnels des animateur·rices apparaît moins prédominante dans le recrutement des jeunes. Il est en revanche fréquent que certain·es acteur·rices de l'accompagnement des jeunes sur le territoire (services jeunesse, Pôle emploi, etc.), avec lesquels les accompagnateur·rices travaillent de manière privilégiée depuis un certain temps, leur orientent des jeunes à suivre.

L'interconnaissance à l'œuvre dans le recrutement des jeunes s'observe également dans les modes de communication autour des projets et l'utilisation importante du bouche-à-oreille par les animateur·trices pour impliquer des jeunes. Aussi **les liens qu'établissent les jeunes entre elles-eux contribuent-ils également au recrutement**. La composition du groupe de jeunes mobilisé·es en Moselle témoigne de ce passage par l'interconnaissance et l'informalité pour constituer les groupes accompagnés. Le collectif s'organise en effet autour d'Alizée, une jeune de 20 ans qui connaît les Foyers Ruraux depuis son enfance. A la suite de son BAFA, elle a été sollicitée par l'animateur des Foyers pour rejoindre le groupe « Campus » de Moselle. Le groupe se compose aujourd'hui en grande partie des proches d'Alizée. Parmi les six jeunes participant à l'organisation d'une activité intitulée « Aime Burger » en octobre 2022 se trouvaient ainsi Soline, sa meilleure amie, et Anthony, un de ses amis rencontré lors du stage BAFA – qui constituent le noyau dur du groupe « Campus ». Etaient aussi présents le frère et la belle-sœur d'Alizée. L'interconnaissance forte entre les participant·es peut ainsi contribuer à les inscrire plus durablement dans le projet, les liens d'amitié les réunissant favorisant le souhait de poursuivre des activités communes.

L'interconnaissance et le bouche-à-oreille sont également fortement mobilisés dans l'expérimentation ariégeoise, sur un territoire où la plupart des jeunes entretiennent déjà des liens de proximité. Le bouche-à-oreille représente d'ailleurs le mode d'entrée principal dans l'expérimentation et près de la moitié a entendu parler de l'expérimentation par ce biais-là (46%, voir le Graphique 2 p.48) :

⁷⁸ Entretien avec une animatrice des Foyers Ruraux, Grand Est.

« Après, c'est le bouche-à-oreille. Ils se connaissent tous. Sur le territoire Arize-Lèze, il y a 1100 jeunes entre 11 et 25 ans. Ils ont tous été au collège ensemble, soit à Lézat soit au Mas d'Azil. L'Ariège est un petit pays, donc ça aide. Des fois aussi, ils sont passés par le service jeunesse, ils ont été dans les 11-17 ans. [Et des jeunes comme Anaïs] qui a été au CLAE toute petite, et elle a cette culture de l'éducation populaire. Mais on a des jeunes qu'on a suivis en 11-17, ils ont aussi la culture du projet. » (Léa, animatrice-accompagnatrice, territoire d'Arize-Lèze)

L'ancrage du recrutement dans des réseaux d'interconnaissance **inscrit ainsi le recrutement des jeunes dans la continuité des réseaux traditionnels des structures porteuses**. De manière similaire, les porteur·euses de projet emploient les activités d'ores et déjà déployées par leur structure en dehors de l'expérimentation pour tenter de mobiliser les jeunes.

4.2.1.3. L'appui sur des publics déjà inscrit·es dans les activités habituelles des structures porteuses

A la mobilisation de leurs **réseaux d'interconnaissance personnels** propres aux professionnel·les s'ajoute celle de publics d'ores et déjà proches **des activités habituellement déployées par les structures**.

L'enquête menée dans le cadre de l'évaluation permet ainsi de montrer comment la participation des jeunes aux dispositifs et activités déployées préalablement par les porteurs de projet facilite l'entrée dans l'expérimentation. C'est notamment le cas d'Etienne, 21 ans, qui connaissait bien le PAAJIP pour l'avoir fréquenté durant toute son adolescence. De retour en Ariège après des études à Pau, il se tourne spontanément vers le PAAJIP lorsqu'il décide de monter son projet d'album de rap.

« Le PAAJIP, j'y vais depuis que j'ai 11 ans, au début pour des sorties, des vacances, à partir de mes 15-16 ans, j'ai commencé à organiser des événements avec eux. J'étais trésorier dans une junior association, j'ai pas mal bossé avec sur le festival Foire de rue. Par rapport aux financements que je souhaitais avoir [pour mon projet], je savais que le PAAJIP pouvait [m'aider à] monter le dossier. » (Etienne, jeune accompagné, 21 ans, Ariège).

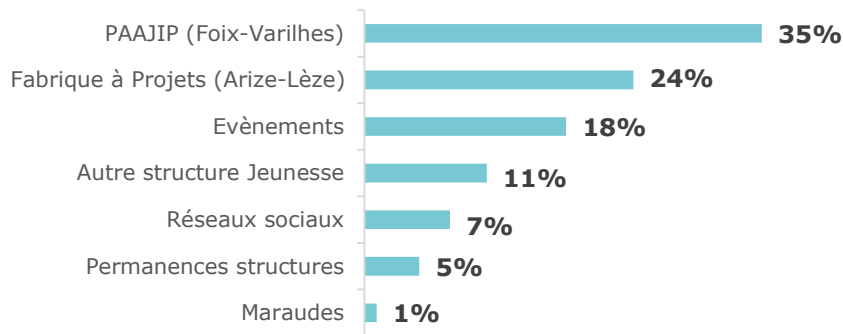
Les projets expérimentaux s'appuient ainsi majoritairement sur des jeunes proches de leur institution, et donc prédisposés à s'y adresser. En Ariège, **la majorité des jeunes accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation ont été rencontré·es directement au sein d'une structure jeunesse porteuse**, c'est-à-dire le PAAJIP (35% des jeunes accompagné·es) ou la Fabrique à Projets (24%)⁷⁹. On peut ainsi faire l'hypothèse que la plupart des jeunes fréquentaient - ou du moins connaissaient - ces structures avant de commencer leur accompagnement.

Graphique 1 – Répartition des jeunes ariégeois·es selon le lieu de leur rencontre avec les accompagnateur·rices

⁷⁹ Ces analyses sont issues des données disponibles en mai 2023 dans le fichier de suivi des jeunes accompagné·es tenu par le porteur de projet et auquel l'Agence Phare a accès.

Répartition des jeunes ariégeois.es selon le lieu de leur rencontre avec les accompagnateur.rices

[Base : n = 165]



Source : Base de données fournie par l'équipe-projet ariégeoise ; n=165 ; 2021-2023, exploitation par l'Agence Phare.

De la même manière, **les jeunes recrutés dans le Grand Est proviennent massivement des activités traditionnellement déployées par le porteur**. Les Foyers Ruraux organisant surtout de l'accueil de loisir, des interventions de prévention et d'animation en établissement scolaire et des formations au BAFA, ils tendent à mobiliser un **public scolaire ou périscolaire rencontré dans le cadre de leurs activités habituelles**. Les animateur·trices, en particulier en Alsace, revendiquent de toucher les jeunes « *dès le berceau* » (Chantal et Clarisse, animatrices des Foyers ruraux) et de les suivre ensuite jusqu'à la vingtaine. Les actions en question sont donc surtout adressées à un public adolescent (plutôt âgés entre 12-14 ans), l'expérimentation « Campus ruraux » opérant ainsi **un glissement progressif de la tranche d'âge touchée** par ses actions vers les plus jeunes, faute de disposer dans ses canaux d'action traditionnels d'un « vivier » de jeunes plus âgés.

Le constat de **proximité des publics de l'expérimentation avec les institutions porteuses** est particulièrement visible dans la trajectoire de certain·es enquêté·es, qui appartiennent même aux cercles professionnel·les des structures en tant que jeunes animateur·rices (titulaires d'un BAFA), et y occupant des contrats courts et/ou à temps partiel. Pierre-Loup travaille ainsi en tant qu'animateur à Léo Lagrange quand il débute son suivi par la Fabrique à Projets d'Arize-Lèze. Alizée, qui a connu les Foyers Ruraux au cours d'activités périscolaires, a intégré le groupe « Campus » en Moselle à la suite de son stage BAFA aux Foyers Ruraux et travaille aujourd'hui pour l'une des fédérations en tant que directrice d'un centre aéré.

Pour ces jeunes en particulier, l'accès à l'accompagnement se trouve facilité par leur connaissance préalable de la structure et de ses codes, mais aussi, pendant l'accompagnement, par la proximité de valeurs partagées avec les animateur·rices. Le constat de la proximité de valeurs entre les jeunes et les animateur·rices est partagé par les animateur·rices accompagnateur·rices en Grand Est, avec néanmoins des effets ambigus, comme le souligne une animatrice :

« Le constat qu'on fait avec les autres anim', c'est que ceux qui participent c'est des jeunes qui ont déjà un vécu associatif, soit par le périsco[lair], soit par leurs parents, qui ont déjà mis un pied au niveau associatif. Et ça finalement ça se perd aujourd'hui. On a de moins en moins de parents qui sont bénévoles dans les assos. Donc par écho les jeunes ne viennent plus non plus ». (Tiffany, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

Si cette animatrice note le caractère facilitant d'être en lien avec des jeunes proches des structures, elle souligne donc les limites que cela pose en matière de recrutement des jeunes et de capacité à recruter en dehors de ces cercles.

Il apparaît ainsi que les structures porteuses font face à des difficultés pour « trouver » des jeunes à même de s'inscrire dans l'expérimentation. Pour pallier ces difficultés, les démarches ne s'appuient pas sur des stratégies de recrutement formalisées adaptées à un public « cible » défini. **Elles recrutent surtout, par effet d'opportunité, des jeunes qui gravitent d'ores et déjà autour des animateur·rices ou de l'activité des structures.** A la marge, et essentiellement sur le territoire ariégeois, les porteur·euses de projet ont néanmoins formalisé des stratégies plus actives qui laissent entrevoir une diversification des profils recrutés.

4.2.2. Des tentatives prometteuses de diversification des recrutements des jeunes

Qu'il s'agisse de l'Ariège ou du Grand Est, les expérimentations menées s'appuient parfois sur les structures jeunesse du territoire dans l'objectif de recruter en dehors des cercles proches du porteur de projet (4.2.2.1). Les animateur·rices-accompagnateur·rices ariégeois ont par ailleurs cherché à développer l'aller vers pour étendre les profils des jeunes touchés. (4.2.2.2)

4.2.2.1. Mobiliser des partenaires comme levier de recrutement sur le territoire

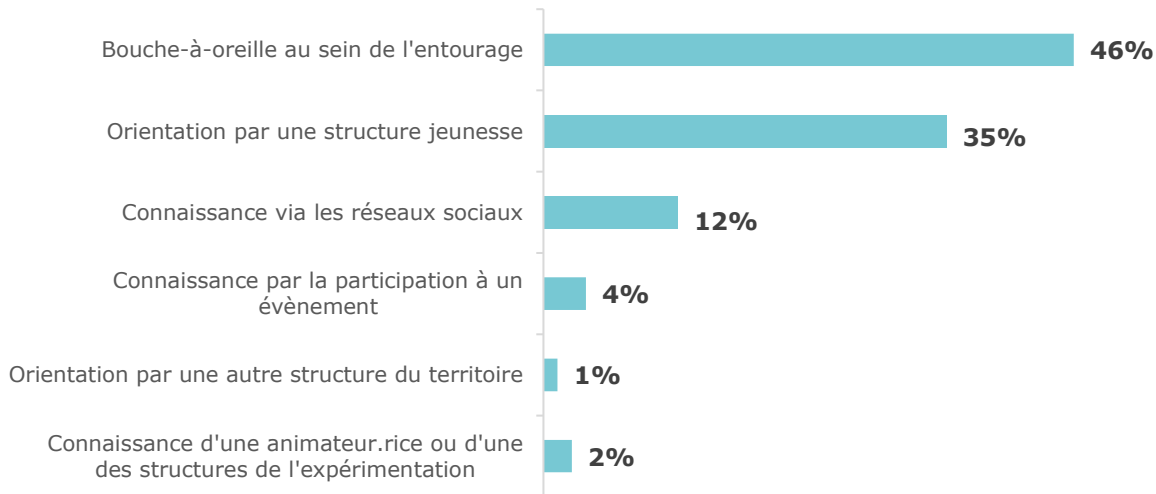
Dans le Grand Est, la mobilisation des structures jeunesse permet ponctuellement de rencontrer des jeunes. **A l'instar des autres modalités de recrutement, elle répond néanmoins à une logique informelle de « bouche-à-oreille ».** Gabrielle, dont le temps de travail consacré à l'accompagnement est réduit en raison de contraintes financières et du choix fait par sa fédération de ne pas dédier un poste d'animateur·rice jeunesse spécifiquement aux Campus Ruraux, s'appuie ainsi sur le travail de sa fédération auprès d'autres structures. Ce lien reste néanmoins fondé sur des réseaux d'interconnaissance préalable.

« C'est surtout par bouche à oreille que je rencontre. C'est surtout les structures avec lesquelles on travaille, les structures jeunesse. Et puis le directeur de la fédé est au conseil municipal de Langres donc il repère des choses. » (Gabrielle, animatrice accompagnante, Grand Est)

Les animateur·rices ariégeois·es ont davantage travaillé à formaliser un réseau de partenaires en adoptant une posture active de démarchage. Ainsi, 61% des 163 jeunes accompagné·es lors de l'expérimentation n'étaient au préalable pas connu·es des professionnel·les de l'équipe projet. Bien que le bouche-à-oreille soit le mode d'entrée principal (46%), 35% des jeunes de l'expérimentation AJIIR ont été recrutés sur orientation par une structure jeunesse.

Graphique 2 – Répartition des jeunes ariégeois·es selon leur mode d'entrée dans l'accompagnement

Répartition des jeunes ariégeois.es selon leur mode d'entrée dans l'accompagnement
[Base : n = 163]



Source :

Base de données fournie par l'équipe-projet Ariégeoise ; n=163 ; 2021-2023, exploitation par l'Agence Phare

Le porteur de projet ariégeois a ainsi cherché à travailler **en collaboration avec les structures accueillant des jeunes au sein du territoire** – Mission Locale, établissements scolaires, structures associatives, etc. – afin d'en faire des relais dans l'orientation des jeunes. Pour ce faire, les animateur.rices ont été à la rencontre des professionnel.les de ces structures et organisé des rencontres avec les jeunes en se déplaçant directement au sein de la structure. A titre d'exemple, des permanences hebdomadaires sous forme de petits-déjeuners ont été organisées à l'université de Foix, pendant plusieurs mois ; sur le territoire de Foix-Varilhes, une convention a été signée entre le PAAJIP et la Mission Locale pour qu'AJIR intervienne dans l'animation d'ateliers auprès des jeunes suivis au titre de la Garantie jeune, autour des questions d'expression libre.

4.2.2.2. Le développement de « l'aller vers » en Ariège

Par ailleurs, le porteur de projet ariégeois développe également **à la marge des modalités de recrutement qui s'apparentent à de « l'aller vers »**, c'est-à-dire des pratiques consistant à d'aller vers l'environnement d'un public en s'y adaptant, aussi bien du point de vue des horaires, de la disponibilité, que du langage ou des pratiques⁸⁰.

Cet « aller-vers » s'incarne principalement par des actions organisées avec d'autres structures accueillant des jeunes sur le territoire (Mission locale, établissements scolaires, structures associatives), qui peuvent parfois être formalisées par des conventionnements⁸¹.

⁸⁰ François Melou et Jean-Yves Serré, « Le paradoxe de la reconnaissance dans le travail social. Le cas des éducateurs de prévention spécialisée », *Sociographe*, 2022, vol. 78, n° 2, p. 41-50.

⁸¹ Une convention a été signée entre le PAAJIP et la Mission Locale d'Ariège pour organiser des ateliers-débats auprès de nouveaux entrants. Des permanences sont organisées dans certains collèges et lycées du département ainsi qu'au sein de structures d'information Jeunesse (BIJ, CIJ) en Ariège, et par le biais d'actions de prévention et de lutte contre le harcèlement en Moselle par exemple.

Cette stratégie de mise en lien leur permet d'organiser des **rencontres directes** avec les jeunes, sous la forme de discussions plus ou moins formelles ou d'organisation d'actions collectives. L'objectif est ainsi de créer du lien et de repérer leurs besoins en matière d'accompagnement.

- Les animateur·trices pratiquent également **la veille sur les réseaux sociaux** (Instagram, Facebook, Snapchat, Whatsapp etc.), qu'ils mobilisent comme outils de transmission d'information et comme interfaces de communication directe avec les jeunes.
- En parallèle, les professionnel·les **se rendent dans des évènements rassemblant des jeunes**, notamment en milieu festif, et vont jusqu'à prendre des jeunes en stop ou faire la navette entre les différents lieux d'habitation, pour favoriser la mise en lien et le repérage des besoins. Cette pratique du stop, fondée sur l'informalité et la spontanéité de la rencontre, est largement présentée par les animateur·rices d'Arize-Lèze comme **la seule méthode permettant de raccrocher les jeunes les plus isolé·es sur le territoire, peu mobiles et éloigné·es des lieux ressources**, sans qu'il soit possible d'évaluer la fréquence réelle du recrutement des jeunes par ce biais.

Il apparaît ainsi que l'expérimentation ariégeoise est parvenue **à davantage recruter en dehors des cercles proches des structures porteuses** en mobilisant des stratégies d'aller vers ainsi qu'une stratégie partenariale qui a progressivement permis aux animateur·trices de toucher davantage de jeunes, bien que de manière relativement marginale. Cet « aller-vers » se manifeste concrètement par des rencontres directes qui s'opèrent au sein de lieux accueillant des publics jeunes (écoles, universités, institution d'insertion socioprofessionnelle, etc.), par une présence virtuelle accrue des animateur·rices-accompagnateur·rices sur les réseaux sociaux, et enfin par des actions qui ne font pas nécessairement l'objet d'une stratégie prédéfinie des porteurs (à l'instar du stop).

Cette première partie a permis de **qualifier les spécificités des expérimentations dans leur approche de l'accompagnement de jeunes en milieu rural**. Elle a montré que l'appartenance des porteur·ses au mouvement de l'éducation populaire, et par conséquent l'appui sur des animateur·rices socioculturel·les, donnait une coloration forte à la manière dont les expérimentations sont mises en œuvre, la culture professionnelle des animateur·rices conduisant à des démarches faiblement formalisées.

Cette absence de formalisation ne se traduit pas seulement dans les **méthodes** d'accompagnement mobilisées, mais aussi dans les modes de **recrutement**. Ainsi, **le recrutement des jeunes dans l'expérimentation s'opère avant tout par « proximité » avec les structures porteuses**. Les jeunes sont en grande majorité issu·es des cercles sociaux proches des animateur·rices (structures porteuses de l'expérimentation, ou autres structures jeunesse). Néanmoins, des tentatives « d'aller vers », ainsi que l'établissement de partenariats avec des structures accompagnant les jeunes (issus notamment du champ de l'insertion socioprofessionnelle notamment) ont permis, principalement en Ariège, de diversifier les publics, bien que de manière marginale.

Ayant ainsi **qualifié la posture informelle et flexible des animateur·rices-accompagnateur·rices qui déploient les expérimentations, nous proposons dans un second temps d'analyser les modalités concrètes d'accompagnement et leurs effets sur les jeunes accompagnés**, en fonction de leurs profils et des projets qu'ils et elles portent.

5.

L'accompagnement des projets de jeunes : une souplesse et une faible normativité qui facilitent la « mise en action » des jeunes

Les deux expérimentations évaluées visent à accompagner des jeunes (de manière collective ou individuelle) dans la mise en œuvre de leur « projet ». La notion de « projet » de jeunes reste faiblement définie et cadrée dans les expérimentations, renvoyant aussi bien à des projets individuels que collectifs, touchant à des questions d'insertion socio-professionnelle, d'accompagnement social comme de projets à vocation plus événementielle et ludique, permettant aux structures expérimentatrices d'embrasser *a priori* un large spectre de jeunes et de projets. A l'échelle des jeunes participant aux expérimentations, si certains projets accompagnés sont clairement définis et ont un objectif précis, d'autres peuvent au contraire émerger de l'accompagnement et sont autant d'occasions de poursuivre les liens entre jeunes et animateur·rices, comme nous le verrons dans cette partie.

Particulièrement souple et adaptable, l'accompagnement proposé par les professionnels des structures expérimentatrices prend une diversité de formes. Il s'agit ici de donner à voir la variété des démarches proposées dans le cadre de l'expérimentation, qui sont largement fonction du profil des jeunes qui les portent (5.1) et d'analyser la variété des effets de l'accompagnement sur ces « projets » de jeunes (5.2).

5.1. Les démarches accompagnées : des « projets » élaborés en fonction du profil et des besoins des jeunes

Face au caractère extensif de la définition de « projets » donnée par les structures expérimentatrices et à la diversité des démarches portés par les jeunes (5.1.1), nous proposons de revenir sur les liens qui existent entre le profil socio-démographique, les parcours de vie, les besoins des jeunes et la nature des projets portés par ces derniers, en présentant les trois profils majoritaires de jeunes présents dans les expérimentations (5.1.2).

5.1.1. Une conception extensive de la notion de « projets » au cœur des deux expérimentations

Que ce soit dans le cadre des Campus Ruraux en Grand Est ou de l'expérimentation AJIR⁸² en Ariège, la notion de « projets de jeunes », au cœur des deux démarches, est définie de manière extensive, sans restriction de périmètre, de thématique ou encore de format. **En mobilisant cette conception large de l'objet au cœur de leurs actions, les professionnel·les entendent toucher un large panel de démarches**, et à travers elles une diversité de jeunes caractérisés par des situations, besoins et aspirations hétérogènes. Dès lors, dans l'objectif de ne pas restreindre le périmètre de leur expérimentation respective, **les accompagnateur·rices convoquent un très faible nombre de critères pour qualifier leur public-cible.**

Encadré 3 – Nombre de jeunes suivi·es et types de projets recensés dans les deux territoires étudiés

Durant les trois années de leur mise en œuvre, les expérimentations ont donné lieu à des accompagnements de projets de jeunes par les professionnel·les impliqué·es dans les deux dispositifs étudiés, AJIR en Ariège et les Campus Ruraux en Grand Est. Le nombre et le type de projets accompagnés sur ces deux territoires est détaillé ci-dessous :

- **En Ariège, un total de 165 jeunes accompagné·es a été recensé tout au long de l'expérimentation.** Ces jeunes ont des profils sociodémographiques variés et ont été accompagné·es dans le cadre d'une diversité de démarches – projets professionnalisants ou de loisirs, insertion professionnelle, accès aux droits, etc.
- **En Grand Est, il n'existe pas de recensement précis du nombre de jeunes accompagné·es et des projets menés dans le cadre spécifique de l'expérimentation.** A partir des informations récoltées tout au long de l'évaluation auprès de la coordinatrice régionale (entretiens bimestriels, observations des rencontres régionales) ainsi que des entretiens auprès des animateur·rices des cinq fédérations départementales, **nous pouvons toutefois estimer à une dizaine de projets suivis, et environ 80 le nombre de jeunes rencontrés dans le cadre des Campus.** Par ailleurs, une centaine de jeunes ont été rassemblé·es par les Foyers Ruraux du

⁸² L'expérimentation « Pépinières d'initiatives » ayant été renommé « AJIR : Agir avec les Jeunesses pour un Impact Rural » au cours de l'expérimentation, nous privilégierons l'emploi du terme « AJIR » pour évoquer l'expérimentation Ariègeoise.

Grand Est à l'occasion des Assises de la Jeunesse, certain·es faisant partie des groupes accompagnés dans le cadre de l'expérimentation. Cette estimation prend en compte des accompagnements de niveau et de durée variables. Ainsi, certains groupes de jeunes n'ont été rencontrés qu'à une seule reprise tandis que d'autres ont été rencontrés au tout début de l'expérimentation, mais dont l'accompagnement ne s'est pas poursuivi (notamment à la suite du départ et du non-remplacement de certain·es animateur·rices).

Le tableau ci-dessous indique une estimation du nombre de jeunes accompagné·es dans le cadre des deux expérimentations selon la catégorie de projet.

Tableau 3– Type de projet mené et nombre de jeunes concerné·es sur les deux territoires d'expérimentation

Type de projet	Estimation du nombre de jeunes concerné·es selon le territoire d'expérimentation	
	Grand Est	Ariège
<i>Projet professionnalisant</i>	20 (25%)	82 (50%)
<i>Projet culturel ou de loisirs</i>	41 (51%)	74 (45%)
<i>Autres</i>	19 (24%)	9 (5%)
Total des jeunes accompagné·es	80	165

Tout d'abord, en termes de classe d'âge, **si l'appel à projets du FEJ cible les jeunes âgé·es de 16 à 25 ans, ces bornes initiales ne sont pas strictement respectées dans les faits**, les jeunes de plus de 25 ans représentant par exemple plus de 15% des jeunes ariégeois·es accompagné·es (voir annexe A). En Grand Est, les différentes fédérations mettant en œuvre des actions principalement adressées à un public adolescent (plutôt âgé entre 12 et 16 ans), on observe dans le cadre de l'expérimentation **un glissement progressif (et souvent subi) de la tranche d'âge des publics touchés, faute de disposer dans leurs canaux d'action traditionnels d'un « vivier » de jeunes plus âgé·es**. Finalement, les professionnel·les des Foyers Ruraux ont fixé une seule condition d'entrée explicite dans l'expérimentation : les projets portés doivent être collectifs. Le caractère collectif de l'accompagnement répond à une volonté des Foyers Ruraux d'inscrire l'expérimentation dans une perspective d'éducation populaire, rompant avec une vision individualiste des besoins des jeunes pour aller vers un accompagnement plus global et une mise en commun des ressources des jeunes. En dehors de ce critère, ils·elles entendent, comme en Ariège, toucher les jeunes vivant sur leur territoire de manière indifférenciée, comme l'explique l'une des animatrices :

« Le but, c'est d'accompagner [les jeunes] sur des projets, s'ils veulent mettre en place quelque chose. Je leur explique qu'il n'y a pas de petit ou gros projet, je leur donne des exemples. Je leur dis que c'est tout type de projet, que ça a pas besoin d'être énorme, etc. Par contre, il faut pas que ce soit de l'individuel. » (Sophie, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

Bien que le fait d'avoir un projet soit ici présenté comme une condition à l'entrée dans l'accompagnement, ni l'objet ni la finalité de ce projet n'est en réalité prédéterminée par les professionnel·les. Les définitions de ce que recouvre ou non la notion de « Campus » sont fluctuantes en fonction des Fédérations⁸³.

Partant de l'objectif d'accompagnement de projets de jeunes formulé dans l'appel à projets, **les deux expérimentations font en effet le choix de soutenir une large variété de démarches, allant du projet « professionnalisant »** – montage d'associations, d'entreprises – **au projet « de loisirs »** – départ en vacances, organisation d'événements – **en passant par une diversité d'actions ayant trait au « parcours de vie »** – orientation scolaire, insertion professionnelle, accès aux droits, accès aux soins, sortie de l'isolement, etc. (cf. partie 5.2. qui détaille des exemples de différents projets menés). Ainsi, devant le constat de l'hétérogénéité des situations qu'ils-elles rencontrent sur le terrain, certain-es accompagnateur·rices préfèrent le terme d'« objectifs », davantage adapté aux réalités plurielles des jeunes sur leur territoire.

*« **Enquêtrice** : Qu'est-ce que tu mets derrière le mot « projet » dans les accompagnements que tu réalises ?*

***Vincent** : Bah, pour moi [...], un des jeunes que je vois par exemple, rien que sortir de chez lui, prendre le bus, venir ici au rendez-vous, ça fait déjà partie d'un progrès, quoi. Donc son projet, entre guillemets... En fait, pour moi, on utilise le mot « projet » à tort et à travers, pour moi c'est plus des objectifs qu'ils ont. [Pour certains], c'est des objectifs de faire une entreprise, une asso, partir à l'étranger, faire de l'humanitaire. [Pour] d'autres, l'objectif c'est se sociabiliser, sortir de chez soi, rencontrer des gens, arrêter de passer 10h par jour sur l'ordi... Voilà. » (Vincent, animateur-accompagnateur, Ariège)*

Face au large champ de situations rencontrées sur le terrain, les professionnel·les des expérimentations ont pensé différemment l'accompagnement des jeunes. **En Grand Est, les professionnel·les n'ont pas cherché à définir un public « cible » de leur action, ni à définir de cible dans leur accompagnement. Le ciblage des publics s'est ainsi fait par « opportunité »** (voir partie 4.2.1), en fonction des jeunes présent·es dans leur entourage, et l'accompagnement tout comme la définition des « projets » se sont faits au fil de l'eau.

En Ariège, la coordinatrice de l'expérimentation présente les projets accompagné·es comme ceux qui « n'entrent pas dans les cases », et donc ne pouvant pas bénéficier d'un autre type d'accompagnement, quelle que soit leur nature. Selon cette conception, l'objectif premier du projet AJIR serait de combler un manque sur le territoire en apportant une réponse aux jeunes ne trouvant pas de structures susceptibles de les accompagner dans leurs projets, réalisations ou questionnements⁸⁴.

*« **Enquêtrice** : Comment tu perçois les projets qui ont vocation à être accompagnés au sein de l'expérimentation ?*

***Accompagnatrice de projets** : J'ai envie de dire [que ce sont] les projets pas considérés, pas entendus, qui entrent pas dans les cases de ce qui existe, qui rentrent ni dans le champ de la*

⁸³ Certains Campus ruraux sont pensés autour d'un lieu précis et ont une salle à disposition (par le biais d'accord avec une commune ou dans le cadre d'un Espace de Vie Social par exemple), tandis que d'autres sont en « itinérance » et fonctionnent essentiellement grâce aux déplacements de l'animateur·rice. Les activités développées par les animateur·trices se situent aussi à la croisée d'autres activités développées par ailleurs par leur Fédération ce qui contribue à donner au projet des orientations différentes selon les territoires.

⁸⁴ Ce constat s'appuie principalement sur les « *Photographies de la jeunesse ariégeoise* », qui brosse le portrait de situations et besoins de jeunes ariégeois·es, mais ne fait pas d'état des lieux des structures et accompagnements déjà proposés aux jeunes sur le territoire. Un travail prospectif avait été entamé par le premier coordinateur départemental, qui a quitté ses fonctions à l'issue de sa période d'essai, ne permettant pas de mener à bien ce travail.

CCI, ni des chambres consulaires. [...] Ces projets-là qui sont un peu innovants, différents, en tout cas pour le monde rural, [et pour qui] il n'y a pas d'espace d'accompagnement. [...] Ces projets pour lesquels il y avait besoin d'une interface [entre les jeunes et les autres acteur·rices du territoire] et pour lesquels il y avait pas d'accompagnement qui existait. Ou alors qui existait mais trop léger par rapport aux besoins des porteurs de projet. Pour moi, c'est ces principaux critères : ce qui est pas entendu et qui trouve pas de place dans les accompagnements existants. » (Audrey, coordinatrice de projet, Ariège)

Finalement, plus que de circonscrire de manière précise le champ des démarches ayant vocation à être accompagnées, c'est **la présentation de l'accompagnement aux jeunes ciblé·es qui constitue un enjeu à part entière pour les professionnel·les**. En effet, ces dernier·ères mettent en œuvre des techniques pour éviter les phénomènes d'auto-censure de la part de jeunes qui pourraient se considérer comme non adapté·es au dispositif. Certain·es accompagnateur·rices choisissent ainsi de ne pas employer le mot « projet » dans un premier temps, voire de ne pas présenter l'expérimentation.

« Je pense que Vincent et Audrey [autres accompagnateur·rices] ont su beaucoup mieux expliquer l'expérimentation aux jeunes que moi, mais moi les jeunes que j'accompagnais, ils savent même pas qu'ils étaient dans le dispositif, hein ! Et puis, va leur expliquer que c'est une expérimentation, au niveau national, qu'il y a deux territoires... ils s'en tamponnent le coquillard ! » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Ariège)

De même dans le Grand Est, certain·es animateur·trices préfèrent ne pas évoquer ou mentionner le terme de Campus Rural, estimant que cela pourrait venir « *déstabiliser* » les jeunes et préfèrent un passage par l'informel. Il est donc difficile de donner une définition plus précise, voire de déterminer ce qui relève précisément de l'expérimentation Campus Ruraux. Si ces précautions des professionnel·les visent avant tout à ne pas restreindre leur public-cible, elles rendent difficiles l'appréhension et la lisibilité du dispositif par certain·es jeunes (voir 4.1.2), mais également par les acteur·rices partenaires gravitant autour des expérimentations (voir 6.2).

5.1.2. Les publics touchés par les expérimentations : trois profils majoritaires

Bien que les expérimentations ne définissent pas *a priori* de profils de jeunes, elles s'adressent à des publics divers dont nous décrivons les profils avant d'analyser les effets des expérimentations sur les jeunes et sur leurs projets dans la partie suivante (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.2.**).

Cette partie propose donc **une typologie des jeunes accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation, en s'appuyant sur un ensemble de variables** : l'âge, le milieu social (déterminé à partir de la détention réelle ou perçue de capitaux - économiques, sociaux, culturels ou d'autochtonie⁸⁵), l'origine territoriale et la trajectoire résidentielle, le degré de proximité aux structures jeunesse du territoire, ainsi que le type et les caractéristiques du projet ou de la démarche portée.

⁸⁵ Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2003, vol. 16, n° 63, p. 121-143.

Encadré 4 – En Ariège, des jeunes accompagnés·es vivant principalement en zone rurale, aux profils socio-économiques diversifiés

En Ariège, 165 jeunes ont été accompagnés·es dans le cadre de l'expérimentation sur les deux territoires pilotes, Foix-Varilhes et Arize-Lèze. L'analyse des données recensées par les accompagnateur·rices de projet permet notamment de décrire le profil sociodémographique de ces jeunes, ainsi que leur situation en termes de logement et de lieu de vie (voir l'annexe A, comprenant les graphiques le détail de l'analyse statistique).

- **En termes de classe d'âge et de genre, plus de la moitié des jeunes a entre 18 et 25 ans**, les mineur·es représentent un peu plus d'un quart (27%), et les jeunes de plus de 25 ans 16%. Les filles et garçons sont représentés à part égale dans l'échantillon.
- Les jeunes accompagnés·es présentent également des situations diverses vis-à-vis de leur scolarité et/ou du marché du travail. Près de la moitié sont encore scolarisé·es, qu'ils·elles soient au lycée ou en études supérieures (45%), tandis près d'un quart occupent un emploi ou suivent une formation (23%). En revanche, **environ un quart des jeunes accompagnés·es sont en recherche d'emploi ou font partie de la catégorie appelée NEETs (ni en emploi, ni en études, ni en formation)**.
- Si les jeunes ariégeois·es accompagnés·es dans le cadre de l'expérimentation ont des niveaux de diplôme hétérogènes, allant du Brevet des collèges aux études supérieures, la majorité d'entre eux·elles détiennent le Brevet ou le Baccalauréat comme diplôme le plus élevé (58% au moins, selon la répartition des jeunes dont le niveau de diplôme est « non renseigné »). Ceci s'explique en partie par l'âge des jeunes, plus de la moitié étant encore en âge d'être au lycée ou en tout début d'études supérieures.
- En ce qui concerne leur lieu de vie, **la majorité des jeunes ariégeois·es accompagnés·es dans le cadre de l'expérimentation vivent en zone rurale**⁸⁶ (63%). Environ un tiers d'entre eux·elles habitent en zone urbaine, la plupart hors Quartier Prioritaire de la Ville. Il apparaît également que **plus de la moitié des jeunes vivent encore à leur domicile familial (53%)**, tandis que les jeunes habitant seul·es (18%) ou en colocation (11%) constituent une minorité de l'échantillon. Une fois de plus, ceci peut être mis en lien avec l'âge des jeunes accompagnés·es : **près de la moitié d'entre eux·elles ayant moins de 20 ans, ils·elles n'ont pas encore atteint l'âge de l'autonomie résidentielle**, plus ou moins tardif en fonction du milieu social et de la trajectoire scolaire.

Finalement, les jeunes ariégeois·es accompagnés·es durant les trois années du dispositif AJIR, **s'ils·elles sont nombreux·ses à avoir pour point commun de vivre en milieu rural et d'habiter chez leurs parents, se distinguent à d'autres niveaux, que ce soit en termes de genre, d'âge ou de trajectoires scolaires et professionnelles**. L'enquête qualitative a permis d'affiner l'analyse de ces profils, en mettant en lien les caractéristiques sociodémographiques des jeunes avec des variables comme leur rapport au territoire, leur proximité vis-à-vis des structures ou encore leurs besoins en matière d'accompagnement.

⁸⁶ La définition du zonage est celle établie par le porteur de projet, recodée en 4 modalités dans l'exploitation des données : zone urbaine – QPV (2%) ; zone urbaine – hors QPV (35%) ; zone rurale (63%) et les non-réponses (1%).

Nous distinguons ainsi trois principales catégories de publics, associées chacune à un type de projet récurrent⁸⁷. La première regroupe **les jeunes entre 14 et 18 ans**, relativement dotés en capitaux socioéconomiques et impliqués dans des **projets de loisirs** souvent initiés par les accompagnateur·rices, qui **participent d'une mobilisation des jeunes sur le territoire** (5.1.2.1). La seconde est composée de **jeunes entre 18 et 25 ans**, aux ressources sociales et économiques faibles et perçus comme vulnérables. Les démarches dans lesquelles ils·elles s'impliquent sont très fortement portées par les professionnel·les, qui y voient des **prétextes à un accompagnement social** plus large (5.1.2.2). Enfin, la troisième catégorie regroupe les **jeunes âgés de 25 à 35 ans**, minoritaires au sein de l'échantillon. Diplômés·es d'études supérieures et déjà insérés·es dans l'emploi pour la plupart, ils·elles portent principalement des **projets de création d'entreprises ou d'associations** (5.1.2.3).

5.1.2.1. Les projets de loisirs, à l'intersection de la mobilisation des jeunes et du développement territorial

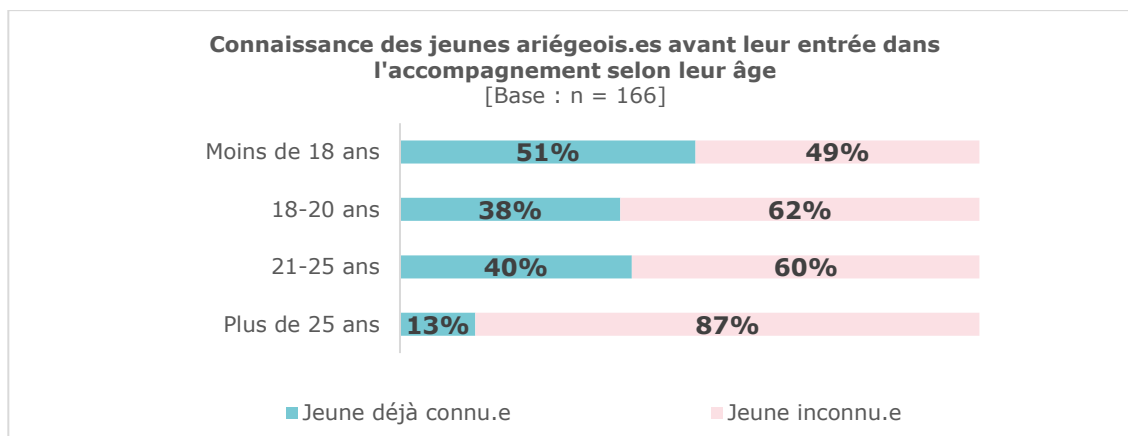
Le premier profil de jeunes qui se dégage est celui de **jeunes originaires du territoire – ou y étant établis depuis longtemps – qui élaborent un projet de loisirs**. Par rapport à l'ensemble des jeunes accompagnés dans le cadre des expérimentations, il s'agit surtout de jeunes de la tranche d'âge « basse » (collégien·nes ou lycéen·nes), pour la plupart scolarisés·es. **Si en Ariège, cette catégorie représente un peu plus d'un quart des jeunes accompagnés** (voir Encadré 4), **elle représente une des catégories majoritaires parmi les jeunes de l'expérimentation du Grand Est**⁸⁸. **Les projets de loisirs répondent à une envie perçue par les animateur·rices-accompagnateur·rice, et en partie exprimée par les jeunes, de créer des occasions pour permettre aux jeunes de se retrouver et de contribuer à l'animation de leur territoire**, que ce soit à l'occasion de repas festifs entre jeunes, de soirées jeux de société, ou dans le cadre de projets plus formalisés, à l'instar d'un projet de création d'un *bike park* (voir l'encadré n°5).

Ces jeunes mineur·es ont pour particularité d'être déjà en grande partie insérés·es dans le réseau des structures jeunesse du territoire avant leur entrée dans le dispositif. En effet, **en Grand Est, la plupart des jeunes mineur·es accompagnés entrent dans l'expérimentation par « affiliation »**, par le biais d'une connaissance directe au sein des Foyers Ruraux ou par le bouche-à-oreille au sein de leur entourage. En Ariège, si ce mode d'entrée par connaissance directe n'est pas à ce point prédominant, on observe toutefois que **plus de la moitié des jeunes de moins de 18 ans accompagnés dans le cadre d'AJIR étaient déjà connus par les animateur·rices avant de rejoindre le dispositif** – contre 38% des 18-20 ans et seulement 13% des plus de 25 ans.

Graphique 3 – Connaissance des jeunes ariégeois avant leur entrée dans l'accompagnement selon leur âge

⁸⁷ Comme pour toute typologie, ces catégories ne sont ni exhaustives ni exclusives : si elles englobent la majeure partie du public touché par les expérimentations, certains jeunes accompagnés peuvent se retrouver à la frontière entre plusieurs d'entre elles, voire ne correspondre à aucune.

⁸⁸ En Grand Est, les données disponibles ne permettent pas de quantifier la part des 14-18 ans parmi les jeunes accompagnés, ces dernières n'ayant pas fait l'objet d'un recensement. Néanmoins, l'enquête de terrain qualitative permet d'affirmer que ces jeunes, avec ceux de la deuxième catégorie (18-25 ans), représentent la grande majorité des jeunes accompagnés.



Source : base de données recensant l'ensemble des jeunes accompagnés en Ariège, 2021-2023, exploitation par l'Agence Phare. Lecture : Parmi les jeunes ariégeois.es accompagnés dans le cadre de l'expérimentation et ayant moins de 18 ans, 51% étaient déjà connus par les professionnel·les avant leur entrée dans AJIR.

Cette proximité forte aux structures jeunesse parmi les jeunes mineur·es accompagné·es peut s'expliquer par plusieurs facteurs. En premier lieu, **une partie de ces jeunes fréquentaient déjà les structures** (le PAAJIP ou Léo Lagrange en Ariège, les Foyers Ruraux en Grand Est), parfois depuis l'enfance, que ce soit dans le cadre de différentes activités périscolaires ou, plus tard, dans le cadre de stages BAFA ou BAFD. L'accompagnement s'inscrit donc dans la continuité de l'accompagnement dont ils avaient bénéficié en tant qu'enfants et jeunes adolescent·es (voir 4.2.1). Cela traduit également le fait que **les structures de l'expérimentation peinent à sortir de leurs modes d'action traditionnels**, toucher un public plus âgé, hors de leurs radars, demandant de mettre en place de nouvelles actions. Les structures expérimentatrices, en particulier en Grand Est, sont marquées par leur « dépendance au sentier »⁸⁹, c'est-à-dire par l'inertie de leurs pratiques et schémas d'organisation préexistants. Cette dépendance se traduit en Grand Est par une tendance des animateur·rices-accompagnateur·rices à accompagner les jeunes d'une tranche d'âge basse – dans la continuité de leurs actions habituelles d'animation jeunesse – et à leur proposer en priorité des actions relevant de leur spectre traditionnel d'activités. Les accompagnements s'inscrivent dès lors dans la lignée de ce que proposent les Fédérations départementales : BAFA, colonies de vacances, coopératives jeunesse de services (CJS), Junior Associations, etc. Ainsi, en Ariège comme en Grand Est, une part importante des jeunes étaient déjà familier·ères des lieux, du fonctionnement des structures, voire connaissaient déjà les professionnel·les devenu·es leurs accompagnateur·rices dans le cadre de l'expérimentation. C'est le cas de Marcus, un jeune ariégeois de 16 ans, accompagné pour un projet de départ collectif en vacances, qui fréquentait un des secteurs jeunesse de Léo Lagrange depuis le collège.

« *Enquêtrice : Comment tu as connu Léa [l'animatrice] ?*

Marcus : Je l'ai rencontrée pour la première fois dans [un secteur jeunesse Léo Lagrange], au Mas d'Azil, j'y allais régulièrement ; une fois par semaine, depuis la quatrième. Léa, on la croisait depuis la troisième, mais c'est depuis cette année qu'on se retrouve vraiment avec elle. » (Marcus, jeune accompagné, 16 ans, Ariège)

En outre, les jeunes appartenant à cette catégorie apparaissent relativement doté·es en capitaux – en particulier économiques et sociaux. Leurs parents, de par leur activité professionnelle ou leurs réseaux de sociabilité, sont parfois eux·elles-mêmes proches des structures jeunesse, ou *a minima* en détiennent les codes. Certain·es connaissent par exemple les moyens de trouver des informations autour des événements organisés, voire d'entrer directement en contact avec les professionnel·les de l'expérimentation. **A l'échelle de notre terrain**

⁸⁹ Bruno Palier, *Path dependence*, s.l., Presses de Sciences Po, 2019.

d'enquête, cette mise en contact passe souvent par les mères, qui jouent un rôle d'intermédiaire entre les structures et leurs enfants. Ainsi, en Grand Est, une animatrice de Meurthe-et-Moselle explique que c'est avec l'aide d'une mère qu'elle a réussi à mobiliser un groupe de jeunes d'un village dans lequel elle intervenait. Membre du conseil municipal et désireuse que sa fille participe à des activités collectives, cette mère a mis en contact un groupe de jeunes avec l'animatrice, qui a ensuite organisé plusieurs événements festifs au sein du village, dont une « soirée pizzas ». De la même manière, Apolline, 15 ans, a été conduite par sa mère au « forum job d'été » organisé sur le territoire d'Arize-Lèze dans le cadre de l'expérimentation ariégeoise, après que celle-ci a découvert l'évènement sur la page Facebook de la Fabrique à Projets.

« Ma mère avait trouvé la Fabrique à Projets sur Facebook, un peu par hasard. Mais aussi, ma mère, elle travaille à l'école primaire qui dépend de Léo Lagrange [NB : en tant qu'animatrice]. Donc elle avait peut-être eu l'info par là. » (Apolline, jeune accompagnée, 15 ans, Ariège)

Ainsi, le capital social des parents constitue un autre facteur explicatif de la proximité entre les structures et les jeunes mineur-es accompagnés sur les deux territoires. Ce phénomène est propre à cette catégorie de jeunes, leur classe d'âge (14-18 ans) rendant possible l'intervention parentale dans leurs activités, qu'elles soient ludiques ou professionnalisantes.

Ces jeunes mineur-es sont généralement accompagnés pour deux types de démarches. **La première consiste en des projets de loisirs portés collectivement, qui prennent souvent la forme d'événements ponctuels.** Il peut s'agir de départs en vacances, d'organisation de temps festifs ou encore d'installation d'équipements sur le territoire (sportifs, ludiques, etc.). Pour cela, les jeunes, largement guidés par leur accompagnateur-ice, mettent en place des moyens de récolter des financements – brocantes, stands, ventes de pizzas, etc. **Ce type de projet collectif apparaît largement prédominant en Grand Est, où il constitue le principal motif d'accompagnement des jeunes mineur-es.** Aux yeux des animateur-ices, de telles démarches orientées autour du loisir répondent aux principales aspirations des jeunes de cette tranche d'âge, en leur offrant des espaces de sociabilité sur le territoire.

« Enquêteur : Quand ils font des choses sur le territoire, les jeunes, tu dirais qu'ils préfèrent faire quoi ?

Sophie : Bah, s'éclater entre eux ! » (Sophie, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

En Grand Est, ces projets de loisirs portés par des groupes de jeunes mineur-es apparaissent souvent impulsés par les animateur-ices, qui profitent de l'organisation de temps conviviaux dans les locaux des Foyers Ruraux (soirée jeux de société, soirée pizza, etc.) pour aborder avec les jeunes présent-es la réalisation d'un projet. Si les différentes idées qui émergent peuvent théoriquement être proposées par les jeunes, **les initiatives sont, dans les faits, principalement portées par les animateur-ices, qui se chargent de faire des propositions qu'ils-elles jugent à même d'intéresser les jeunes.** C'est via ce procédé que s'est mis en place un projet de nichoirs à chouettes dans un village de Meurthe-et-Moselle, qui a réuni plusieurs jeunes entre 14 et 18 ans.

« Ils avaient plein d'idées, de la soupe populaire à l'accrobranche, je leur ai proposé de trouver de l'autofinancement. Mais c'était "que nous, pas avec ceux des autres villages". Donc je leur dis : « écoutez, la commune a des chouettes » et il y a eu l'idée de construire un nichoir pour le couple de chouettes. "Trop cool", ils avaient travaillé le bois pendant une semaine, ils étaient chauds. [...] On n'avait qu'une demi-journée pour faire ça, le timing était très serré. Les jeunes étaient au rendez-vous, j'avais pris des jeux de société pour ceux qui voulaient pas participer, on avait prévu le goûter. Une asso est venue nous accrocher les

niche et nous faire une animation sur la chouette. » (Sophie, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

En Grand Est comme en Ariège, **ces projets collectifs de jeunes mineur-es sont souvent perçus comme fragiles par les accompagnateur-rices**, qui doivent parfois s'y prendre à plusieurs reprises pour réussir à mobiliser les groupes accompagnés. En Meurthe-et-Moselle, l'animatrice explique ainsi les nombreuses propositions, sollicitations et incitations qu'elle doit mettre en place auprès d'un groupe d'adolescent-es pour qu'ils-elles finissent par porter un projet collectivement. **Finalement, dans ce cas de figure, c'est moins le contenu du projet qui importe à ses yeux que la mobilisation qu'elle suscite chez les jeunes mineur-es.**

« C'est très compliqué parce que [c'était un] chouette collectif d'ados, qui partaient en vacances, ils s'éclataient ensemble. [...] Une année, je mets en place un stage théâtre. Je les ai motivés à faire des choses. Mais ils hésitaient un peu, et puis c'est passé... Une année après, je les resollicite et ils veulent bien mettre en place une friperie. [...] A la fin du mois, ils devaient faire la friperie dans la salle polyvalente du village. [...] Et puis, ils s'y sont mal pris et ils ont pas pu la faire. Je leur ai dit qu'on pouvait faire une brocante à [village voisin] en septembre. Ils ont vendu 50 balles de fringues. Je leur ai proposé la brocante suivante. Et finalement il allait pleuvoir, donc elles sont pas venues. Et puis ça s'est arrêté là, parce qu'entre temps, les filles se sont pris la tête, etc. Donc à chaque fois ça retombe. Et on sait pourquoi ça retombe : l'engagement, pour les jeunes, c'est hyper compliqué à tenir. » (Sophie, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

Ces jeunes sont donc perçu-es comme « volatiles » par les professionnel·les, dans le sens où chaque projet porté, même impulsé et cadré par l'animateur-riche, est soumis à l'instabilité de dynamiques de groupe présentées comme propres à cette tranche d'âge – tensions fréquentes entre jeunes, inconstance, faible capacité à se mobiliser sur un projet de long terme, mobilité scolaire etc. En Grand Est, où ce profil de jeunes est majoritaire, les professionnel·les ont conscience de cet écueil et entendent créer un cadre propice à l'émergence de projets chez les jeunes mineur-es. Ceci passe par le fait de proposer directement des idées, et d'encadrer au plus près les démarches, dans l'optique que les jeunes soient ensuite capables de porter un projet en autonomie, s'ils-elles le désirent, quelques années plus tard.

« Nous, ce dont on se rend compte c'est qu'à 12 ans, le gamin part de l'accueil de loisir pour l'accueil jeune et là il doit faire du projet. Sauf qu'à aucun moment dans l'accueil de loisir on lui a parlé de ça. Nous, on veut mettre en place une transition progressive, faire en sorte que le gamin passe de spectateur à constructeur et cocréateur de son activité, voire même de son propre projet. » (Gaël, animateur-accompagnateur, Grand Est)

En Ariège, si les projets de loisirs ne constituent pas les seules démarches portées par les 14-18 ans, ils-elles concernent tout de même 64% des jeunes mineur-es accompagné-es dans le cadre du projet **AJIR**. Comme dans le cadre des Foyers Ruraux, certain-es de ces jeunes se voient proposer par les professionnel·les de l'expérimentation des projets de loisirs collectifs (départs en vacances, événements festifs). Pour autant, on observe un peu moins de proactivité des accompagnateur-rices dans la définition et la mise en œuvre de ces démarches. Ces dernières sont en effet plus souvent formulées par les jeunes eux-mêmes, qui montrent une certaine autonomie dans leur réalisation grâce à l'appui sur leurs ressources et réseaux. C'est le cas

du projet de *bike park* (décrit dans l'encadré ci-dessous), porté par trois jeunes dans un village à proximité de Foix, dont la dotation en capitaux social, culturel et d'autochtonie⁹⁰ facilite la mise en œuvre du projet.

Encadré 5 – La construction d'un bike park à St-Paul-de-Jarrat : un projet de développement territorial impulsé et porté par des jeunes du village

Baptiste, 16 ans, et Gwendal et Charly, 19 ans, ont décidé de monter ensemble un *bike park* sur leur commune (St-Paul-de-Jarrat, à proximité de Foix). Amateurs de vélo, **ces trois jeunes font le constat du manque d'espaces dédiés leur permettant de s'adonner à cette pratique**. Leur projet, né il y a trois ans, est issu d'un constat personnel du manque de loisirs pour les jeunes sur le territoire. Pour le mettre en œuvre, l'investissement de Baptiste, dont les parents travaillent dans le secteur public et sont très investis dans le milieu associatif, s'avère précieux. Sa fine connaissance du territoire et des démarches inhérentes à la création d'association permet au petit groupe de bénéficier d'un soutien important de la part d'élus locaux, que Baptiste connaît personnellement, mais aussi des professionnel·les de jeunesse du PAAJIP. **Dans ce cadre, le soutien de Vincent, accompagnateur AJIR au PAAJIP, constitue une aide ponctuelle pour les épauler au montage d'un dossier de financements FDLA (Fonds départemental des Loisirs Actifs d'Ariège).**

Si les trois porteurs de projet poursuivent aujourd'hui leurs études hors d'Ariège, le *bike park*, encore en construction, les conduit à revenir très régulièrement le weekend pour suivre le chantier. Ces retours sont une opportunité de rendre visite à leurs familles restées en Ariège, et **le fait que tous trois soient amis constitue un facteur de motivation important pour rester investis sur le projet**. En outre, le soutien important des collectivités locales qui leur ont fourni des moyens matériels et financiers, ainsi que la mobilisation des habitant·es de Saint-Paul-de-Jarrat et des communes voisines, venu·es en nombre prêter main-forte à la construction du *bike park*, ont contribué à donner une certaine ampleur à ce projet et à favoriser sa pérennisation une fois ses porteurs ayant quitté l'Ariège.

Néanmoins, ces retours réguliers (plusieurs weekends par mois) n'en restent pas moins vécus comme contraignants, en particulier pour Gwendal et Charly, qui résident désormais à deux heures du domicile parental ; tous admettent qu'ils n'avaient pas réalisé l'ampleur du chantier lorsqu'ils se sont lancés dedans. **Ils souhaitent, à terme, que des jeunes du territoire le reprennent pour le faire vivre et pour qu'eux-mêmes puissent, à leur tour, s'en désinvestir**. Ainsi, si le projet constitue un motif de retour sur le territoire à court terme, les trois jeunes ne se prononcent pas sur la perspective de revenir un jour en Ariège, sans pour autant rejeter franchement cette hypothèse.

Comme le montre l'exemple du *bike park*, dans le cas des projets de loisirs portés par les jeunes mineur·es, le caractère ludique des activités déployées n'empêche pas qu'elles soient parfois pensées comme une opportunité d'animer le territoire en **organisant des événements ou activités à destination d'un public plus large que les seul·es jeunes accompagnés**. En Grand Est, c'est par exemple le cas pour le projet de nichoir à chouettes cité plus haut, qui a pour effet indirect la protection de l'avifaune locale, ou bien à l'occasion du

⁹⁰ La notion de capital d'autochtonie est souvent employée dans son acception « minimale », comme « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés ». La notion de capital d'autochtonie permet de souligner plus spécifiquement que le capital social des accompagnateur·rice de projets a pour spécificité de s'inscrire dans un contexte local particulier où « le fait d'appartenir à un groupe d'interconnaissance n'est pas une donnée neutre, mais a au contraire un poids social qui permet de se positionner avantageusement sur différents marchés (politique, du travail, matrimonial, associatif, etc.) ». Voir : Nicolas Renahy, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », Regards sociologiques, 2010, no 40, p. 9.

concours du Aime Burger, porté par l'animatrice mosellane avec un groupe de jeunes, qui cherchait à allier le souhait des jeunes de se réunir autour d'un temps festif (un concours culinaire autour des hamburgers), en reprenant les codes d'une fête populaire de la commune (la fête de la soupe), avec pour objectif d'animer la vie locale dans une perspective intergénérationnelle (voir l'encadré n°8).

5.1.2.2. Des projets « prétextes » à l'accompagnement social, pour les jeunes majeur·es en difficulté socio-économique

La deuxième catégorie de publics touchés par les deux expérimentations se compose de **jeunes majeur·es, âgé·es de 18 à 25 ans, et généralement peu doté·es en capitaux** – qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels. Ces jeunes ont en effet en commun d'être relativement peu inséré·es, que ce soit vis-à-vis de leur scolarité – certain·es étant en situation de décrochage scolaire –, du marché du travail, de l'accès au logement et/ou aux droits.

En Ariège, on estime que cette catégorie représente environ la moitié des jeunes accompagné·es. En effet, 56% des jeunes ariégeois·es ont entre 18 et 25 ans et une grande partie d'entre eux·elles, outre qu'ils·elles disposent de faibles ressources sociales et économiques, cumulent des problématiques relatives à la santé physique, mentale, ou encore à l'isolement social. **Que ce soit à Foix-Varilhes ou sur le territoire d'Arize-Lèze, les accompagnateur·rices décrivent en effet la prégnance de ces jeunes « en difficulté » parmi le public qu'ils·elles atteignent.**

« Je dirais que le profil type, c'était souvent le jeune entre 20 et 22 ans, un peu paumé suite à la sortie du lycée, [qui a échoué] à la fac, donc direct après le Bac, [qui est parti en] Mission Locale, et là enchaînement de dispositifs et toujours rien. [...] Sur 83 jeunes, j'en ai déjà 37 entre 20 et 23[ans]. Donc c'est presque la moitié. » (Vincent, animateur-accompagnateur, Foix-Varilhes)

« En fait, je dirais qu'il y avait bien 50% de jeunes en difficulté dans ceux que j'accompagne. Je me suis jamais amusée à compter, mais... Bon, j'ai quand même beaucoup de jeunes bien dans leurs pompes. Mais les jeunes qui sont en grande difficulté, je les accompagne plus longtemps, aussi. Donc t'as l'impression que y'en a plus. » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Arize-Lèze)

En Grand Est comme en Ariège, **les jeunes de cette catégorie ont en commun d'être originaires du territoire, ou présent·es depuis longtemps.** Certain·es témoignent alors d'un attachement très fort au territoire, affichant une volonté d'y rester, tandis que d'autres entretiennent un rapport à leur lieu de vie plutôt subi, car se projeter ailleurs leur semble impossible au vu de leur manque de ressources.

Dans les deux cas, **leur ancienneté sur le territoire a créé les conditions d'un certain rapprochement vis-à-vis des structures jeunesse implantées dans leur commune ou à proximité.** Ainsi, les jeunes majeur·es du Grand Est fréquentaient déjà de longue date, pour la plupart, les Foyers Ruraux, d'abord en tant que public, puis dans le cadre de premiers emplois.

« J'ai été en tant qu'enfant et adolescent à la colo avec l'ancienne directrice, puis aide-anim' car j'aimais beaucoup ce métier. [...] Puis [j'ai passé] le BAFA l'été dernier et cet été, j'ai refait la colo. » (Anthony, jeune accompagné, 20 ans, Grand Est)

En Ariège, **la grande majorité des jeunes de 18-25 ans ont été rencontrées via leur fréquentation du PAAJIP de Foix ou de la Fabrique à Projets d'Arize-Lèze**, et entre le plus souvent dans l'expérimentation via l'intermédiaire d'une structure jeunesse : au total, 74% des 18-20 ans et 84% des 21-25 ans étaient donc déjà connu-es de ces structures sur leur territoire – et pour la plupart, des structures porteuses d'AJIR (Léo Lagrange et le PAAJIP).

Les activités portées par ces jeunes prennent la forme de démarches diverses, ponctuelles ou de plus long terme, appuyées sur des besoins plus ou moins définis. On distingue deux types majoritaires : **celles relatives à l'insertion socio-professionnelle et l'accès aux droits, et celles permettant un suivi social plus global.**

Au-delà de l'accompagnement visant l'insertion socio-professionnelle ou l'accès aux droits, ces jeunes sont souvent accompagné-es **dans un objectif de suivi social plus global, autour d'un projet « prétexte »**, construit à partir d'envies ou de hobbies exprimés par les jeunes, mais dont le contenu est finalement moins central que l'accompagnement qu'il suscite. L'objectif est alors de les inscrire dans une démarche qui les conduise à être régulièrement en contact avec l'accompagnateur·rice, et de les mobiliser autour d'un objectif. **Ces jeunes ont souvent en commun d'être déscolarisé-es, non inséré-es dans l'emploi et d'avoir peu d'activités quotidiennes, voire d'être en situation d'isolement social pour certain-es** – l'isolement étant facteur de précarisation⁹¹ :

« Certains jeunes vraiment en difficulté, avec qui je faisais du social pur, ils avaient pas de projet à part sortir de chez eux, voir du monde, sortir de la dépression, ce genre de choses. »
(Vincent, animateur-accompagnateur, Ariège)

Bien que ce type de démarches puisse rapidement occuper une place centrale dans le quotidien des jeunes concerné-es, **les accompagnateur·rices ne s'attendent pas nécessairement à ce qu'elles aboutissent ou donnent lieu à un projet à part entière.** Au contraire, ils·elles peuvent parfois les juger trop ambitieuses au vu de la situation des jeunes, des ressources dont ils·elles disposent ou encore de leur assiduité vis-à-vis de l'accompagnement. Ainsi, Florent, jeune ariégeois de 21 ans, est confronté à des problèmes de santé mentale et ne sort presque plus de chez lui au moment où il entre dans l'accompagnement. Vincent, son accompagnateur·rice au PAAJIP, l'aide à monter un court-métrage tout en sachant que ce projet a peu de chances d'aboutir, dans le but de le soutenir sur le plan mental et social.

« J'ai essayé de susciter chez lui l'envie de sortir de chez lui, voir des gens. Il m'a proposé un court-métrage sur la dépression. Je sais que le projet ne va pas aboutir ; mais il écrit un scénario, ça lui permet de poser des mots sur son mal être. J'ai appelé un pote qui est dans l'animation, il m'a dit qu'un court-métrage de 5 min, c'est un an de travail. [...] En fait, c'est plus un accompagnement social. » (Vincent, animateur-accompagnateur, Ariège)

L'accompagnement de Florent a commencé après sa rencontre avec la coordinatrice départementale de l'expérimentation lors d'un atelier Pôle Emploi, qui l'a réorienté vers Vincent. Peu mobile et n'ayant pas le permis, Vincent l'accompagne d'abord dans les démarches pour obtenir une carte de transport en navette.

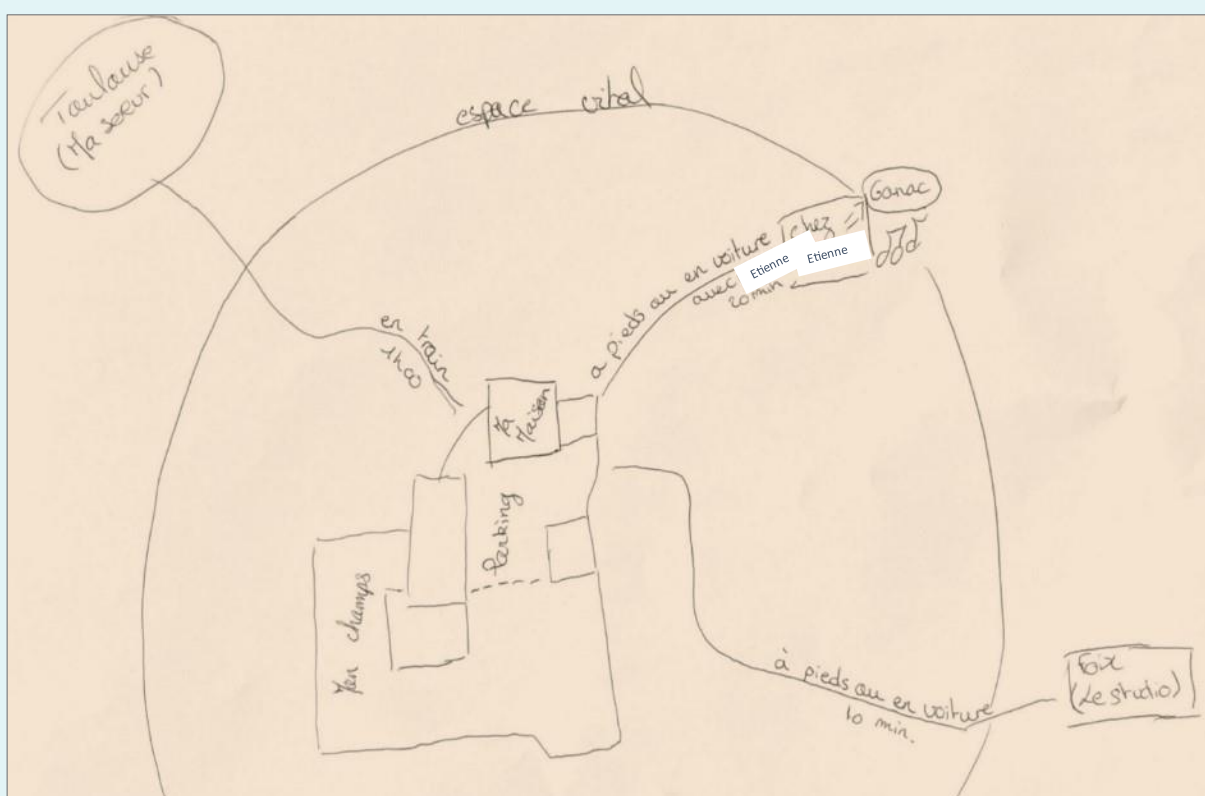
Les **questions de mobilité et de rapport au territoire étant déterminants à la fois dans le type de projet envisagé par les jeunes que dans leur rapport à l'accompagnement qui peut leur être proposé**, nous proposons de les approfondir à travers l'analyse de deux cas représentatifs (voir Encadré 6).

⁹¹ Sophie Berhuet et al., *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression*, Etude du CREDOC pour la Fondation de France., s.l., 2020.

Encadré 6 – Des rapports différenciés au territoire parmi les jeunes accompagné·es : une analyse par cartes mentales

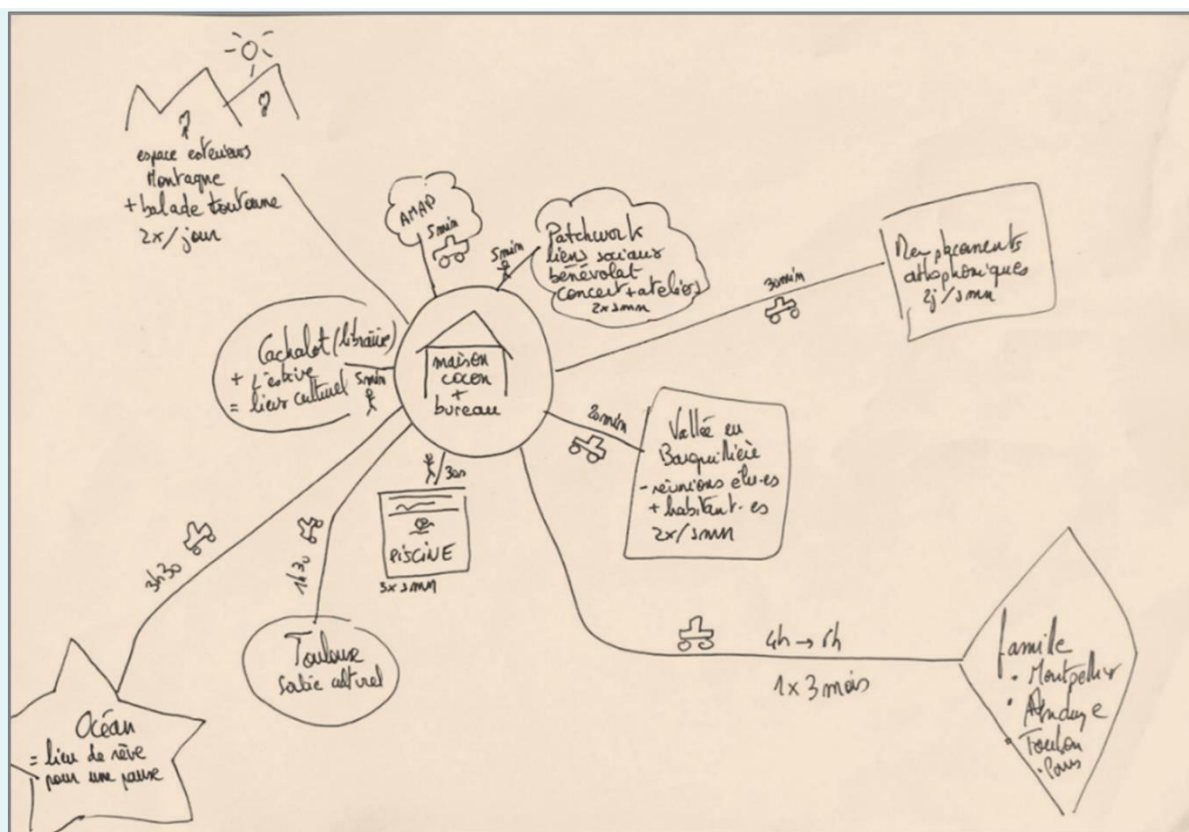
L'enquête qualitative menée auprès des jeunes accompagné·es en Ariège et en Grand Est a donné lieu à la **production de cartes mentales par un échantillon de jeunes enquêté·es (n=13)**. Cet outil, issu de la géographie, consiste en « un croquis à main levée, sans aide extérieure, réalisé par un individu à qui on demande de représenter un espace qu'il connaît plus ou moins »⁹². Dans le cadre de l'enquête, la consigne donnée aux jeunes était de **dessiner leur espace de vie** sur une feuille, en indiquant les lieux qu'ils-elles fréquentent habituellement ainsi que les modes de déplacement entre ces lieux. **L'analyse des cartes mentales récoltées a permis d'avoir accès à certaines représentations des jeunes vis-à-vis de leur territoire**, que ce soit à travers la manière dont ils-elles ont dessiné leurs déplacements quotidiens, les structures qu'ils-elles fréquentent, leurs espaces de sociabilité ou encore les autres lieux dans lesquels ils-elles ont l'habitude de se déplacer.

Selon la catégorie de la typologie à laquelle les jeunes appartiennent (*partie 2.1.2*), on observe des différences dans leur rapport au territoire tel qu'il est représenté sur les différentes cartes mentales.



Carte mentale réalisée par Dorian lors d'un entretien individuel.

Ainsi, **Dorian, 22 ans**, déscolarisé depuis ses 16 ans et suivi par le PAAJIP depuis le collège, vit dans un village proche de Foix, chez sa mère agricultrice. N'ayant pas le permis, **il est peu mobile sur le territoire et se déplace essentiellement à pied ou en covoiturage**. Sa carte mentale (ci-contre) reflète bien ce repli sur un territoire restreint (qu'il considère comme « vital »), centré autour de sa maison et celle de son ami Etienne, avec qui il monte une association de rap (la Kickerie, projet accompagné dans le cadre d'AJIR). **Ce projet est rapidement devenu central dans son quotidien**, ce qui s'observe sur son croquis : mis à part le studio à Foix où les deux amis enregistrent leurs morceaux, Dorian n'y dessine que le logement de sa sœur à Toulouse, à laquelle il rend visite occasionnellement. On note également l'absence d'activités professionnelles ou de loisirs (sportives, culturelles, etc.) représentées sur la carte.



Carte mentale réalisée par Adèle lors d'un entretien individuel.

La deuxième carte mentale présentée ici a été dessinée par **Adèle, 32 ans**, jeune orthophoniste arrivée récemment en Ariège pour y monter une maison de santé, et accompagnée dans ce cadre par la coordinatrice de l'expérimentation AJIR. A la différence de Dorian, **sa carte mentale témoigne d'une grande mobilité sur le territoire**, à l'échelle locale, mais aussi régionale et nationale (Montpellier, Toulouse, Paris).

Si son domicile est, comme Dorian, représenté au centre du croquis, il apparaît comme **le point de départ de déplacements fréquents vers des structures et activités variées, professionnelles** (consultations d'orthophoniste, réunions avec des élu-es), **associatives** (bénévolat) **ou de loisirs** (balades, sorties culturelles, lieux de sociabilité). En outre, Adèle, comme d'autres jeunes néo-ruraux-ales enquêté-es, entretient un rapport à l'Ariège qui passe par la valorisation de ses paysages et de la nature, ce qu'elle rend visible sur son dessin (par exemple en y indiquant des balades quotidiennes à la montagne).

Ces cartes mentales viennent dès lors objectiver les ressources sociales, symboliques et économiques dont les jeunes disposent sur le territoire et la manière dont ils les conçoivent ou non comme géographiquement mais aussi symboliquement proches. Elles illustrent ainsi **le lien - analysé par ailleurs dans l'enquête - entre les caractéristiques des jeunes** (milieu social, situation actuelle, etc.) **et leurs représentations et usages du territoire** au sein duquel ils-elles vivent. Ces éléments permettent ainsi d'appréhender la manière dont les jeunes se saisissent de l'accompagnement en fonction des ressources dont ils disposent initialement (cf. 5.2.).

⁹² Lévy Jacques et Lussault Michel, 2003, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin

5.1.2.3. Un accompagnement « ressource » pour les projets professionnels avancés

Enfin, le troisième profil concerne des jeunes **entre 25 et 35 ans, originaires ou non du territoire et dotés en capitaux économiques, sociaux et culturels. Il s'agit majoritairement de jeunes adultes déjà insérés dans l'emploi et diplômés d'études supérieures** : en Ariège, plus de la moitié détient un diplôme de niveau Bac +3 au moins, contre seulement 16% des jeunes accompagné·es en moyenne. Une partie de ces jeunes ne sont pas directement issu·es du territoire mais s'y sont installé·es avec le souhait de développer un projet professionnel. Si ces « néo-habitant·es » ne sont pas doté·es en capital d'autochtonie, ils mobilisent aisément leur capital social pour faire appel aux structures du territoire, dont ils-elles connaissent déjà le fonctionnement et les codes.

Cette catégorie de jeunes apparaît bien moins représentée que les deux autres au sein du public des deux territoires, en premier lieu parce que cette tranche d'âge ne fait pas partie du périmètre initial de l'expérimentation. **Si elle correspond à 16% des jeunes ariégeois accompagné·es, on estime qu'elle est bien plus marginale en Grand Est, quelques jeunes seulement ayant plus de 25 ans.**

Qu'ils-elles soient originaires ou non du territoire, ces jeunes, de par leur âge, sont plus éloigné·es des structures de l'expérimentation. En effet, la plupart ne sont pas connu·es des animateur·rices avant leur entrée dans l'accompagnement : en Ariège, c'est le cas pour seulement 13% d'entre eux-elles, contre 39% des 18-25 ans et 51% des moins de 18 ans (voir graphique partie 5.1.2). Dès lors, la moitié des jeunes ariégeois de cette catégorie entendent parler de l'accompagnement par bouche-à-oreille au sein de leur entourage, tandis que l'autre moitié se répartit entre des modes d'entrée diversifiés - connaissance d'AJIR par l'intermédiaire d'une structure jeunesse ou d'une autre structure du territoire, par la participation à un évènement ou via les réseaux sociaux. **Une fois l'expérimentation connue, ces jeunes sollicitent d'eux-mêmes l'accompagnement, en contactant l'un·e des professionnel·les.**

En Grand Est, les Foyers Ruraux touchent principalement des jeunes connu·es depuis l'enfance par le biais des différentes activités périscolaires et de loisirs, la rencontre avec les quelques jeunes appartenant à cette catégorie relève davantage du bouche-à-oreille ou de rencontres fortuites. Ainsi, un couple de jeunes accompagné·es en Meurthe-et-Moselle sont entrés dans l'expérimentation suite à une rencontre avec l'animatrice au cours d'une randonnée organisée par la fédération des Foyers Ruraux.

« Dans le cadre d'une rando, je découvre un couple de jeunes de 28 et 29 ans, correspondants dans l'Est républicain. Ils travaillent tous les deux dans le domaine de la santé. Je leur explique [les Campus Ruraux], qui je suis, et on se dit qu'il y a un truc à monter. Ils voulaient faire des formations autour du PSC1, pour que tout le monde puisse être formé à ça, car les pompiers mettent du temps à arriver en milieu rural, t'as le temps de faire 36 AVC. [...] Donc feu, on met ça en place. [Ils étaient] très partie prenante tous les deux car bénévoles à la protection civile. » (Sophie, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

A l'instar de ce couple quasi trentenaire, **la plupart des jeunes de cette tranche d'âge entrent dans l'accompagnement avec un projet préconçu, qu'il soit encore au stade de l'idée ou que sa mise en œuvre ait déjà débuté.** En Ariège, les trois quarts de ces démarches correspondent à des projets d'insertion professionnelle, qu'il s'agisse d'un projet entrepreneurial (55% des jeunes de plus de 25 ans) ou d'une recherche d'emploi (25% de ces jeunes).

Parmi les projets entrepreneuriaux, la plupart relèvent du domaine associatif : les jeunes accompagné·es veulent monter une association, ou arrivent avec une structure déjà lancée qu'ils-elles cherchent à développer. **Ils-elles cherchent alors, via l'accompagnement, à se professionnaliser dans leur(s) pratique(s),**

trouver des financements ou encore s'insérer dans un réseau d'acteur·rices économiques et institutionnel·les sur le territoire. Ce cas de figure concerne notamment Anaïs, sculptrice sur bois de 25 ans accompagnée dans le cadre de sa création d'entreprise, ou encore Rémi, 28 ans, qui a monté une association de colonies de vacances en Ariège et qui bénéficie de l'aide et de la mise en réseau d'une accompagnatrice AJIR pour l'implanter sur le territoire.

Certains de ces projets sont collectifs, leur porteur·ses étant alors accompagné·es en tant que groupe dans le cadre de l'expérimentation. C'est le cas de l'association ariégeoise Airä, qui organise un festival au centre-ville de Foix et entend, à terme, créer un tiers-lieu sur le territoire. Ce projet est porté par cinq jeunes entre 25 et 30 ans, déjà inséré·es dans l'emploi et travaillant tous·tes dans le secteur associatif – en tant que chargée de projets, trésorier ou encore coordinatrices de différentes fédérations. Si les compétences professionnelles et le réseau dont ils·elles disposent leur permettent de gérer seul·es beaucoup d'aspects de leur projet, ils·elles ont fait le choix de rejoindre l'expérimentation, dont ils ont entendu parler par des connaissances communes, pour donner de la visibilité à l'association.

Ainsi, contrairement aux autres tranches d'âge qui composent le public des expérimentations, **ces jeunes fortement dotés en capitaux socioculturels et associatifs arrivent avec un projet et des besoins précis vis-à-vis de l'accompagnement**, dont ils·elles se servent comme d'une ressource parmi d'autres pour développer leur projet. Les jeunes ont pu se montrer satisfait·es de cet accompagnement, d'autant plus qu'ils exprimaient initialement de faibles attentes concernant l'accompagnement et s'en sont saisis comme d'une opportunité supplémentaire dans la mise en œuvre de leur projet (voir la partie 5.2.3 sur les effets de l'accompagnement sur ce public). L'exemple d'Ophélie et Adèle, deux orthophonistes récemment arrivées en Ariège pour monter en une maison de santé, illustre bien les spécificités propres à cette catégorie de jeunes accompagnés.

Encadré 7 – L'entrée de jeunes entrepreneur·ses dans le public de l'expérimentation : l'exemple d'un projet de création d'une maison de santé en Ariège

Ophélie et Adèle ont respectivement 29 et 32 ans, et ont pour ambition de monter un tiers-lieu mêlant consultations de santé et services (café, etc.) sur le territoire de Serres-sur-Arget. Ce projet naît alors qu'elles exercent en libéral leur profession d'orthophoniste, à Marseille, et qu'elles y font le constat de l'isolement important de leurs patient·es, qu'elles continuent parfois à recevoir simplement pour leur garantir un lien social. Elles quittent alors leur emploi et choisissent de s'installer en Ariège, département pour lequel elles éprouvent un « coup de cœur », afin de proposer un projet qui se veut **une réponse au manque d'infrastructures médicales mais aussi aux problématiques d'isolement des populations**. Le territoire est donc perçu par Ophélie et Adèle comme une opportunité, dans le sens où il constitue un cas archétypique des difficultés que rencontrent les habitant·es des territoires ruraux (territoire relativement paupérisé, faible densité de population, manque d'infrastructures médicales).

Néanmoins, ces spécificités du territoire ariégeois sont autant de défis à relever, d'autant que, nouvellement installées en Ariège, **elles manquent de relations pour les épauler dans ce projet et se heurtent à la réticence d'une partie du corps médical local**. Issues des classes supérieures (titulaires d'un bac + 5 et chacune propriétaire d'un petit logement dont elles ont hérité, qui leur assure un revenu stable), elles parviennent très vite à s'entourer de diverses structures d'accompagnement en Ariège. Comme elles l'expliquent, le sujet n'est pas tant d'être suivies que de faire le tri entre les accompagnements qui leur sont réellement utiles et ceux qui le sont moins. Ophélie et Adèle sont ainsi accompagnées dans un premier temps par Alter'Incub, à Toulouse, puis **rencontrent la coordinatrice départementale d'AJIR à l'occasion du Forum des initiatives de Foix ; celle-ci commence le suivi de leur projet et les met notamment en relation avec**

une élue de Serres-sur-Arget, qui leur permettra de trouver un local ainsi que des soutiens d'élus pour mener à bien leur projet.

Comme nous le verrons dans la suite du rapport (voir 5.2.3), l'accompagnement d'Adèle et Ophélie s'avère particulièrement pertinent en ce qu'il leur permet de décrypter les enjeux politiques du département et de mobiliser stratégiquement le réseau d'acteurs (politiques et institutionnels) dans le montage de leur projet.

Cette partie a permis de décrire les différentes catégories de jeunes accompagné·es et de présenter le type de projet portés. Si une grande partie des jeunes sont, de fait, principalement recruté·es par effet de proximité avec les structures, **le peu de conditions posées à l'entrée dans l'accompagnement** - possibilité d'avoir, ou non, un projet défini - **et l'acception large de la notion de projet retenue par les professionnelles leur permet d'accompagner des démarches diversifiées.**

Individuelles ou collectives, ces dernières sont inégalement formalisées en amont de l'accompagnement, **voire conçues a posteriori** dans le cas des groupes de jeunes mineur·es engagé·es dans des projets de loisirs. Ces démarches ont des vocations différentes - professionnalisantes ou non, ponctuelles ou durables - et servent parfois de **prétexte à un accompagnement social plus large**, en particulier pour les jeunes de 18 à 25 ans défavorisé·es et isolé·es socialement. Plus à la marge, des jeunes de plus de 25 ans et doté·es en capitaux portent au sein de l'expérimentation **des projets associatifs ou entrepreneuriaux déjà structurés avant le début de l'accompagnement**, dans l'objectif de leur apporter davantage de visibilité auprès des acteur·rices du territoire. La partie suivante s'attache à décrire les effets de l'accompagnement proposé.

La partie suivante (5.2.) détaille les effets de l'accompagnement en fonction des profils des publics. Si les effets sont les plus forts sur les jeunes éloigné·es d'un accompagnement par des structures plus traditionnelles de l'insertion socio-professionnelle, ils sont conditionnés à un accompagnement intensif et régulier (excluant la possibilité d'accompagner un nombre de jeunes trop important en simultané pour les animateur·rices) et suppose un contexte où les animateur·rices ont pu nouer des relations partenariales permettant de répondre aux différents besoins des jeunes.

5.2. Une souplesse des modes d'accompagnement pertinente, aux effets plus marqués pour les jeunes les plus vulnérables

Si la souplesse et l'informalité de la posture des animateur·rices, et le caractère extensif de la notion de « projet » permet aux expérimentations d'accompagner une diversité de jeunes, aux profils et besoins variés, les professionnel·les déploient différents formats d'accompagnements, afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes, produisant ainsi des effets différenciés selon les publics.

L'enquête de terrain permet d'identifier deux critères majeurs permettant de distinguer les formes d'accompagnement.

- D'une part, le **caractère plus ou moins ciblé** de l'accompagnement. L'accompagnement des jeunes les plus vulnérables se fait protéiforme, de l'accompagnement professionnel au soutien social et émotionnel, les besoins identifiés étant plus diffus ; l'accompagnement des jeunes davantage dotés en capitaux socioéconomiques se fait plus ciblé, axé exclusivement autour du projet porté. Par ailleurs, l'intensité du suivi proposé aux jeunes est très variable, allant de quelques rendez-vous ponctuels sur une durée courte à un suivi régulier de plusieurs mois, selon les besoins identifiés et ressources dont disposent les jeunes ;
- D'autre part, le **caractère plus ou moins vertical** de l'accompagnement. L'accompagnement se fait plus ou moins prescriptif selon les profils des jeunes et de leurs projets. Les jeunes les plus dotés en capitaux sont davantage en mesure d'exprimer leurs attentes vis-à-vis de l'accompagnement et de s'émanciper du caractère prescriptif de ce dernier⁹³. Au contraire, les jeunes moins dotés en capitaux sont souvent accompagnés de manière plus verticale et directive⁹⁴.

L'approche sur mesure et faiblement formalisée des professionnels (voir 4.1) **produit ainsi des effets différenciés sur les jeunes en fonction du caractère plus ou moins ciblé de l'accompagnement et de la verticalité de l'accompagnement déployé**. La mobilisation de jeunes entre 14 et 18 ans dans le cadre d'accompagnements verticaux et ciblés, que ce soit en Ariège ou en Grand Est, permet la **mise en œuvre des projets de loisirs** qui font défaut au territoire et la découverte de **l'écosystème institutionnel et associatif** susceptible de les aider dans leur trajectoire scolaire, professionnelle, sociale et économique (5.2.1). L'accompagnement **protéiforme et vertical** auprès de jeunes entre 18 et 25 ans faiblement dotés en capitaux, **favorise leur sortie de l'isolement** et leur insertion socioprofessionnelle (5.2.2). Enfin, les accompagnateur·rices favorisent, par un accompagnement horizontal et ciblé, **la mise en réseau** de jeunes porteurs de projet de plus de 25 ans, déjà diplômés, portant des projets associatifs et entrepreneuriaux plus structurants, principalement en Ariège mais aussi en Grand Est, bien que de manière plus ponctuelle (5.2.3).

Le tableau ci-dessous synthétise les effets produits en fonction des types d'accompagnement proposés.

⁹³ Clémence Perronnet, Claire Boivin et Paul Neybourger, « Le mentorat : derrière une réponse unique et individualisante, des traitements différenciés selon les milieux sociaux des mentoré·es », *Sciences & Actions Sociales*, 2023, vol. 20, n° 2, p. 90-111.

⁹⁴ *Ibid.*

Tableau 4 - Description des accompagnements-types identifiés

Types d'accompagnements	Publics ciblés	Modes d'action	Effets
Type 1 <i>Un accompagnement vertical et ciblé sur le montage de projets de loisirs</i>	Jeunes entre 14 et 18 ans, dotés en capitaux, Ariège et Grand Est	• Accompagnement ciblé sur le projet (projets de loisirs/événements/formations courtes type BAFA) • Accompagnement vertical, impulsé par l'animateur·rice • Accent mis sur l'organisation logistique du projet, que ce soit ponctuellement ou de manière transversale au projet	• Montage de projets de loisirs qui plaisent aux jeunes et enrichissement de l'offre territoriale en la matière • Apprentissage de savoirs et savoir-être ; meilleure connaissance des dispositifs et institutions locales
Type 2 <i>Un accompagnement protéiforme et vertical à l'insertion socioprofessionnelle</i>	Jeunes entre 18 et 25 ans, faiblement dotés en capitaux, en Ariège	• Accompagnement intensif et global : accès aux droits, insertion socioprofessionnelle, projet « prétexte » au suivi et à un accompagnement de fond • Accompagnement vertical, impulsé par l'animateur·rice • Accent sur la création de lien social et la médiatisation des orientations vers des structures institutionnelles	• Lien social • Insertion socioprofessionnelle • « Réconciliation institutionnelle⁹⁵ »
Type 3 <i>Un accompagnement horizontal et ciblé autour du projet</i>	Jeunes de plus de 25 ans, dotés en capitaux, Ariège (principalement) et Grand Est (marginale)	• Accompagnement ciblé autour de la mise en réseau principalement, et de « coups de main » techniques ou administratifs ponctuels • Accompagnement horizontal et relation d'« égal·e à égal·e » entre jeune et accompagnateur·rice	• Enrichissement du capital social • Décryptage des attendus politiques et économiques du territoire – principalement grâce à la coordinatrice départementale en Ariège • Coups de main ponctuels sur des démarches précises • Soutien psychologique dans la démarche entrepreneuriale et/ou associative

⁹⁵ Julien Lévy, « Les "grands exclus" aux prises avec l'institution : entre normativité de l'insertion et "réconciliation institutionnelle" », s.l., Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société, 2016.

5.2.1. Un accompagnement « vertical et ciblé » pour monter des projets de loisirs ponctuels

Un premier type d'accompagnement est celui qui mobilise, **des jeunes entre 14 et 18 ans sur des projets de loisir et/ou de formation dans le domaine de l'animation**, pour lesquels le projet apparaît comme un « plus », périphérique à un parcours scolaire ou universitaire. Le caractère flexible de l'accompagnement a comme avantage de permettre la mise en œuvre de projets qui ne trouveraient pas nécessairement leur place dans les structures jeunesse traditionnelles : de fait, ces jeunes « entre deux âges » se situent à l'entrecroisement de plusieurs dispositifs de l'action publique, ne trouvant plus tout à fait leur place dans des services dédiés à l'enfance et ne relevant pas encore de dispositifs à destination des jeunes majeurs.

Cet accompagnement se caractérise par :

- **Son caractère ciblé** : cet accompagnement n'est pas panoramique mais porte sur des projets précis (le montage d'un projet de loisir ou l'accès à une formation courte).
- **Son caractère vertical** : les projets sont fortement impulsés par les animateur·rices. Dans ce type de suivi, l'implication de l'animateur·rice dans le projet est déterminante et verticale, que ce soit parce que c'est l'animateur·rice-accompagnateur·rice qui suggère le projet (en particulier en Grand Est), ou parce qu'il se déploie auprès de jeunes ayant besoin d'aides très spécifiques dans des démarches qui leur sont peu familières (remplir un dossier de subvention, rencontrer des acteurs institutionnels).

5.2.1.1. Un accompagnement au fil de l'eau, à la mise en œuvre et au financement du projet

Concrètement, ces accompagnements concernent deux types de projets :

- **Des projets de loisirs** : il peut s'agir par exemple de monter un projet ou d'organiser événement (l'évènement du Aime Burger en Moselle, ou la construction d'un nichoir en Meurthe-et-Moselle), de monter une association de loisirs (*bike park* à Serres-sur-Arget) ou un projet de départ en vacances (avec le dispositif Sac'Ados sur le territoire d'Arize-Lèze), de manière collective principalement (projet jeunes reporters à Foix), mais aussi, plus ponctuellement, individuelle (projet de course en voile en Ariège).
- **L'accès des jeunes à des formations courtes et peu professionnalisantes ayant pour vocation d'occuper de petits emplois estivaux ou étudiants** : formation *baby sitting* à Arize-Lèze, formation BAFA, Coopérative Jeunesse de Services en Grand Est.

Encadré 8 – L'accompagnement à l'organisation d'un évènement festif : l'exemple du concours Aime Burger en Moselle

A la suite d'un stage BAFA réalisés avec les Foyers Ruraux de Moselle, Alizée et Anthony ont été sollicités par les Foyers Ruraux pour participer aux Assises Régionales de la Jeunesse et intégrer le « Groupe Campus » de Moselle. Le groupe, qui comprend un noyau de cinq personnes, est constitué de proches d'Alizée, son frère et sa belle-sœur, et sa meilleure amie Soline, et réunis régulièrement autour de l'animateur, puis de l'animatrice qui lui a succédé, autour de soirées jeux de société puis autour de réunions le weekend. Souhaitant donner une nouvelle impulsion à ce groupe et répondre à l'envie des jeunes de partir en weekend tous ensemble, l'animatrice leur a proposé de monter un évènement qui permettrait d'auto-financer leur voyage.

Il a ainsi été décidé d'organiser un concours de hamburgers pour « animer » le centre le centre-bourg du territoire de vie du groupe de jeunes.

« [Les jeunes] étaient dans une projection de faire bouger ce village qu'ils trouvent mort, et les hamburgers c'est quelque chose que les jeunes aiment bien, donc ils se sont mobilisés. On a fait plusieurs réunions, on a choisi les boissons, réfléchi à comment récupérer de l'argent parce qu'ils souhaitent se financer un weekend tous ensemble, ça leur tient à cœur. Donc comment gagner de l'argent, comment monter un projet, quelles animations on fait pendant cette journée etc. Tout a été construit avec eux. Que ce soient les affiches, le prix et le choix des boissons ; qui tient quoi, qui fait l'animation etc. Ça a permis à certains de se découvrir un talent comme speaker au micro qui n'est pas évident, la gestion d'une caisse, des tickets. Des questions pratico-pratiques sur l'organisation. » (Tiffany, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

Avec l'aide de l'animatrice, les jeunes ont planifié l'évènement, réservé la salle polyvalente de la commune et fait appel à des producteurs locaux pour les produits. L'animatrice les a ensuite aidés dans la communication autour de l'évènement en faisant appel à des correspondants locaux.

L'accompagnement des projets des jeunes s'articule majoritairement autour de deux types de démarches :

- **Un accompagnement au remplissage de documents administratifs, en particulier la demande de financements du projet.** C'est par exemple le cas pour le groupe de jeunes accompagnés en Meurthe-et-Moselle qui souhaitait déposer une demande de financement pour leur participation – en tant que spectateur·rices – au Festival des Ardentes en Belgique, épaulés pour le remplissage d'un dossier de financement CAF, puis accompagnés devant le jury. Ils-elles ont obtenu une subvention et une navette a été mise en place pour leur permettre de s'y rendre. De même, les jeunes accompagnés dans le cadre d'un projet de *bike park* à Serres-sur-Arget (Ariège) ont été aidés pour monter un dossier FDLA ainsi que pour préparer la « soutenance » orale du projet devant les partenaires du FDLA :

« [Vincent] nous [a] aidés déjà sur le FDLA parce qu'on voulait récupérer des fonds ; mais après il nous a pas mal aidés sur ce qui était administratif, préparer les présentations (...) Vincent nous a beaucoup aidés sur la communication de chantier, pour les présentations de l'oral du FDLA il nous a briefés, du coup on a eu des fonds du FDLA. On a eu 1 000 euros. » (Baptiste, jeune accompagné, 16 ans, Ariège)

- **Un accompagnement transversal autour de la mise en œuvre du projet.** Cet accompagnement passe par l'organisation de réunions pour planifier le projet, communiquer autour du projet (pour obtenir des financements ou se faire connaître - ainsi des jeunes reporters du lycée Gabriel Fauré à Foix, accompagnés dans la préparation de leur *pitch* de présentation du projet au Tremplin départemental par la coordinatrice départementale), mais aussi l'aide logistique et concrète dans l'organisation de l'évènement (achat de denrées alimentaires et animation des stands par l'animatrice ayant accompagné les jeunes organisateurs du Aïme Burger en Moselle par exemple).

Cet accompagnement peut être d'intensité variable, allant du simple « coup de pouce » – ainsi du soutien de Vincent au projet *bike park*, qui s'articule principalement autour d'une aide à la candidature au financement FDLA – ou être bien plus structurant et s'étaler sur l'intégralité du projet, de sa conception à son aboutissement, en passant par sa mise en œuvre logistique.

5.2.1.2. Les effets de l'accompagnement : un développement de l'offre de loisirs et l'acquisition de nouvelles compétences en matière de gestion de projet

Cet accompagnement a trois principaux effets.

D'abord, l'accompagnement proposé permet **aux jeunes de mettre en œuvre les projets de loisirs qui leur plaisent sur des territoires manquant d'infrastructures ou d'événements en la matière** : aussi les projets qui ont une portée plus collective et touchent un public plus large que celui des jeunes porteur·ses de projet (Aime Burger, *bike park*) font-ils l'objet d'une attention spécifique de la part des professionnel·les de jeunesse. La flexibilité caractéristique de l'accompagnement proposé permet ici de dépasser une offre de loisirs prédéfinie pour permettre aux jeunes de proposer d'eux-mêmes des projets qu'ils souhaitent développer ou, lorsque les projets sont suggérés par les animateur·rices, de les mettre en œuvre par leurs propres moyens.

Un deuxième effet de cet accompagnement est qu'il favorise **le développement ou l'entretien de liens sociaux voire amicaux entre les jeunes autour d'un projet collectif**. D'une part, parce que l'accompagnement de projets de loisirs passe en premier lieu par l'organisation de temps communs et conviviaux appréciés des jeunes (« apéro-bilan » du tremplin en Ariège, soirée jeux de société ou soirée pizza en Grand Est). D'autre part, parce que les temps d'organisation du projet en tant que tels sont aussi l'occasion de renforcer des liens autour d'une nouvelle activité commune. Les jeunes porteurs de projet du Aime Burger se connaissaient déjà avant de monter ce projet, et ont renforcé leurs liens autour de celui-ci, comme en témoigne Anaïs :

« [Enquêtrice] Qu'est-ce que l'accompagnement t'a apporté ?

[Alizée] Ça m'a plus qu'aidée, ça m'a enrichie (...), [Tiffany] m'a aidée sur des tas de choses, sur le Campus ça m'a aidée à me socialiser, j'ai beaucoup été harcelée, j'ai eu du mal à être sociable et le Campus ça m'a clairement aidée. » (Alizée, jeune accompagnée, 20 ans, Grand Est)

De manière plus ponctuelle, des événements comme le Tremplin départemental sont aussi l'occasion pour les porteurs de projet de se rencontrer sur plusieurs temps conviviaux et de partager des expériences relatives à leurs projets.

Un troisième effet de l'accompagnement est qu'il favorise l'acquisition de nouvelles compétences pour les jeunes. Celles-ci sont de deux ordres :

- **Des compétences en termes de montage de projets** : les jeunes acquièrent un certain nombre de savoir-faire indispensables à la conduite de leur projet, comme l'acquisition d'une certaine organisation et de certains réflexes : prévoir des réunions, faire des comptes rendus sur l'argent dépensé, trouver le matériel ou le lieu nécessaire pour la mise en œuvre du projet ; mais aussi des compétences qui tiennent davantage au savoir-être : apprendre à *pitcher* un projet, le présenter et le défendre devant des élu·es, etc. C'est ce dont témoigne un jeune accompagné dans le cadre d'un projet collectif de départ en vacances dans le cadre du dispositif Sac'Ados :

« On a prévu de partir à l'océan, dans les Landes en tout, pendant une semaine en fin de grandes vacances. (...) On s'est donné une date au secteur jeunesse, on s'attribue des tâches. Par exemple, trouver un camping : certains cherchent, d'autres appellent le camping. Léa est un peu là pour nous dispatcher, mais sinon c'est nous qui essayons d'organiser nous-mêmes le plus possible. Elle est là, mais elle nous observe plutôt. » (Marcus, jeune accompagné, 16 ans, Ariège)

- **Une meilleure connaissance des dispositifs susceptibles de les aider :** si cet effet reste à ce stade modeste, l'organisation du projet représente l'occasion pour les jeunes de découvrir un certain nombre d'institutions et de dispositifs publics ou associatifs, à un âge de transition où les jeunes ne relèvent plus ou bientôt plus des structures « *d'accompagnement et d'appui aux familles* » et qu'ils « *désertent petit à petit les activités traditionnelles de ces structures faute d'y trouver leur place*⁹⁶ ». Cet accompagnement favorise alors une transition « douce » des jeunes hors des structures de jeunesse et une familiarisation progressive avec d'autres structures susceptibles de prendre le relais pour les accompagner dans leur trajectoire socioprofessionnelle. Cet effet reste néanmoins modeste, dans la mesure où l'animateur·rice conserve la mainmise sur la réalisation de certaines démarches concrètes (remplissage de dossiers, impulsion dans le projet etc.).

La flexibilité de l'accompagnement a ainsi pour effet de permettre aux jeunes de **monter des projets de loisirs qui leur plaisent, en les impliquant comme acteur·rices dans la mise en œuvre**. Ces accompagnements favorisent enfin indirectement l'acquisition de nouvelles compétences pratiques, et notamment l'acquisition de **savoirs et savoir-être** et d'une **meilleure connaissance de l'écosystème associatif et institutionnel du territoire et favorisent le maintien ou la création de liens sociaux**

5.2.2. Pour les jeunes en difficulté, un accompagnement favorisant la création de lien social et l'insertion socioprofessionnelle

Un deuxième type d'accompagnement de projets est celui proposé par les animateur·rices à des jeunes majeur·es, entre 18 et 25 ans cumulant plusieurs vulnérabilités (économiques, sociales voire psychologiques) (voir 5.1.2.2) avec pour principal objectif de les **sortir de l'isolement** et de favoriser leur **réinsertion**.

L'accompagnement proposé à ces jeunes se caractérise par :

- **Par sa verticalité.** Ces jeunes « entrent » généralement dans l'accompagnement avec un projet faiblement défini, voire inexistant. A ce titre, l'animateur·rice accompagnateur·rice occupe une place centrale dans la définition du projet et dans sa mise en œuvre.
- **Par son caractère polymorphe.** L'accompagnement proposé à ces jeunes est pluriel et généraliste, portant à la fois sur des aspects relevant de l'accès aux droits et l'insertion sociale et sur la mise en œuvre de projets spécifiques.

Nous proposons de détailler dans un premier temps les modalités concrètes de l'accompagnement avant de revenir sur les effets que celui-ci produit pour les jeunes concerné·es.

Ce type d'accompagnement concerne essentiellement des jeunes accompagné·es en Ariège, dans la mesure où l'accompagnement proposé dans le Grand Est est fondé sur l'accompagnement de projets collectifs. Plus marginalement, des jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement global, en particulier en Moselle, sans que celui-ci ne soit formalisé. En Ariège, s'il n'est pas possible de quantifier précisément le nombre total de jeunes ayant bénéficié d'un tel suivi, en raison de l'absence de données quantitatives permettant de le faire (voir partie 2.1), l'enquête qualitative a permis de rencontrer neuf jeunes relevant de cette catégorie d'accompagnement.

⁹⁶ « Rendre lisible la politique de jeunesse », *Cahiers de l'action*, 2011, vol. 32, n° 2, p. 35-53.

5.2.2.1. Un accompagnement pluriel, entre démarches « fondamentales » d'insertion sociale et « projet prétexte »

Pour ces jeunes cumulant les difficultés, l'accompagnement proposé relève aussi bien de l'accès aux droits et l'insertion professionnelle que des démarches relatives à la mise en place d'un projet, qui apparaît bien souvent comme un « prétexte » pour amplifier les effets de l'accompagnement – en particulier la sortie de l'isolement social.

L'accompagnatrice de projets d'Arize-Lèze parle ainsi d'accompagnement sur le « parcours de vie », en ce que son accompagnement visant à répondre à divers besoins fondamentaux des jeunes. **L'accompagnement consiste en un suivi**, plus ou moins régulier, **de diverses démarches** : professionnelle (CV, lettres de motivation, recherche d'offres d'emploi ou de stages, dépôt de candidatures), scolaire (rescolarisation), ou encore médicale (prise de rendez-vous médicaux) **et en une orientation vers des structures adaptées**, en jouant un rôle de « guichet personnalisé » pour des jeunes parfois méfiant·es à l'égard des institutions perçues comme bureaucratiques et impersonnelles. Les jeunes trouvent ainsi dans l'accompagnement une **réponse sur mesure à leurs besoins qui s'oppose au caractère standardisé de ceux dont ils ont fait l'expérience par le passé** :

« J'avais peut-être des questions, mais la plupart du temps, la dame de la Mission locale, elle savait pas m'aider. Là y'a une grande différence avec Léa, qui sait après à qui il faut parler, et elle sait comment chercher quelque chose, elle va essayer, elle dit "ah je sais pas". A la Mission locale, c'était bien positif les petites rencontres un fois par mois, mais non. » (Aïcha, jeune accompagnée, 21 ans, Ariège)

« Quand je parlais avec [Vincent], j'avais pas trop de gens à qui raconter ma vie, et Vincent il avait l'air content d'écouter ma vie. Surtout lui, il m'apportait des solutions, quand j'expliquais ma galère par rapport au fait que j'ai pas mon permis, je veux faire des trucs mais j'ai pas les sous ; alors qu'autour de moi de j'avais des gens qui me disaient : "Ben démerde toi" ». (...) (Bérénice, jeune accompagnée, 23 ans, Ariège)

Encadré 9 – Des démarches d'accès aux droits et d'insertion pour répondre à la pluralité des besoins des jeunes : l'exemple de Bianca

L'exemple de Bianca et sa sœur jumelle Romane, accompagnées sur le territoire d'Arize-Lèze par Léa, est particulièrement emblématique d'un accompagnement à l'accès aux droits et d'insertion scolaire auprès de jeunes majeurs faiblement dotés en capitaux. Les deux jumelles de 18 ans, sont déscolarisées depuis la 3^e et suivies par l'aide sociale à l'enfance. L'accompagnement de Léa consiste ainsi à les réinscrire au lycée, suivre une formation *baby sitting*, les aider dans la recherche d'un emploi estival, les inscrire au permis, et réaliser des démarches de santé (rendez-vous au Planning familial et chez un psychologue, bilan de santé).

De manière moins systématique et pour certain-es jeunes seulement, le suivi des animateur·rices se double d'un accompagnement plus intense autour d'un projet plus spécifique. Ce dernier est alors conçu par les accompagnateur·rices comme un « prétexte » pour poursuivre l'accompagnement et favoriser leur insertion sociale. C'est ce lien étroit entre projet et insertion sociale que décrit Léa, lorsqu'elle évoque l'accompagnement d'un collectif de rappeurs dans la création de leur album :

« Après, les jeunes rappeurs, je les accompagne dans ce projet collectif, mais aussi chacun individuellement. On travaille d'autre chose à travers le projet : qu'est-ce qu'ils ont envie de faire de leur vie, etc. Y'a un moment où tu peux pas mener à bien un projet si dans ta vie tu manges pas, t'es pas logé et que tu gagnes le RSA, si tes besoins primaires ne sont pas satisfaits. » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Ariège)

Le caractère très flexible et personnalisé de la posture des animateur·rices, qui se manifeste davantage encore pour cette catégorie de jeunes, que pour les jeunes mineur·es ou de plus de 25 ans, s'incarne de trois manières différentes. D'abord, **dans la mise en relation personnalisée** (mail de mise en relation, orientation vers un·e professionnel·le connu·e par l'accompagnateur·rice) avec des professionnel·les d'autres structures, voire *via* la présence de l'accompagnateur·rice à un rendez-vous. Ensuite, dans le fait de **mettre en relation ces jeunes avec d'autres jeunes**, à travers des événements ou temps collectifs associant d'autres jeunes (Tremplin départemental, comité de suivi, etc.). Enfin, à travers des **discussions et temps informels**, qui permettent de nouer une relation de confiance et sortir le·a jeune de l'isolement.

L'accompagnement se caractérise par sa forte **verticalité** : les accompagnateur·rices se montrent en effet **très pro-actif·ves** et sont généralement à l'initiative des sollicitations de ces jeunes, jugés peu familiers de certaines démarches ou pouvant rapidement se démobiliser.

Encadré 10 – Un accompagnement modulable et évolutif autour de « projets prétextes » : l'exemple de Clément

L'accompagnement à l'insertion professionnelle et dans l'accès aux droits est de durée variable, de quelques rendez-vous à plusieurs semaines ou mois, et peut varier au cours du temps.

Clément, 25 ans, est accompagné de manière très resserrée sur quelques semaines, puis ponctuellement. A Foix, les animateur·rices Audrey et Vincent lui font rencontrer successivement un auto-entrepreneur travaillant dans l'audiovisuel (une connaissance du frère de Vincent) puis réaliser un stage en entreprise qui débouche sur un projet (finalement non concrétisé) de contrat professionnel expérimental. Clément est également sollicité par le porteur de projet pour l'organisation d'événements mis en place auprès de professionnel de jeunesse, puis pour mettre bénévolement ses compétences de *cameraman* au service d'événements organisés sur : il filme ainsi la caravane de l'engagement jeunes – ce qui lui permet d'obtenir, en contrepartie, du matériel vidéo -, puis est sollicité pour filmer et monter un film sur le Tremplin départemental. L'exemple de Clément illustre ainsi la façon dont un premier suivi peut ensuite déboucher sur de nouveaux contacts plus ponctuels au cours du temps, permettant de prolonger l'accompagnement.

5.2.2.2. Un accompagnement favorisant l'insertion socioprofessionnelle et la sortie de l'isolement

L'accompagnement proposé produit **quatre principaux effets sur les jeunes : un meilleur accès aux droits** pour l'ensemble des jeunes accompagné·es ; **une progressive réinsertion socioprofessionnelle et une sortie de l'isolement** pour les jeunes bénéficiant d'un accompagnement plus poussé, et, bien qu'au stade de prémices, une progressive « **réconciliation institutionnelle**⁹⁷ ». Les effets identifiés concernent exclusivement les jeunes accompagné·es en Ariège, les jeunes accompagné·es en Grand Est n'ayant pas bénéficié de ce type

⁹⁷ J. Lévy, « Les "grands exclus" aux prises avec l'institution », art cit.

d'accompagnement. Nous proposons pour chacun de ces effets une estimation du nombre de jeunes concernés, bien qu'il soit impossible de quantifier de manière exacte ces jeunes en raison de l'absence de données quantitatives permettant de le faire du côté du porteur de projet.

Le premier effet concerne le meilleur accès des jeunes à leurs droits et une amélioration dans leurs démarches professionnelles, sociales voire médicales. Cet accompagnement s'incarne dans diverses démarches mises en place (ateliers CV, lettres de motivation, recherches de formation et candidatures ; aides dans les démarches administratives de type demandes d'Aide Personnalisée au Logement (APL), prise de rendez-vous chez un médecin, etc.), par **l'orientation personnalisée** vers des structures généralistes (Pôle Emploi, Mission Locale notamment). Cet accompagnement est panoramique dans la mesure où il s'agit notamment d'envisager les besoins fondamentaux des jeunes : se nourrir, se loger, avoir des ressources financières. L'accompagnatrice d'Arize-Lèze se réfère dans son accompagnement à la « pyramide de Maslow »⁹⁸ et parle à ce titre du « parcours de vie ». Ce premier effet est celui susceptible de toucher le plus grand nombre de jeunes accompagné-es, étant donné qu'il ne nécessite pas un accompagnement intensif ou de long terme, mais peut être atteint après quelques rendez-vous. Parmi l'échantillon de jeunes enquêté-es en Ariège, six ont bénéficié d'un accompagnement à l'accès aux droits.

Le deuxième effet de l'accompagnement est de favoriser une progressive réinsertion scolaire et professionnelle des jeunes. Cet effet s'incarne avant tout pour les jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement de long terme. Parmi les jeunes enquêté-es en Ariège, cinq jeunes sont concerné-es par cet impact – les accompagnements sur le volet insertion socioprofessionnelle sont plus nombreux mais n'ont pas tous abouti. Se réinscrire dans des démarches, dans un projet, et renouer avec des relations sociales vient rythmer l'emploi du temps de celles et ceux qui étaient éloigné-es des structures de formation et/ou d'emploi. Ayant dépassé certaines anxiétés liées au fait de passer un appel ou de prendre rendez-vous grâce à ses échanges avec Vincent et Audrey, Clément envisage ainsi de reprendre des études et décroche un contrat dans une agence d'audiovisuel⁹⁹ ; Dorian et son groupe de musique se produisent dans des festivals et envisagent la sortie d'un album, tout en participant à des échanges avec des élu-es du territoire ; Bianca et sa sœur jumelle Romane se réinscrivent au lycée alors qu'elles étaient déscolarisées depuis la 3^e ; Bérénice, mise dehors par sa mère, envisage de nouvelles options, alors qu'elle est sans emploi et dans un logement précaire, pour obtenir des revenus :

« Par exemple [il m'a parlé du] truc de citoyenneté, on peut gagner 600€/mois... le service civique ! il m'avait parlé de ça, pour mon BAFA je pouvais faire des missions avec ça, il s'est aussi renseigné avec le directeur du PAAJIP pour voir s'il pouvait pas me prendre pour mon BAFA, pleins de trucs comme ça. » (Bérénice, 23 ans, jeune accompagnée, Ariège)

Ensuite, l'accompagnement, lorsqu'il est intensif et sur la durée **favorise la sortie de l'isolement de ces jeunes**. C'est notamment le cas pour cinq des jeunes enquêté-es. En créant des relations de confiance avec les jeunes et le développement de liens affectifs forts – certain-es jeunes allant jusqu'à qualifier d'« *ami-es* » ou de « *maman* » les animateur·rices – l'accompagnement permet de **redonner confiance à des gens et de leur permettre de se projeter dans de nouvelles sociabilités** et relations (voir l'exemple de Dorian dans l'Encadré 11) **comme dans des nouveaux projets**. Tou·tes louent l'investissement des animateur·rices dans leur suivi, qui se manifeste par l'attention et le crédit accordés à leur projet et par l'effort mis dans la recherche de réponses à leurs questionnements.

« Ils m'ont écouté (...), et ils ont cru en moi d'une certaine manière ; et ça c'est beaucoup, c'est... en plus en sachant que c'était la première fois que je les rencontrais (...). Si je devais

⁹⁸ La pyramide de Maslow, ou pyramide de besoins, est une représentation pyramidale de la hiérarchie des besoins qui seraient ressentis par tout individu, des besoins physiologiques aux besoins d'accomplissement.

⁹⁹⁹ Ce contrat n'aboutira finalement pas, mais Clément sera associé à des événements divers (Tremplin, etc.).

résumer tout ça, je dirais que ça m'a apporté de la confiance en moi (...). Et la confiance qu'on a en soi-même après, ça permet de résoudre plein de choses : ça permet d'arriver, de dire je vais me lancer dans tel projet. Finalement ce projet-là je me disais que j'allais pas le faire, bah je vais le faire quand même. On se dit je suis capable en fait. » (Clément, jeune accompagné, 25 ans, Ariège)

Encadré 11– Un accompagnement favorisant le lien social et l'insertion socioprofessionnelle : l'exemple du projet d'album de rap de Dorian

Dorian, suivi pour un projet collectif d'album de rap, a bénéficié d'un accompagnement suivi et transversal pendant plusieurs mois. Mis en relation par l'animateur avec des jeunes rappeurs ariégeois, il se produit lors de concert et d'*open mic* sur le territoire, avec l'appui de Vincent, l'animateur. Concrètement, Vincent prend contact avec eux pour qu'ils se produisent sur des scènes de festival et les met en relation avec l'association de musique « Arcade ». Le groupe bénéficie également de formations assurées par la SACEM à l'occasion des ateliers « Entreprendre » organisés par la Fabrique à projets, à Lézat-sur-Lèze. En parallèle, Dorian est accompagné par Vincent dans des démarches administratives et sur son permis de conduire.

Le cas de Dorian est à cet égard emblématique d'un accompagnement dans lequel sortie de l'isolement et réinsertion sociale vont de pair. Il permet à Dorian de renouer avec des jeunes de son âge et en particulier avec Etienne, un camarade de lycée perdu de vue depuis plusieurs années, qu'il considère désormais comme son « meilleur ami » et qui vient le chercher quotidiennement pour l'emmener au PAAJIP. Dorian passe désormais, d'après Vincent, « la moitié de ses journées » dans les locaux de l'association, alors qu'il souffrait d'un isolement tant géographiquement – étant faiblement mobile du fait de son absence de permis – que socialement – étant déscolarisé depuis plusieurs années.

Enfin, et bien qu'il s'agisse là d'un effet de plus long terme qui ne montre que ses prémices au stade de l'expérimentation, **la relation de confiance** nouée par l'accompagnateur·rice et **l'accompagnement sur mesure** contribue à **rediriger durablement les jeunes vers les dispositifs traditionnels de l'action publique** (notamment pour cinq des jeunes enquêté·es) A rebours d'expériences plus standardisées et des expériences négatives que certain·es jeunes avaient pu rencontrer auprès d'autres institutions, la présence de l'accompagnateur·rice, sur le long terme, participe d'une forme de « **réconciliation institutionnelle**¹⁰⁰ ». En permettant une orientation sur mesure des jeunes vers des interlocuteur·rices jugées « fiables » par les accompagnateur·rices – dont ils savent qu'ils pourront incarner aux yeux des jeunes une institution accessible – les accompagnateur·rices tendent à **prévenir les situations de rupture institutionnelle**, comme l'illustre l'exemple d'Aïcha, qui, sur conseil de son accompagnatrice Léa, a accepté de renouveler son contrat avec la Mission locale, pourvoyeur de ressources, auquel elle était pourtant prête à renoncer :

« Il y avait un versement une fois par mois de la Mission locale. Moi je pouvais l'utiliser parce que je ne fais rien, c'était pas tellement grave, si je fais pas beaucoup : 40€ c'est pas grand-chose mais c'est quelque chose. Mais Juliette de la Mission locale, elle avait suggéré qu'on arrête la Mission locale parce qu'elle pouvait jamais m'aider quand je venais. Elle avait dit : t'en as pas besoin, tu commences ta micro-entreprise, peut-être que t'as plus besoin de l'accompagnement et de l'argent ; et Léa m'a dit : non il faut que tu refasses le contrat, parce que je fais pas d'études non plus. » (Aïcha, jeune accompagnée, 21 ans, Ariège)

Néanmoins, si, comme dans l'exemple d'Aïcha, l'accompagnement peut conduire à un maintien même minimal du lien institutionnel, **les jeunes demeurent critiques du fonctionnement des institutions et s'autonomisent**

¹⁰⁰ J. Lévy, « Les "grands exclus" aux prises avec l'institution », art cit.

peu du lien de médiation que constitue l'accompagnateur·rice. De fait, le discours des jeunes révèle davantage que le lien de confiance noué avec l'accompagnateur·rice se substitue à la relation avec les institutions plutôt qu'elle ne la médie, comme le révèle la condamnation de certaines structures (comme Pôle emploi ou la Mission locale) dans le discours des jeunes :

« Oui, j'ai été suivi à la mission locale mais ça n'avait rien à voir... C'est vrai que y a ce truc de proximité, humain, avec Léa et tout (...) puis même, même les démarches pour aller voir Pôle emploi, demander des réductions parce que je suis demandeur d'emploi machin, c'est Léa qui me les file quoi (rires), c'est pas la Mission Locale ! » (Pierre-Loup, jeune accompagné, 22 ans, Ariège)

L'ampleur des effets varie en fonction du **mode d'entrée dans l'accompagnement** (les jeunes ayant entamé un accompagnement dans le but explicite de réaliser un projet précis ont des attentes plus ciblées, et l'accompagnement s'arrête dès lors que le projet n'aboutit pas, et les interruptions dans les parcours sont plus fréquentes) ; de la **durée de l'accompagnement** (les accompagnements trop ponctuels produisant des effets moindres) et de concordance entre **les compétences de l'accompagnateur·rice et le projet porté par le·a jeune** (ici, le profil d'animateur·rice socio-culturelle, bien qu'utile pour proposer un accompagnement souple et polymorphe, s'avère plus limitant lorsqu'il s'agit de diriger l'accompagnement vers des sphères moins tournées loisirs et/ou éducation populaire).

Concluons en notant que **la faible normativité de l'accompagnement révèle tout son potentiel pour le suivi de ces jeunes faiblement dotés en capitaux**, qui avaient pu mettre fin à leurs suivis dans des structures d'accompagnement plus traditionnelles. L'accompagnement peut alors apparaître comme une « fin en soi », davantage que l'aboutissement d'un projet, qui sert plutôt de « prétexte » pour proposer un suivi aux jeunes.

5.2.3. Un accompagnement « coup de pouce » à la finalisation de projets associatifs ou entrepreneuriaux

Un dernier type d'accompagnement est celui qui est proposé **aux jeunes de plus de 25 ans** montant des projets associatifs ou entrepreneuriaux à vocation professionnalisante.

Cet accompagnement se caractérise par :

- **Le caractère ciblé de l'accompagnement** qui porte exclusivement sur le projet porté. Ces jeunes étant généralement accompagnés·es par ailleurs par des structures spécialisées, ils sollicitent l'expérimentation sur des points précis et sont davantage en mesure d'exprimer des attentes précises vis-à-vis de l'accompagnement.
- **La relation horizontale entre jeunes et accompagnateur·rices** : occupant généralement des positions sociales plus favorisées et multi-accompagnés·es, ces jeunes bénéficient d'une relation plus « horizontale » avec les animateur·rices accompagnateur·rices dont ils et elles sont généralement plus proches en âge¹⁰¹, qu'ils considèrent souvent comme un·e « partenaire » voire comme des « ami·es » pour certain·es, des liens d'amitié préexistant ou procédant parfois à l'accompagnement.

¹⁰¹ Les animateur·rices ariégeois ont la vingtaine et la trentaine, et la trentaine et la quarantaine pour les animateur·rices du Grand Est.

Ce type d'accompagnement se retrouve principalement en Ariège : les jeunes accompagné·es en Grand Est sont moins âgés et les accompagnements portent en grande majorité sur l'accompagnement à des projets de loisirs. On y retrouve néanmoins ce type d'accompagnement à la marge.

5.2.3.1. Un accompagnement principalement axé autour de la mise en réseau des jeunes

L'accompagnement dont ces jeunes disposent de la part des professionnel·les consiste principalement en une **mise en réseau avec les acteur·rices du territoire susceptibles de les aider dans le montage de leur projet**.

L'animateur·rice accompagnateur·rice peut d'abord accompagner les jeunes sur des points **juridiques ou « techniques » relatifs au montage du projet**. Cela peut prendre plusieurs formes : le choix d'une forme juridique pour le projet (association, auto-entreprise, etc.) ; le dépôt des statuts associatifs (la Tour des Villains dans le Grand Est par exemple) ; une aide sur des points précis (communication), etc. C'est ce qu'explique Anaïs, sculptrice sur bois accompagnée à Lézat-sur-Lèze :

« Moi par exemple je suis nulle en com', je pars de zéro quoi, un truc tout bête mais [l'accompagnatrice] m'a fait découvrir Canva, c'est un super logiciel, génial ! Très récemment, ce qu'on a travaillé avec Chloé : elle me fixe des objectifs que j'arrive pas à me fixer. Elle me dit : "d'ici cette date-là ce serait bien que t'aies sorti un petit *flyer* [...] pour proposer tes animations". C'est quelque chose que j'aurais tendance à laisser passer parce que j'ai du travail, etc. C'est des personnes qui ont plus de compétences que moi, de mise en place, etc. Là par exemple j'ai retravaillé mon logo, alors que je voulais pas du tout à la base (*rires*) et en fait elle m'a proposé un truc qui était tellement bien, du coup j'ai redessiné complètement, je lui ai envoyé des propositions de logos. » (Anaïs, jeune accompagnée, 24 ans, Ariège)

Cet appui « technique » reste toutefois marginal. En effet, c'est principalement la **mise en réseau** qui est au cœur de l'accompagnement de ces jeunes diplômés et dotés en capitaux (économique pour certains, culturel pour tou·tes), pour pallier les difficultés qu'ils peuvent avoir à nouer des partenariats, par manque de capital social, ou pour les aider à s'insérer sur un territoire nouveau, les néo-habitant·es ne disposant pas toujours du capital d'autochtonie¹⁰² utile pour la mise en lien.

Cette mise en réseau se décline auprès de plusieurs acteurs :

- Auprès **des structures d'accompagnement spécialisées** : mise en relation de l'association Fauconfasse, proposant des colonies de vacances autour de l'écologie et de l'artisanat, avec la Chambre des métiers de l'Artisanat à l'occasion du Tremplin départemental ;
- Auprès de **professionnel·les travaillant dans le même domaine** : mise en relation d'Anaïs, sculptrice sur bois, avec un autre sculpteur ariégeois pour envisager une collaboration (finalement non advenue) ;
- Auprès **d'acteur·rices varié·es susceptibles de devenir client·es de l'activité proposée**, les client·es étant parfois la structure accompagnatrice elle-même : c'est par exemple le cas d'Elodie, jeune *community manager* embauchée pour être créatrice de contenus pour Léo Lagrange ;
- Auprès **d'acteur·rices politiques locaux·ales** (cf. axe 3) : Anaïs, sculptrice sur bois, a ainsi été invitée à présenter son projet devant le comité de suivi à Lézat-sur-Lèze ; Ophélie et Adèle ont pu présenter leur projet de maison de santé au Tremplin départemental à Foix.

¹⁰² J.-N. Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », art cit.

Les animateur·rices font ainsi **bénéficier les jeunes de leur réseau personnel et professionnel localement ancré**, principalement dans le cadre de l'expérimentation AJIR en Ariège. C'est ce qu'illustre l'exemple du projet « Le cœur aux manettes » en Ariège qui organise des événements de jeux vidéo en ligne afin de récolter des fonds et les reverser à des associations caritatives, sur le modèle du Z-Event. Cherchant un local pour organiser son prochain événement, le fondateur de l'association a sollicité la coordinatrice départementale pour participer au Tremplin départemental de mars 2023 et rencontré à cette occasion le Bureau Information Jeunesse, susceptible de mettre à sa disposition les locaux du BIJ (le Pôle Jeunesse Collaboratif, où se trouve également le PAAJIP).

5.2.3.2. Une mise en réseau efficace des jeunes et des « coups de main » ponctuels, appréciés dans des contextes associatifs ou entrepreneuriaux parfois éprouvants

Ce type d'accompagnement produit deux effets principaux sur les parcours des jeunes : un élargissement de leur capital social et un appui ponctuel, passant à la fois par un « coup de main » sur certaines démarches et par un soutien dans les moments de découragement.

Le principal effet de l'accompagnement réside dans **l'élargissement du capital social des jeunes concerné-es**. Les animateur·rices proposent une **mise à disposition sur mesure de leur propre réseau** que les animateur·rices proposent ici. Celle-ci permet à la fois d'orienter les jeunes vers **les interlocuteur·rices les plus à même de répondre à leurs besoins** au sein des institutions (c'est-à-dire de savoir exactement *qui* y contacter) **et de garantir une mise en relation efficiente**, car personnalisée et médiée :

« Ils nous ont orientés, ils nous ont dit : faut que vous alliez rencontrer la Mission locale, que vous alliez rencontrer machin... C'est surtout ça le gros apport, c'est de nous mettre sur les bons rails, ce qui a été effectif puisqu'on est toujours partenaires avec les personnes qu'ils nous ont conseillé d'aller voir. » (Rémi, jeune accompagné, 29 ans, Ariège)

On peut également parler de mise en réseau personnalisée au sens où l'accompagnateur·rice décrypte les enjeux spécifiques aux groupes sociaux et professionnels dans lesquels le jeune est amené à évoluer, lui permettant d'éviter les faux pas. La flexibilité de l'accompagnement se traduit alors par un décryptage des **non-dits et points sensibles du projet** - autant de savoirs informels qui ne sont pas délivrés dans des structures traditionnelles d'accompagnement. Le cas de l'accompagnement d'un projet à vocation de développement territorial sur l'une des expérimentations est à cet égard révélateur. Le besoin des jeunes accompagné·es en début de suivi consiste en effet à « prendre la température du territoire » et à identifier les acteur·rices qui peuvent les soutenir. Leur rencontre avec l'animateur·rice- accompagnateur·rice leur permet non seulement de construire un réseau professionnel à l'échelle du territoire mais aussi de comprendre comment mobiliser stratégiquement ce réseau :

« Le conseil le plus intéressant c'était celui qui concernait [un·e élu·e à la jeunesse du territoire]. Parce que nous on a vu une aubaine incroyable dans cette personne qui est capable de déplacer une montagne en une demi-heure, et [l'animateur·rice- accompagnateur·rice] nous a expliqué que c'est formidable, d'ailleurs elles travaillent très souvent ensemble, ont fait beaucoup de choses ensemble et se respectent énormément, mais l'élu·e n'a pas bonne presse auprès d'autres élus parce que c'est le·a seul·e qui se bouge concrètement. [...] Ce que [l'animateur·rice- accompagnateur·rice] nous a dit c'est : faites attention de ne pas faire qu'avec [cet·te élu·e], que ce ne soit pas votre seul·e interlocuteur·rice, que vous puissiez aussi discuter avec tout le monde, que tout ne passe

pas par [cette personne], parce que si vous faites tout passer par elle, c'est possible que les autres se braquent. » (Jeune accompagné-e)

Ce témoignage illustre en effet en quoi le capital de l'accompagnatrice permet un positionnement avantageux sur le « **marché politique** », pour paraphraser la définition du capital d'autochtonie proposée par Nicolas Renahy¹⁰³, et permet aux jeunes accompagné-es d'obtenir des informations précieuses sur les réseaux de sociabilité locaux (les ententes et mésententes politiques) auxquelles elles n'auraient pas forcément eu accès sans l'explicitation de la porteuse de projet.

Un autre effet de l'accompagnement relève davantage du « coup de pouce », c'est-à-dire qu'il est plus ponctuel moins **structurant** mais constitue néanmoins un **soutien précieux dans un contexte où le lancement d'une structure associative ou entrepreneuriale peut être éprouvante pour les jeunes concernés**, *a fortiori* dans un territoire rural sur lequel ils viennent d'arriver et connaissent peu de monde (c'est par exemple le cas d'Ophélie et d'Adèle) ou sur lequel, confrontés à des problèmes de mobilité, ils peuvent éprouver une sensation d'isolement (à l'instar d'Anaïs). Ce coup de pouce se traduit de deux manières :

- **L'appui sur certaines démarches** : suggestion d'initiatives pour faire valoir le projet, présence à des rendez-vous pour réfléchir à un statut associatif, etc. Dans la mesure où il s'agit de jeunes dotés en capitaux, proches des structures traditionnelles d'accompagnement, ce « coup de pouce » joue un rôle moins déterminant que pour les jeunes plus fragiles et plus éloigné-es des institutions, mais reste néanmoins apprécié dans le contexte prenant et parfois solitaire de l'entrepreneuriat.
- Par un **soutien fort des porteurs de projet en cas de situations complexes ou difficiles**. L'entrepreneuriat peut être semé d'embûches et les jeunes concernés ont pu exprimer des moments de découragement fort, qui se double, pour les néo-arrivant-es sur le territoire notamment, d'un sentiment de solitude. Dans ce contexte, le soutien de l'animateur-riche, sur un mode plus « affectif » ou personnel, lorsque celui-ci est proche du-de la jeune, est précieux, comme en témoignent Adèle et Ophélie :
 - « **Adèle : (...) parce que du coup on a eu une réunion publique, je fais un tout petit aparté, où Audrey a assisté à chaque fois, donc elle nous a aidées à préparer les réunions publiques et elle assiste, donc ça nous fait à chaque fois une petite présence, elle se met toujours pas trop loin...**
 - **Ophélie : On l'appelle marraine la bonne fée : elle est toujours là, elle s'assoit, et puis elle sourit à tout (rires).** » (Entretien collectif avec Adèle et Ophélie, jeunes accompagnées, 29 et 32 ans, Ariège)

Ces effets « coup de pouce » doivent beaucoup à la relation particulière qui unit le-la jeune et son accompagnateur-riche et au caractère très personnalisé de l'accompagnement. Cette relation d'horizontalité leur permet de se sentir légitimes à les mobiliser sagement, sans formalisme excessif, pour une sollicitation spontanée permettant de **débloquer une situation** sans avoir à passer par des procédures plus complexes auprès d'une structure spécialisée, ou tout simplement pour avoir du **soutien**.

La faible formalisation de l'accompagnement apparaît donc ici comme un **complément apprécié** à des accompagnements plus institutionnels, qui offre la possibilité aux jeunes de se sentir **soutenu-es** et **épaulé-es**

¹⁰³ Nicolas Renahy, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. », *Regards Sociologiques*, 2010, Mobilité/autochtonie : sur la dimension spatiale des ressources sociales, n° 40, p. 9-26.

dans leur projet, bien que plus ponctuellement et de manière moins structurante que pour des jeunes plus en difficulté.

Ainsi, au-delà d'un cadre commun faiblement formalisé, **la flexibilité et la forte personnalisation caractéristiques de l'accompagnement ont des effets différenciés en fonction du profil social des jeunes. Plus l'accompagnement s'adapte et s'inscrit dans le temps long, plus ses effets sont structurants, en particulier pour les jeunes les plus vulnérables.**

On constate ainsi que c'est pour ces jeunes **les plus faiblement dotés en capitaux et les plus éloigné·es des institutions**, qui n'auraient pas trouvé leur compte dans une démarche d'accompagnement davantage normative et contraignante, que la plus-value de l'accompagnement est la plus importante. Pour ces jeunes en effet, les effets observés sont plus généralistes, allant de la sortie de l'isolement à l'insertion socioprofessionnelle en passant par l'accès aux droits. *A contrario*, les effets sont davantage **ciblés sur la mise en œuvre du projet** pour les jeunes plus dotés en capitaux que sont les 14-18 (encore scolarisés pour la plupart) et les plus de 25 ans (en voie d'insertion professionnelle) : ils portent alors sur des savoirs et savoir-être ou encore sur l'acquisition de capitaux sociaux spécialement utiles au déploiement du projet. L'accompagnement faiblement formalisé constitue à ce titre un « coup de pouce » bienvenu mais joue un rôle moins structurant.

6.

Un manque de formalisation des expérimentations qui restreint leur capacité à produire des effets structurants sur les territoires

Si la grande souplesse des expérimentations leur permet de mobiliser des jeunes n'ayant pas nécessairement de projets au préalable, la faible formalisation des démarches évaluées **contraint en revanche leur capacité à produire des effets plus larges sur les porteurs de projets et leur territoire.**

A l'échelle des structures porteuses des expérimentations – et ce, malgré une collaboration renforcée entre les animateur·trices déployant les démarches sur le terrain –, le manque de cadre et d'objectifs communs freine ainsi l'appropriation collective de l'expérimentation (6.1).

A l'échelle des structures du territoire plus largement, en particulier en Ariège, les animateur·rices ont capitalisé sur les réseaux des structures porteuses pour mobiliser des partenaires dans l'expérimentation. Ces partenariats restent toutefois peu formalisés et fortement personne-dépendants, limitant la possibilité d'envisager une dynamique pérenne (6.2).

Enfin, à l'échelle des élu·es locaux, les fenêtres très ponctuelles ouvertes sur les questions de jeunesse ne suffisent pas à produire des effets structurants sur la prise en compte des jeunes et de leurs projets dans les territoires d'expérimentations (6.3).

6.1. A l'échelle des structures porteuses : un cadre d'action peu défini qui freine la consolidation des expérimentations

Etant donné le caractère peu défini des démarches évaluées, **les porteurs de projet peinent à consolider les méthodes expérimentées à l'échelle de leur structure**. D'une part, l'absence de cadre faisant référence pour les objectifs et l'organisation du travail d'expérimentation a contribué à créer des désaccords en interne, et par conséquent à fragiliser la mise en œuvre des projets (6.1.1). D'autre part, et en dépit de leurs objectifs initiaux, les structures porteuses ont peu associé les jeunes à leurs réflexions autour des expérimentations. Faute de formalisation des modalités de l'implication des jeunes, leur participation est ainsi restée ponctuelle (6.1.2).

6.1.1. Une absence de vision commune qui fragilise la mise en œuvre des projets

En Grand Est comme en Ariège, l'absence de cadre d'action partagé par les acteurs de l'expérimentation a conduit à des désaccords qui ont fragilisé la mise en œuvre des démarches. C'est plus spécifiquement dans **l'articulation entre l'échelon décisionnaire** (composé des élu·es fédéraux et directions des fédérations départementales pour le Grand Est, et des membres du comité technique de l'expérimentation en Ariège) **et l'échelon opérationnel** (composé des coordinateur·rices et des animateur·rices de terrain) **que s'incarnent ces points de tension**.

Dans le **Grand Est**, le cadre de l'expérimentation a été conçu dès le départ pour être peu contraignant pour laisser aux cinq fédérations départementales porteuses la possibilité d'adapter la démarche à leurs ressources et leur spectre d'activité¹⁰⁴. Ce parti pris a néanmoins eu deux conséquences principales. D'une part, le déploiement du projet sur cinq territoires distincts a conduit à **diviser le financement** entre les fédérations. Dès lors, il n'a pas été possible de financer des postes intégralement consacrés au projet « Campus Rural », ce qui aurait permis de déployer un ensemble d'actions cohérent. Ensuite, l'absence de documents encadrant le déploiement de l'expérimentation a conduit à des **niveaux d'appropriation et d'investissement très hétérogènes d'une fédération à l'autre**. La rédaction d'une « Charte des Campus Ruraux » au début de l'expérimentation, censée en fixer les grandes orientations et la ligne directrice, n'a pas permis de créer un cadre de travail opérationnel, faute de capacité coercitive – en particulier sur les moyens fédéraux à allouer au projet. Les fédérations se sont donc emparées de manière très hétérogène de la question des Campus Ruraux, et plus largement des actions à destination de la jeunesse.

Néanmoins, **l'expérimentation a donné l'occasion aux animateur·rices départementaux de se réunir de manière bimestrielle, autour de la coordinatrice régionale**. Ces réunions régulières ont été perçues comme l'un des apports majeurs de ces trois années d'expérimentation. Ce nouvel espace a été vécu positivement par les animateur·rices en ce qu'il a permis de faciliter l'échange de pratiques, de partager des difficultés rencontrées et de rompre avec un certain isolement sur le terrain. La coordinatrice régionale affirme ainsi que les échanges de

¹⁰⁴ Les fédérations départementales des Foyers Ruraux divergent notamment du point de vue des difficultés de ressources humaines qu'elles peuvent rencontrer. Si certaines fédérations départementales disposent de ressources stables – liées notamment au déploiement d'activités périscolaires –, d'autres ont connu des situations complexes, du fait notamment d'une procédure de redressement judiciaire. De manière globale néanmoins, les fédérations connaissent des difficultés à stabiliser et pérenniser leurs équipes, voire à pourvoir certains postes, pourtant financés.

pratiques entre professionnel·les ont alimenté une dynamique pérenne de prise en compte des questions jeunesse à l'échelle des acteur·rices de terrain.

« Moi de là où je suis, je sais que ce qui a marché c'est la coordination régionale. Mon président m'a dit : "C'est bon on peut arrêter sur la jeunesse on a expérimenté" ; et que les pros me disent "Non on continue", c'est la preuve que ça a marché de se rencontrer toutes les six semaines entre pros pour échanger sur la pratique et se connaître, avoir des réflexions collectives. » (Célia, coordinatrice régionale des Foyers Ruraux, Grand Est)

Les résultats relatifs au renforcement de la prise en compte des enjeux relatifs à la jeunesse par les Foyers Ruraux à l'issue des trois années d'expérimentation sont néanmoins en demi-teinte. Si les réunions régulières ont permis de renforcer les liens entre les acteurs de terrain, la coordinatrice régionale déplore la difficulté à mobiliser les instances décisionnaires des Foyers Ruraux – au niveau départemental comme régional –, qui se sont timidement emparé des questions de jeunesse et des Campus Ruraux.

En Ariège, le parti pris de maintenir trois animateur·rices à temps plein sur l'expérimentation a favorisé leur investissement homogène sur le dispositif. Les effets de l'inégale formalisation du projet AJIR se manifestent néanmoins à travers les relations complexes entre la gouvernance du projet et les acteurs de terrain. Ainsi, les animateur·trices accompagnateur·rices ont pu ressentir des difficultés dans la mise en œuvre de leurs missions en raison du caractère flou de leurs fiches de poste (cf. axe 1) ou du manque de consensus autour de lignes directrices au sein du comité technique, comme l'explique l'un·e des animateur·rices :

« Par exemple, au début de l'expérimentation, ils voulaient absolument organiser des Assemblées Libres de Jeunes, et moi j'arrêtais pas de dire que ça marcherait pas, ça collait pas au territoire, etc. Nous, on arrivait avec nos envies, mais [le COTECH] avait d'autres envies, et comme rien n'avait été écrit, on était un peu perdus. Moi, j'avais jamais lu l'appel à projets [et la réponse] avant récemment. » (Animateur·rice accompagnateur·rice, Ariège)

L'absence de cadre d'action formalisé servant de ligne directrice commune aux porteurs de projets a ainsi conduit à une **mise en œuvre différenciée du projet expérimental** sur les territoires d'Arize-Lèze et de Foix-Varilhes. Les trois animateur·rices-accompagnateur·rices décrivent néanmoins leur relation professionnelle en des termes positifs. La complémentarité des deux postes d'accompagnateur·rices animateur·rices de terrain avec le poste de coordination a permis à chacun de développer sa propre expertise, de manière complémentaire, ce qui a été apprécié et jugé fructueux.

Le fonctionnement fédéral – autour de l'Union Régionale et des cinq fédérations départementales des Foyers Ruraux en Grand Est – et autour d'une plateforme partenariale – Territoires Educatifs, réunissant acteur·rices associatifs et institutionnel·les en Ariège – a représenté un atout pour faire dialoguer des acteur·rices varié·es autour de l'expérimentation. Cette organisation a toutefois contraint la possibilité d'avoir un pilotage clairement identifiable et a fait cohabiter des visions divergentes des expérimentations, en particulier sur les modalités d'association des jeunes aux expérimentations. Ces difficultés à établir un consensus clair autour des objectifs et actions à déployer ont pu conduire à des mises en œuvre de l'hétérogène de l'expérimentation, qui, si elles ont permis de diversifier les actions menées dans ce cadre, ont aussi contribué à leur morcellement et à leur moindre lisibilité.

6.1.2. Une faible association des jeunes à la mise en œuvre des expérimentations

Dans la lignée d'interrogations soulevées par la littérature scientifique¹⁰⁵, les structures porteuses avaient pour projet de favoriser l'association des jeunes à l'élaboration des politiques publiques. Dans le Grand Est, l'expérimentation avait notamment comme objectif de « *[mobiliser] les jeunes dans la construction des Campus, dans une démarche participative* »¹⁰⁶ ; en Ariège, de « *multipl[ier] [les] assemblées libres de jeunes* » afin de leur permettre « *[d']interpeller les politiques publiques* »¹⁰⁷. Malgré ces ambitions, **l'association des jeunes à la mise en place du projet expérimental et au développement de ses actions est restée marginale**, que ce soit en amont (faible diagnostic des besoins des jeunes) ou au cours (association ponctuelle des jeunes à la mise en place des actions menées) des expérimentations.

En premier lieu, l'enquête montre que **les structures porteuses ne se sont pas – ou peu – appuyées sur un recueil des besoins des jeunes en amont de la conception des expérimentations.**

- En Ariège, tout d'abord, le travail de diagnostic des besoins des jeunes réalisé par des chercheur·ses de l'université de Toulouse sur sollicitation de la plateforme Territoires éducatifs¹⁰⁸ n'a pas été mobilisé comme « *l'outil d'aide à la décision politique* »¹⁰⁹ qu'il avait vocation à être initialement. Cette enquête par questionnaire (n=1100) et par recueil de matériel qualitatif dans différentes communes du territoire visait à qualifier certaines pratiques des jeunes Ariégeois-es (lieu de vie, modalités de déplacement sur le territoire, etc.) ainsi que la manière dont ces dernier·ères se projetaient dans leur vie future et sur le territoire en particulier (attentes à son égard, identification de manques éventuels, etc.). Bien qu'abondamment citée par divers acteurs et partenaires de l'expérimentation (le groupe jeunesse de Territoires éducatifs, l'agglomération Foix-Varilhes, le service jeunesse du Conseil départemental de l'Ariège) et ayant permis d'établir de grands constats sur les besoins des jeunes Ariégeois-es, cette « *photographie des jeunesses ariégeoises* » n'a pas permis de faire émerger des pistes d'action à mettre en œuvre dans le cadre spécifique de l'expérimentation.
- En Grand Est, la volonté d'intégrer les jeunes ne s'est pas traduite par un recensement coordonné de leurs besoins à l'échelle des cinq fédérations porteuses, bien qu'il ait été prévu de procéder à des diagnostics territoriaux affinés. Des diagnostics ponctuels – et hors du cadre de l'expérimentation – ont pu être menés au niveau de certains départements, comme le « *Livre blanc sur la jeunesse* » produit en 2015 par la fédération de Haute-Marne ou la mission exploratoire sur la jeunesse lancée à l'été 2022 sur le territoire d'expérimentation mosellan. La fédération des Foyers Ruraux de Meurthe-et-Moselle a quant à elle lancé la passation d'un questionnaire auprès de jeunes entre 11 et 30 ans à la rentrée scolaire 2022. Ce questionnaire a permis d'établir de premiers diagnostics (manque d'infrastructures et de mobilité, difficulté à faire émerger des envies de jeunes, y compris sur le court terme). Néanmoins, ce travail est intervenu tardivement dans le déploiement de l'expérimentation et n'a donc pas pesé sur la définition de la démarche.

En second lieu, **les projets n'ont pas réussi à associer durablement les jeunes aux actions menées dans le cadre de l'expérimentation.** Ils ne l'ont à ce titre été que **ponctuellement**, suivant une logique **événementielle** qui a peiné à les associer sur le plus long terme à la mise en place d'actions qui les concernent.

- En Ariège, les jeunes ont ponctuellement été associés à la mise en place d'actions organisées dans le cadre de l'expérimentation, sur un format **collectif**. Cela a notamment été le cas avec les **comités de suivi et**

¹⁰⁵ F. Abadie, *Politiques intégrées de jeunesse*, op. cit.

¹⁰⁶ Projet déposé par les Foyers Ruraux, APRURAL 00470.

¹⁰⁷ Projet déposé par la Ligue de l'Enseignement, projet APRURAL 00424.

¹⁰⁸ La photographie des jeunesses ariégeoises a été réalisée selon la méthodologie suivante : « Cette photographie a été réalisée de septembre 2018 à septembre 2019 grâce à des recueils de données de deux sortes. D'une part, la passation d'un questionnaire auprès des jeunesses dans les territoires. D'autre part, en allant à la rencontre des jeunes lors de manifestations diverses pour recueillir directement leur parole, sur des thématiques comme la formation, l'emploi, la santé... Des « porteurs de parole » ont été organisés au cours de l'année 2019 (Forum job d'été à Foix, Fête des couleurs à Tarascon, Place aux jeunes à Saint Giron) ainsi que des ateliers en groupes restreints au centre de formation de la CCI à Saint Paul de Jarrat. Grâce à ces deux derniers outils, 81 jeunes ont pu s'exprimer. » (Extrait du rapport final de la photographie des jeunesses ariégeoises, 2020, p.9.)

¹⁰⁹ Photographie des jeunesses ariégeoises, p.9.

les tribunes de jeunes, mais surtout avec le **Tremplin Départemental** organisé en mars 2023¹¹⁰ et à l'occasion duquel 8 groupes de jeunes ont présenté leurs projets et les besoins relatifs à leur développement devant une assemblée composée d'acteurs politiques, institutionnels et associatifs de leur choix. Le caractère co-construit de l'évènement doit toutefois être relativisé : si les jeunes ont pu mettre en valeur leur projet selon le format qu'ils avaient choisi (optant pour une présentation powerpoint), et choisir leurs interlocuteur·rices, la coordinatrice a néanmoins pris une grande part dans l'organisation logistique de l'évènement et cadré la préparation de prise de parole des jeunes ainsi que dans l'identification des acteur·rices invité·es.

- Dans le Grand Est, l'expérimentation avait initialement pour ambition d'adopter une logique « **bottom up**¹¹¹ ». Les jeunes devaient ainsi non seulement **être à l'initiative des projets**, mais également **participer aux instances de gouvernance** des Campus ruraux et **s'autonomiser** dans la conduite de leurs démarches. L'expérimentation des Campus Ruraux avait ainsi pour objectif de renverser les méthodes d'animation traditionnelles jugées « descendantes » en favorisant la « *co-construction, dès le démarrage des projets territoriaux, avec des démarches volontaristes pour associer les jeunes et faire avec eux* ».

Les animateur·rices devaient avant tout « *lancer des discussions* » pour « *faire du lien [avec les jeunes]* » et identifier ensuite comment « *les accompagner, faciliter les choses, les mettre en contact avec des partenaires*¹¹² ». Néanmoins, en l'absence de moments formellement consacrés à l'expression de leurs besoins, certain·es des personnes accompagnées n'ont pas pris « *conscience qu'elles p[ouvaient] exprimer*¹¹³ » des envies ou des suggestions pour alimenter l'expérimentation. Faute de groupes de jeunes suffisamment structurés et de démarches partenariales avancées, les instances de gouvernance mixte – réunissant jeunes, animateur·rices, élu·es et partenaires – n'ont pas été mises en place. Si les Assises Régionales de la Jeunesse ont permis de faire participer les jeunes suivis dans le cadre des Campus Ruraux, cette tentative n'a pas été renouvelée malgré les demandes des jeunes en ce sens (voir l'encadré ci-dessous).

Encadré 12 - Les Assises Régionales de la Jeunesse en Grand Est : une source d'inspiration pour faire participer les jeunes, mais peu suivi d'effets

Les Assises Régionales de la Jeunesse sont un évènement organisé en novembre 2021 par l'Union Régionale des Foyers Ruraux et les Fédérations Départementales dans le cadre d'une convention d'objectifs avec le Conseil Régional déposée en 2019-2020.

En raison des confinements successifs, l'évènement a connu plusieurs reports et modifications. Initialement pensé sur une semaine entière avec pour objectif de transformer un village, les Assises se sont tenues dans un centre de vacances et de loisirs des Vosges, du 11 au 14 novembre 2021. Les deux premières journées étaient consacrées à l'organisation des Assises et les deux suivantes à l'accueil du public. Environ 200 personnes étaient présentes sur le weekend. L'évènement s'est organisé autour de thématiques variées (sport, transition écologique, vidéo, théâtre, pop culture, web radios, prévention, musique etc.), d'animations et ateliers portés par des groupes de jeunes et de conférences sur la jeunesse menées par des intervenant·es spécialistes de ces questions. Le weekend s'est clôturé sur un

¹¹⁰ Voir l'Encadré 14 – Les actions de mise en lien jeunes et élu·es sur les deux expérimentations pour le détail de ces actions.

¹¹¹ Paul A. Sabatier, « Top-down and bottom-up approaches to implementation research: a critical analysis and suggested synthesis », *Journal of public policy*, 1986, vol. 6, n° 1, p. 21-48. La logique *bottom up* consiste en la consolidation par les décideurs d'initiatives prises depuis la base, c'est-à-dire depuis des individus/groupes sociaux qui ne détiennent pas le pouvoir de décision.

¹¹² Entretien avec un animateur Jeunesse Foyers Ruraux

¹¹³ « *En fait [des besoins exprimés par les jeunes sur l'accompagnement] il y en a pas parce que je pense qu'ils n'ont pas conscience qu'ils peuvent l'exprimer.* » (Sophie, animatrice-accompagnatrice, Grand Est)

« Parlement éphémère » ayant abouti au vote de 19 propositions, à destination des élus pour la jeunesse rurale en Grand-Est.

Au départ pensées indépendamment, des parallèles ont rapidement vu le jour entre les Assises Régionales de la Jeunesse et les Campus Ruraux, du fait de la proximité d'objectifs recherchés (un projet « par et pour » les jeunes) et de la manière de mobiliser des groupes de jeunes. Cette imbrication s'est notamment faite par la mise à l'ordre du jour de points d'avancement sur les Assises régionales de la Jeunesse lors des réunions dite « Campus » entre les différents animateur·trices départementaux.

Les **Assises Régionales de la Jeunesse** ont constitué selon les animateur·trices un temps fort de la mise en œuvre du projet Campus. Bien que les Assises n'aient pas porté exclusivement sur l'expérimentation, elles ont constitué un « échéance importante » qui permettait d'abord de mobiliser un public nombreux, mais également de démontrer la capacité des jeunes à animer en autonomie un événement d'ampleur régionale. Les jeunes ont ainsi été mobilisés pour définir les thématiques des stands, réaliser des animations, participer aux temps de vote du Parlement éphémère. Ils ont peu été associés à la démarche de choix et prise de contacts avec les intervenant·es et invité·es (élu·es, chercheur·es etc.).

Les Assises ont permis de confirmer la volonté des jeunes de se constituer comme partie prenante des activités dont ils sont également bénéficiaires. L'envie exprimée par certain·es jeunes interrogé·es de renouveler ce type d'évènement appuie cette hypothèse. Toutefois, en dépit de leur souhait de réitérer ce genre d'expérience, aucun événement semblable n'a vu le jour dans le cadre de l'expérimentation. Si le temps des Assises a servi de base à certains des Campus pour mobiliser des collectifs, **les fédérations ont fait face à l'essoufflement de la dynamique collective** et de l'investissement des jeunes à l'issue de l'évènement. Certaines actions prévues dans le cadre des Campus ayant dû être annulées faute de participant·es.

- Malgré le cadre prometteur établi par les Assises régionales de la Jeunesse et les annonces des animateur·trices, le projet Campus n'a pas réussi à concrétiser sa volonté de proposer des modes de participation durables et innovants auprès des jeunes. **Ainsi, l'objectif de créer des démarches participatives de « co-construction » n'a que peu abouti, en dépit de la volonté initiale de créer des comités de pilotages locaux où les jeunes auraient pu avoir une place paritaire avec les partenaires et élu·es.**

Dès lors, et sur les deux territoires de l'enquête, **l'association des jeunes à l'expérimentation** – via un travail de diagnostic ou d'association à la mise en œuvre d'actions spécifiques – est apparue comme **punctuelle** et a peiné à s'inscrire dans la durée.

6.2. A l'échelle des partenaires sur le territoire : des réseaux constitués surtout par effets d'opportunité

Les deux expérimentations se sont appuyées sur la mobilisation de partenaires dans l'objectif d'accompagner de la manière la plus pertinente possible les jeunes et de contribuer au décloisonnement de l'action jeunesse sur les territoires, avec des résultats mitigés cependant. En effet, pour établir ces partenariats, les porteurs de projet se sont avant tout appuyés sur les **réseaux préalablement établis par leurs structures**, au détriment parfois de la pertinence des acteurs mobilisés (6.2.1). En outre, les relations partenariales restent fortement « **personne-**

dépendantes », ce qui interroge sur la capacité à les pérenniser au-delà des expérimentations et avec d'autres accompagnateur·rices éventuels (6.2.2).

6.2.1. Des partenariats personnes-dépendants, noués par effet d'opportunité

La création de **partenariats** avec des acteurs locaux, qui a pris une dimension plus importante en Ariège qu'en Grand Est, avait plusieurs objectifs : diversifier le recrutement des jeunes¹¹⁴ ; les orienter de la manière la plus pertinente possible ; favoriser la création d'une culture commune d'accompagnement des jeunes (en Ariège). Les deux territoires ont néanmoins en commun d'avoir principalement mobilisé, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes, des **réseaux et partenariats préalablement établis par les structures porteuses auxquelles ils appartiennent**.

Les animateur·rices accompagnateur·rices ariégeois sont ainsi **parvenu·es à nouer des relations partenariales avec des acteurs associatifs intervenant sur les questions de jeunesse en s'appuyant sur les réseaux de la plateforme Territoires Educatifs** (voir Annexe D, Schémas des partenariats ariégeois). Certains relèvent de la plateforme Territoires Educatifs (Bureau Information Jeunesse, Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention, etc.). D'autres ont été mobilisés ponctuellement dans le cadre du soutien aux projets de jeunes, à l'instar d'acteur·rices économiques ou institutionnel·les (Initiative Ariège, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ou pour envisager certaines collaborations entre l'expérimentation et d'autres dispositifs ou structures intervenant dans le champ de la jeunesse (Campus Connecté, Atout Diversité).

La plateforme Territoires Educatifs, qui portait l'expérimentation ariégeoise, rassemble des partenaires institutionnels et associatifs autour des questions de jeunesse, **a facilité l'ancrage des animateur·rices sur le territoire** : elle a permis de faire connaître l'expérimentation et contribué à asseoir sa légitimité (bien que les membres du COTECH aient régulièrement regretté le faible investissement de nombre d'acteur·rices de la plateforme dans l'expérimentation). Vincent, accompagnateur de projets de jeunes, impute en partie « l'impact » de l'expérimentation à l'existence de la plateforme :

« J'ai pu me faire un réseau très rapidement grâce à [Territoires Educatifs]. Et aussi surtout un support de comm' pour les rendez-vous : les grands rendez-vous de l'expérimentation, on a pu avoir un peu d'impact grâce à Territoires Educatifs. Le message est passé quelques fois et ça a aussi permis de comprendre aux acteurs ce qu'on faisait concrètement. Ça nous aurait pris trop de temps avec Camille de faire des rendez-vous à la chaîne avec tous les acteurs. Le projet, il est complexe. [...] Ça nous a amené de la légitimité, mais au-delà de ça, c'était surtout un *boost* de réseau. » (Vincent, animateur-accompagnateur, Ariège)

La préexistence d'initiatives sur le territoire a ainsi permis d'installer des « relais » propices à l'entrée et à l'accompagnement des jeunes dans le cadre de l'expérimentation. De nombreux exemples d'accompagnement font état de cette orientation d'une structure membre de Territoires éducatifs vers l'autre : mise en relation avec un·e professionnel·le vers le BIJ ou de la Mission locale, aide au remplissage d'un dossier FDLA (un dispositif piloté par la CAF), présentation des projets de jeunes devant des élu·es de la communauté de communes d'Arize-Lèze ou de la communauté d'agglomérations Foix-Varilhes, etc.

En outre, l'animation d'un réseau d'animateur·rices par le Fonds départemental des loisirs actifs (FDLA) – la CAF étant également membre de la plateforme Territoires éducatifs – a permis aux animateur·rices d'être régulièrement en relation avec les animateur·rices jeunesse du territoire qui ont ainsi pu bénéficier de **formations aux méthodes**

¹¹⁴ Se référer à l'axe 1 pour la question du « recrutement » des jeunes dans l'expérimentation.

expérimentées dans le cadre du projet AJIR (relatives à l'« aller vers » notamment), très appréciées des professionnel·les concerné·es. Si ces démarches de formation répondent à l'objectif initial de l'expérimentation de favoriser une culture commune d'accompagnement, le nombre de professionnel·les effectivement touchés reste marginal (5 ou 6 participant·es maximum pour les formations portées à la connaissance de l'équipe évaluatrice). Le projet actuel de finalisation d'un classeur compilant les méthodes d'accompagnement expérimentées dans le cadre du projet AJIR aurait ainsi pour fonction de permettre une diffusion plus large de ces méthodes.

Encadré 13 – Entre manque de lisibilité de l'expérimentation et faible densité des partenaires présents sur les territoires, une difficulté à établir de nouveaux réseaux

La mise en place d'une dynamique partenariale s'est montrée fortement dépendante de la présence de partenaires et acteur·rices jeunesse sur le territoire et les territoires expérimentaux ont présenté des disparités à ce niveau.

En Ariège, le territoire d'Arize-Lèze est moins doté en structures jeunesse **de proximité** (BIJ, Mission locale, Maison des adolescents, etc.) que celui de Foix-Varilhes, conduisant à des partenariats plus restreints avec ces structures plus éloignées géographiquement ou représentées seulement à l'occasion de permanences sur le territoire. Les communautés de communes du Grand Est sont également des territoires avec un nombre limités d'acteurs intervenant sur le secteur de la jeunesse, complexifiant la possibilité pour les animateur·rices de nouer des partenariats. Tiffany, animatrice en Moselle, a ainsi tenté de s'intégrer à des réseaux existants et de favoriser l'émergence de groupes de travail autour de la jeunesse et de la parentalité.

« On fait des réunions de coordination des acteurs de la jeunesse, on a divisé le territoire [de la communauté de communes] en trois secteurs, c'est un territoire énorme. [...] Il y a des foyers ruraux, et une animatrice de la MJC. Et je leur dis tout le temps de m'orienter d'autres personnes qu'ils connaîtraient pour les impliquer dans les réunions, pour les inclure dans ces réunions... Mais c'est un peu compliqué. Déjà les réunions c'est le soir, donc les gens sont pas toujours dispos le soir et il y a pas tant que ça d'acteurs de la jeunesse sur le territoire. » (Tiffany, animatrice- accompagnatrice, Grand Est)

Les tentatives de Tiffany se sont avérées peu fructueuses pour faire connaître les Campus Ruraux de projets et impulser des partenariats, du fait du peu de temps que pouvaient consacrer à ce sujet les acteurs concernés (la communauté de communes notamment).

Le flou autour de la définition du projet a rendu difficile son appropriation par les partenaires des Foyers Ruraux sur le territoire et **complexifié la mise en place d'actions concrètes et concertées**. A la question de savoir si les Campus Ruraux avaient un écho et avaient permis de mettre autour de la table des partenaires de jeunesse, la réponse d'un partenaire jeunesse a ainsi estimé :

« Pour moi à l'heure actuelle le Campus rural n'a pas de réalité, je ne sais pas concrètement ce qu'il en est. Comme c'est pas concret pour moi, comme il y a pas d'actions précises que je peux vous dire. » (Partenaire des Foyers Ruraux)

Dans le Grand Est, les animateur·rices se sont **principalement appuyés sur les partenaires travaillant d'ores et déjà avec leur fédération départementale**. Leur capacité à constituer un réseau au service de l'expérimentation a donc fortement varié d'un territoire à l'autre. En Alsace, les « Foyers Clubs » - déclinaison locale des Foyers Ruraux - disposent ainsi d'un ancrage ancien et de relations fortes avec les collectivités locales,

notamment du fait de leur rôle dans le déploiement des activités périscolaires. Ces relations ont été partiellement réinvesties dans le cadre des Campus Ruraux, à travers l'organisation de temps avec les élu·es des communes du territoire d'expérimentation (voir 6.3). En Haute-Marne, l'animatrice en charge du projet s'est surtout appuyée sur les associations fédérées par les Foyers Ruraux. Alors que la fédération avait engagé en 2015 un travail de mise en lien avec les acteur·rices jeunesse du territoire, ces liens ont été peu mobilisés dans le cadre de l'expérimentation. La participation annuelle de la Mission locale ou de l'Epide à la Fête de la Jeunesse qu'organise la fédération de Haute-Marne n'a ainsi pas débouché sur un partenariat stable autour des Campus Ruraux. L'existence de liens antérieurs avec des acteur·rices du territoire ne suffit donc pas à lui seul à garantir la construction d'une stratégie partenariale à l'échelle des expérimentations.

Les animateur·rices ont donc mobilisé prioritairement **les partenaires « historiques » des structures porteuses**, ce qui leur a permis dans une certaine mesure de gagner en visibilité et en légitimité sur leur territoire. Cette stratégie a néanmoins deux limites principales. D'une part, les réseaux mobilisés ont été choisis par effet d'opportunité – grâce à des liens préétablis – davantage que pour leur pertinence dans le cadre spécifique de l'accompagnement de jeunes. D'autre part, elle n'a pas nécessairement de toucher des acteurs hors structure jeunesse : les expérimentations ont notamment peiné à mobiliser des acteurs économiques, avec lesquels elles entretenaient peu de liens préalables, auprès des jeunes. En Ariège néanmoins, **les démarches actives des accompagnateur·rices-projet pour entrer en relation avec des partenaires issus d'autres horizons**, en particulier des acteur·rices spécialisé·es dans l'accompagnement de projets entrepreneuriaux, ont permis de renforcer le rôle de « guichet » des accompagnateur·rices vers d'autres structures, consolidant leur légitimité à accompagner des projets entrepreneuriaux ou associatifs structurants. Des partenariats informels ont ainsi été noués avec Initiative Ariège ou encore avec l'Agence Ariège Attractivité, qui ont pu suivre certains des projets entrepreneuriaux accompagnés dans le cadre d'AJIR et y ont vu en retour une occasion de toucher davantage de jeunes.

6.2.2. Des liens « personne-dépendants », à la pérennité restreinte

Les partenariats noués dans le cadre des expérimentations se caractérisent également par leur **faible formalisation** : ils reposent pour l'essentiel sur des liens interpersonnels noués par les animateur·rices avec une ou plusieurs représentant·es d'une structure, et ne font pas l'objet d'une convention écrite. Cette personnalisation des partenariats est en partie recherchée par les animateur·rices accompagnateur·rices, car elle leur permet de **s'assurer que les jeunes soient bien reçu·es** ; elle est à ce titre particulièrement utile pour celles et ceux qui sont éloigné·es des institutions (voir partie 5.2.2). La contrepartie de cette personnalisation réside néanmoins dans le fait que **les partenariats noués restent largement tributaires des relations interpersonnelles nouées entre les professionnel·les des structures concernées** :

« La conseillère sur notre territoire, je bosse hyper bien avec elle, mais c'est une question de personne. [Dans la ville voisine], ça marche pas hyper bien. C'est tout le temps une question de personne, vraiment. (...) Moi, quand j'envoie un jeune à la CMA [Chambre des Métiers et de l'Artisanat], je l'envoie pas "à la CMA", je l'envoie vers un technicien en particulier. Pareil, quand je les envoie à Pôle Emploi, je les envoie à deux conseillères. Et donc si tu veux, on est loin que l'ensemble des institutions partenaires aient cette appétence à parler à la jeunesse. » (Léa, animatrice-accompagnatrice, Ariège)

On peut ainsi faire l'hypothèse que les partenariats noués sont toujours susceptibles d'être fragilisés par un départ de l'interlocuteur·rice privilégié·e au sein de la structure partenaire - ou par un *turnover* des animateur·rices-accompagnateur·rices de l'expérimentation. Le caractère interpersonnel des relations partenariales pose donc la question de leur **pérennisation**, en l'absence de formalisation d'une convention. Par ailleurs, ce mode de

partenariat plus informel peut sembler moins adapté pour travailler avec certains acteur·rices institutionnels (Missions locales et Education nationale par exemple).

Ainsi, bien que la très forte personnalisation des relations ait permis de favoriser une mise en réseau efficace des jeunes, ces relations partenariales semblent plus fragiles à long terme.

6.3. Une représentation ponctuelle des jeunes dans l'arène politique, qui restent peu associés à l'élaboration des politiques de jeunesse

Au début de l'expérimentation, les deux démarches avaient pour objectif de s'appuyer sur les jeunes et les projets accompagnés pour contribuer à une meilleure prise en compte globale des jeunes dans l'action publique locale.

Encadré 14 – Les actions de mise en lien jeunes et élu·es sur les deux expérimentations

Dans le Grand Est, les élu·es ont principalement été mobilisé·es à deux reprises : **lors des Assises Régionales de la Jeunesse et à l'occasion d'une rencontre entre jeunes et élu·es en Alsace**. Les Assises, ont été le lieu de l'organisation d'un « Parlement éphémère » ayant abouti au vote de 19 propositions (voir annexe C) à destination des élu·es pour la jeunesse rurale en Grand Est, qui ont principalement porté sur :

- une meilleure **implication des jeunes dans les instances politiques** (création d'un conseil municipal des 12-20 ans, création d'une commission jeunesse, obligation de mixité d'âge dans les conseils municipaux).
- une meilleure **prise en compte des enjeux environnementaux** (protection de l'environnement, réhabilitation de bâtiments pour en faire un lieu de rencontre).
- une augmentation **des propositions socio-culturelles** à destination des jeunes (augmenter le nombre d'animateurs, proposer plus de sorties culturelles, mise en place d'activités itinérantes, etc.).
- une **amélioration des offres de mobilité** (création d'aires de covoiturage, organiser le transport autour de plusieurs modalités de lignes directes, création de complexes multiservices etc.)

Ces propositions n'ont toutefois pas fait l'objet d'une autre forme de publicisation auprès des élu·es du territoire à la suite de l'évènement et n'ont pas été remobilisées dans le cadre de l'expérimentation – à l'exception de l'Alsace qui s'est emparée des sujets de l'engagement et du lieu de rencontres pour les jeunes lors de son comité local.

L'organisation du comité local en Alsace, réunissant jeunes et élu·es locaux·ales dans des groupes de travail, le temps d'une soirée, a été l'occasion pour eux de travailler sur les thématiques de l'engagement et de la mise en place de lieux pour les jeunes. Ces évènements revêtent toutefois un caractère ponctuel et remplissent avant tout un objectif de « sensibilisation » aux problématiques

respectives rencontrées par les jeunes et des élu·es davantage qu'ils ne constituent une réelle mise à l'agenda des questions de jeunesse sur le territoire.

Les échanges avec les élu·es se sont fait **sur le territoire ariégeois** sous l'angle de tentatives qui s'apparentent au **dialogue structuré**¹¹⁵, et ont connu une évolution et un changement d'ampleur territoriale. Elles ont d'abord été expérimentées avec l'organisation de « comités de suivi » à Lézat-sur-Lèze (territoire Arize-Lèze) puis de « tribunes des jeunes » à Foix (territoire Foix-Varilhes), à l'occasion desquelles des jeunes porteurs accompagnés respectivement par la Fabrique à projets et par le PAAJIP ont présenté leurs projets et échangé avec les élu·es à la jeunesse du territoire concerné.

Elles ont évolué ensuite vers l'organisation en mars 2023 d'un **Tremplin départemental** qui a constitué une occasion pour des jeunes porteur·euses de projets de présenter leurs projets, leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis des acteur·rices réun·es, issu·es de plusieurs horizons : politiques (membres du service jeunesse du Conseil départemental, élu·es à la jeunesse), économiques (Agence Ariège Attractivité, Initiative Ariège), associatifs (BIJ, PAAJIP, Mission locale), institutionnels (CAF), etc. Ce tremplin a fait l'objet d'une préparation longue, les jeunes ayant été accompagné·es par la coordinatrice départementale dans l'organisation de cet évènement et dans le choix des acteur·trices à réunir autour de leur table. Les jeunes ont présenté leurs projets d'abord collectivement, puis ont pu échanger en petit groupe avec les acteur·rices qu'ils avaient souhaité réunir pour l'occasion. Ce temps a abouti à des engagements écrits de la part de ces dernier·ères à l'égard des jeunes et de leurs projets, et consignés sous la forme d'un relevé de décisions par les facilitateur·trices des échanges. Ces engagements ont été d'ampleurs variables (engagements à une prise de rendez-vous entre un jeune et un acteur ou entre plusieurs acteurs ayant été réunis autour d'un même projet, mise en relation avec un·e acteur·rice politique peu accessible, etc.), et la feuille a été signée par lesdit·es acteur·trices à l'issue de l'évènement. Si ces différents temps (comités de suivi, tribunes de jeunes et Tremplin départemental) ont été apprécié·es des jeunes comme un moment d'échange intéressant avec des acteur·rices d'horizons varié·es, jeunes comme professionnel·les de jeunesse ont néanmoins été nombreux à regretter, par la suite, un manque de mise en œuvre par les acteur·rices des promesses et propositions qu'ils avaient pu formuler lors de ces temps.

Cette volonté s'est néanmoins heurtée à quatre obstacles :

- D'abord, les élu·es sont rarement au fait de l'existence des expérimentations sur le territoire ou du moins de leur mise en œuvre concrète (6.3.1) ;
- Ensuite, le positionnement des structures et des professionnel·les mobilisé·es dans l'expérimentation paraît peu propice au dialogue avec ce type d'acteur·rices (6.3.2) ;

¹¹⁵ La notion de dialogue structurée est une notion inscrite dans le cadre européen et déclinée au sein des Etats membres par le biais de Conseils nationaux de la jeunesse. Il s'agit de favoriser le dialogue entre la société civile et les décideurs élus en vue de « permettre aux jeunes et organisations de jeunesse de contribuer au processus de décision et de mise en œuvre des politiques publiques¹¹⁵ ». Bien que le dialogue structuré soit un outil issu du cadre européen, les instances de dialogue structurées trouvent aussi une résonance au niveau des politiques jeunesse locales, comme dans le cadre du projet AJIR porté par Territoire Educatif, qui a fait de la mise en place du dialogue structuré un des objectifs initiaux du projet. Le déploiement de l'axe de dialogue structuré fait toutefois débat au sein de l'équipe-projet, cet axe apparaissant pour certains d'entre eux moins prioritaire en comparaison avec l'accompagnement des projets de jeunes. Ces éléments feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans le rapport final.

- Par ailleurs, la « mise à l’agenda »¹¹⁶ de la question jeunesse a principalement pris la forme d’une présentation des projets jugés les plus valorisables sur la scène politique, suivant une logique d’affichage et de marketing territorial (6.3.3) ;
- Enfin, les instances de dialogue instaurées par les expérimentations pour dialoguer avec l’échelon politique ont été avant tout événementielles, et ne sont pas devenues des canaux consolidés de dialogue avec les élu·es (6.3.4).

6.3.1. Une faible connaissance des expérimentations par les élu·es

Les deux expérimentations ont en commun d’être restées **peu visibles aux yeux des élu·es qui, s’ils et elles en connaissaient parfois l’existence**, en particulier en Ariège, **ont peiné à comprendre leurs modalités exactes de fonctionnement**. La visibilité de l’expérimentation a néanmoins varié d’un territoire expérimental à l’autre en fonction de l’implication des collectivités dans les activités de la structure porteuse. Elle a été fonction à la fois de la place occupée par les collectivités dans le portage du projet et de la préexistence de politiques jeunesse sur le territoire.

- **En Ariège**, les élu·es des deux territoires pilotes et du Conseil départemental ont eu connaissance de **l’expérimentation**, et, pour certain·es, participé à des événements organisés dans ce cadre, notamment parce qu’elle **est portée par une plateforme reconnue sur le département, Territoires éducatifs**, et parce que les deux animateur·rices locaux·ales sont directement liés à deux structures respectivement en situation de convention de soutien et de délégation de service public sur leurs territoires – le PAAJIP et Léo Lagrange. À cela s’ajoute le fait que plusieurs membres de Territoires éducatifs soient, en sus de leur profession, élu·es à des échelons variés, du local à la communauté d’agglomérations (la coordinatrice de Territoires éducatifs, la conseillère technique de la CAF, le directeur du PAAJIP, pour en citer quelques-uns pour lesquels nous avons pu obtenir l’information). Ces éléments favorisent une visibilité *a minima* de l’expérimentation sur le territoire auprès des élu·es. Les acteur·rices de l’expérimentation regrettent néanmoins la faible coordination entre les différentes initiatives pour la jeunesse lancées sur le territoire ariégeois (commission prospective du Conseil départemental, Fabrique prospective de l’ANCT, PIA, etc.).
- **Dans le Grand Est, la connaissance de l’expérimentation est partielle et dépend des territoires infrarégionaux**. Si, en Alsace, les élu·es de la communauté de communes ont été impliqué·es par l’animatrice et la coordinatrice dans l’optique d’organiser une rencontre entre jeunes et élu·es, d’autres territoires, comme la Moselle, peinent à mobiliser les élu·es locaux, qui se montrent peu prompts à participer aux événements portés par les jeunes. Le concours « Aime Burger » organisé dans le bourg centre de l’intercommunalité mosellane n’a ainsi pas attiré d’élu·es du territoire, ce que regrettent les jeunes et l’animatrice, car ils et elles restent peu impliqué·es sur les actions jeunesse portées sur leur territoire.

¹¹⁶ Philippe Garraud, « Agenda/émergence » dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, vol.5e éd., p. 54-61.

Encadré 15 – Associations d'éducation populaire et collectivités territoriales : le rendez-vous manqué de la « compétence jeunesse » ?

Les deux expérimentations se heurtent à la difficulté de trouver l'échelon de gouvernance pertinent pour porter le sujet des accompagnements de projets de jeunes. Comme le souligne la littérature scientifique¹¹⁷, les politiques de jeunesse sont partagées entre tous les niveaux de décision (de l'Europe à la commune), sans qu'un échelon spécifique n'assume pleinement un rôle de coordination. Les sources de financement sont éparpillées entre les différents financeurs, impliquant pour les structures de multiplier les réponses à des appels à projets, dont la pérennité est incertaine et dont le cadre et les attendus ne se recouvrent que partiellement. Ces caractéristiques contribuent à rendre les politiques de jeunesse peu lisibles : « pour comprendre comment elles fonctionnent à une échelle donnée d'un territoire, il faut reconstituer a posteriori ce qui compose les actions qui s'adressent à la jeunesse et identifier un nombre extrêmement important d'acteurs, placés dans les institutions et des structures nombreuses ne travaillant pas nécessairement les unes avec les autres »¹¹⁸.

A l'échelle des expérimentations, **les communes et communautés de communes sont restées en marge des projets et s'en sont peu saisies** (à l'exception notable de celle d'Arize-Lèze, qui accueille le Fab Lab auquel était rattachée l'animatrice-accompagnatrice du territoire). Les collectivités interrogées justifient leur absence d'implication par l'absence de moyens dédiés à la jeunesse – en particulier à l'échelon communale :

« C'est pas qu'on veut pas. On manque de temps et de moyens. Et on sait pas par quel bout prendre. Les ados souvent partent du territoire, et du coup voilà on n'a pas assez d'actions. Alors qu'on a de vrais problèmes. » (Elue, communauté de communes, Grand Est)

Les expérimentations ont ainsi rencontré de réelles difficultés à impulser un changement durable dans la prise en compte des jeunes par les collectivités locales et n'ont pas réussi à formaliser de nouvelles logiques de gouvernance autour du sujet de la jeunesse. La faible implication des collectivités dans le projet a provoqué une certaine déception chez les porteur·ses de projet, en particulier en Ariège, où l'équipe espérait une pérennisation des postes via un soutien du Conseil départemental par exemple.

Les deux expérimentations se sont ainsi distinguées par **des structurations différentes des intercommunalités où se déploie l'expérimentation**¹¹⁹, et par l'existence, en Ariège, de la plateforme Territoire éducatifs, au titre de laquelle l'expérimentation a été portée (malgré des niveaux de connaissance hétérogènes en la matière) ; ces deux situations différentes expliquent une **visibilité différenciée** des deux expérimentations sur leurs territoires respectifs. La mise en valeur politique de l'expérimentation a ainsi été favorisée en Ariège par la présence, sur les deux intercommunalités pilotes (Foix Varilhes et Arize-Lèze), de vice-présidents à la jeunesse. **La présence d'élus·es dédié·es aux questions de jeunesse sur les territoires pilotes participe de la volonté d'impulser des politiques en faveur de la jeunesse à l'échelle locale et favorise le portage politique de ces questions.** A contrario, aucune structure rassemblant les principaux acteurs jeunesse, à l'image

¹¹⁷ P. Loncle, « Jeunes et politiques publiques », art cit.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ En Grand Est, les fédérations départementales ont déployé le projet de Campus Ruraux sur cinq intercommunalités : PETR Pays de Langres (52) ; CC Meurthe-Mortagne-Moselle (54) ; CC du Saulnois (55) ; CC Pays Rhin-Brisach (68) ; CC Mirecourt Dompaire (88).

de Territoires Educatifs, n'existe dans les départements de l'expérimentation du Grand Est. En outre, l'absence d'élus à la jeunesse sur les intercommunalités où se déploie l'expérimentation témoigne de la faible place accordée aux questions de jeunesse sur ces territoires.

Au final, malgré des portages politiques différents des questions relatives à la jeunesse sur les deux territoires, la connaissance qu'ont les élus des expérimentations reste globalement **lacunaire et partielle**. D'une part, parce qu'ils et elles **peinent à les comprendre et à saisir exactement en quoi elles consistent** – précisément en raison de la manière floue et modulable dont elles se déclinent qui les rendent relativement peu lisibles. D'autre part, parce que certains élus estiment n'être que **peu tenus au courant de l'avancée de l'expérimentation**, ce qui est d'ailleurs révélateur d'une certaine ambiguïté à leur égard. En effet, s'ils et elles sont considérés par les équipes-projets des deux territoires expérimentaux comme des facteurs clé de réussite des dispositifs expérimentaux, les élus sont néanmoins restés éloignés des instances de gouvernance des expérimentations. En Ariège, les élus à la jeunesse des territoires-pilotes de l'expérimentation ont ainsi expliqué ne connaître que peu les objectifs et modalités concrètes de mise en œuvre du projet AJIR, dont ils n'étaient informés de l'évolution que lors de temps « forts » (signature de la convention entre les territoires-pilotes, anniversaire de l'expérimentation, Tremplin départemental, etc.), mais pas routiniers (COTECH par exemple).

6.3.2. Un positionnement des expérimentations peu adapté au dialogue avec les élus

La faible connaissance qu'ont les élus des expérimentations, leur caractère flou – en particulier en Grand Est - et le fait que les professionnels soient associés avant tout au loisir (voir 4.1) **rendent difficiles la création de liens entre jeunes et élus, mais aussi entre acteurs jeunesse et élus**.

Certains élus des territoires concernés conservent l'idée **d'une jeunesse « à occuper »** pour « *traiter un problème*¹²⁰ », estimant comme prioritaire le retour à l'emploi et jugeant plus secondaires les projets à vocation ludique par exemple. Ils et elles portent à ce titre un regard critique sur les demandes que les jeunes sont susceptibles de formuler, comme l'illustre l'échange entre jeunes et élus en Alsace : (voir **Encadré 16**).

Une élue (conseillère municipale d'une petite commune rurale) et l'une des jeunes (l'une des jeunes les plus âgées du groupe, qui a bientôt 18 ans) reviennent sur le sujet de la mise à disposition d'un lieu pour les jeunes. La jeune souligne qu'elle aimerait bien qu'il y ait une salle à disposition pour que les jeunes puissent se retrouver, car “on passe notre vie dehors”. L'élue témoigne de son expérience dans sa commune, où une salle avait été ouverte pour les jeunes avec des équipements mais où la télévision a été volée et le babyfoot détérioré. La jeune reconnaît que l'élue a raison, que “ça serait le bordel” de toute manière et ajoute aussi qu'il y aurait des logiques de clan entre les différents groupes de jeunes, qui ajouteraient des problèmes. Ces déclarations semblent conforter l'élue dans ses opinions, et elle souligne l'ambiguïté du discours de la jeune et de la demande. [Observation d'une rencontre entre jeunes et élus à Fessenheim, mars 2023]

¹²⁰ « Rendre lisible la politique de jeunesse », *Cahiers de l'action*, art cit.

Dans ce cadre, les **jeunes ne parviennent pas toujours à produire un discours entendu et entendable par les décideur-ses politiques**, même dans le cadre d'événements ayant précisément pour objectif de faciliter leur prise de parole¹²¹.

Côté décideurs, lorsqu'il n'est pas critique à leur sujet, le discours des élu-es révèle de **faibles attentes** à l'égard des projets portés par les jeunes, davantage perçus comme ayant une vocation **ludique** ou **occupationnelle** que comme réellement structurants pour les jeunes (en permettant par exemple leur insertion professionnelle) ou pour le territoire. Le discours d'un· élu-e à la jeunesse en Ariège est à cet égard révélateur d'un faible impact des événements de présentations de projets de jeunes auxquels il-elle a pu participer sur la manière dont il perçoit l'apport des projets de jeunes pour le territoire.

« Je trouve que pour l'énergie qui est déployée il y a pas beaucoup de résultats quoi... Et je sais pas comment est-ce que vous voyez la chose, vous, mais bon sur [l'une des communes de son territoire électif] y a combien de personnes qui ont créé en fait, qui sont lancées dans le monde du travail grâce à [l'accompagnement] ? (...) Très peu, très peu, peut-être 3 ou 4 maximum. Bon, c'est toujours bien hein, c'est toujours mieux que rien. Mais enfin je veux dire que quelque part... Je comprends pas quoi. » (Elu-e à la jeunesse, Ariège)

Le caractère très irrégulier du suivi des projets des jeunes par les élus, via les temps ponctuels que constituent par exemple les comités de suivi ou les tribunes de jeunes en Ariège (voir plus haut Encadré 14), ne favorise pas la levée de ces réticences. Dès lors, **la relative indifférence des élu-es à l'égard des projets portés par les jeunes s'accompagne d'un certain désinvestissement des temps auxquels ils et elles sont convié-es**¹²². Les propos de l'élu-e mentionné-e ci-dessus révèlent ainsi que sa présence à ces temps traduit surtout une marque de soutien à la structure d'éducation populaire qui met en œuvre les politiques enfance, petite enfance et jeunesse sur son intercommunalité :

« [Évaluatrice] « Quel était le but dans le fait de mettre en coprésence des élus et des jeunes lors de ces [présentations de projets de jeunes sur votre territoire] ? Et comment est-ce que vous y concevez votre rôle?

[Elu-e] Encore une fois, on donne une délégation à cette association, donc j'ai pris ça comme étant une forme de politesse de leur part pour venir, pour connaître, et c'est très bien pour qu'on aille se rendre compte de ce qu'ils font en réalité, après ils nous demandent notre avis, ça y a pas de souci hein. Mais je vais dire, c'est pas tellement notre boulot quoi. » (Elu-e)

Ainsi, bien que, de l'avis de plusieurs membres du COTECH ariégeois, les rencontres entre jeunes et élu-es aient pu, à la marge, faire évoluer les représentations de ces dernier-ères, qui se sont aperçu-es de la plus-value d'écouter les propositions et les projets des jeunes – en particulier lorsque ceux-ci revêtent une dimension économique –, le caractère ponctuel de ces rencontres et la temporalité trop courte dans lequel s'inscrivent ces actions contraignent la possibilité d'amorcer un changement plus structurel.

¹²¹ François Cathelineau, Marion Le Tyrant et Caroline Arnal, *Evaluation APDISCRI2 Expérimentation « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire »*, Paris, Agence Phare, INJEP, 2023.

¹²² *Ibid.*

6.3.3. Des contacts entre jeunes et élu-es inscrits dans une logique de « marketing territorial », qui bénéficie avant tout aux projets les plus valorisables

Davantage qu'une participation régulière ou routinisée aux expérimentations, les élu-es sont donc associé-es aux expérimentations de manière **ponctuelle**, à l'occasion d'événements relativement formalisés, comme les Assises régionales de la jeunesse et les réunions jeunes/élu-es en Grand Est, ou encore les comités de suivi, tremplins de jeunes et le Tremplin départemental en Ariège (voir **Encadré 14**). Ainsi, **les échanges entre jeunes et élu-es via l'expérimentation se produisent à l'occasion d'événements qui constituent surtout une vitrine où sont principalement présentés des projets perçus comme « valorisables »**. C'est notamment le cas des **projets collectifs** ou ayant un impact sur le développement du territoire qui sont davantage mis en avant, dans une logique de « marketing territorial », dans la mesure où les animateur·rices anticipent plus d'intérêt politique à leur égard.

Ces projets sont néanmoins principalement portés par **certains profils de jeunes seulement**. Comme le décrivent les animateur·rices ariégeois-es, les jeunes qui sont incités à présenter leurs projets dans les arènes politiques sont **avant tout celles et ceux dont les projets sont très avancés voire aboutis, mais surtout qui disposent déjà de ressources – notamment de capital scolaire (jeunes diplômés) et de capital social** (disposant d'un réseau de relation plus conséquent que les autres jeunes accompagnés) :

« L'objectif [du Tremplin], c'était de présenter des projets. Et on savait très bien que si c'était un truc à grosse échelle - à l'échelle départementale - tu peux pas présenter le jeune inscrit à la Mission Locale qui a pour projet d'entrer en CAP Boucherie... Parce qu'ils en ont rien à secouer ! Donc en fait... t'acceptes de présenter seulement certains jeunes. [...] Les jeunes Reporters, M&M's [des projets présentés au Tremplin], c'est tous des jeunes qui ont fait des études. Après, est-ce que les jeunes plus en difficulté ont envie d'être mis en lumière ? [...] Au final, c'est un peu ça : le jeune Mission Locale, est-ce que tu le mets sans préparation devant une cohorte d'élus ? » (Animateur·rice-accompagnateur·rice, Ariège)

« Et moi, ça me fait mal, mais on met en lumière que les jeunes qui ont monté une entreprise ou qui ont monté une super asso, qui ont fait des études. » (Animateur·rice-accompagnateur·rice, Ariège)

Cette logique de « vitrine » représente un frein à l'inclusion des jeunes les moins favorisés dans les instances de dialogue structuré à l'échelle départementale, étant donné l'attention portée par les animateur·rices organisant ces temps au fait que les élu-es trouvent un intérêt aux projets (en particulier sur l'aspect économique ou de développement territorial) mais aussi que les jeunes soient perçus comme ayant les ressources (langagières, culturelles) nécessaires pour intervenir dans ces instances. De manière significative, l'ensemble des projets présentés à l'occasion du Tremplin départemental étaient collectifs et **revêtaient une dimension citoyenne, sociale ou propice au développement territorial**¹²³ – alors même que les acteur·rices

¹²³ Les projets présentés – tous collectifs -, étaient les suivants : « Le cœur aux manettes » (association organisant des événements de *streaming* afin de collecter des dons à reverser à des associations caritatives) ; un projet de tiers-lieu de santé, « les Clés-rièrent », mêlant professionnel·les de santé, café associatif et espaces dédiés à des activités sportives ou de bien-être ; une association autour de la musique rap (concerts, animation musicale au PAAJIP) ; le « M&M's club », visant à favoriser le retour d'*alumni* dans leur lycée pour présenter aux lycéen·nes leurs parcours scolaires et professionnels ; le projet Airä, d'artisanat local ; un projet d'Ecole de la Transition écologique (ERE) ; une association organisant des événements de musique techno en Ariège, Exotiks ; un projet journalistique de lycéen·nes, les « jeunes reporters ».

de l'expérimentation ont, par la suite, admis que ces projets n'étaient que peu représentatifs de l'ensemble des projets soutenus par la FAP et le PAAJIP. Au contraire, les projets moins structurants, plus tâtonnants (ce qui est le cas de certains projets en Ariège) ou relevant du loisir (c'est le cas de la plupart des projets en Grand Est, mais aussi d'une part importante des projets montés en Ariège), ne font que rarement l'objet d'une présentation dans l'arène politique.

6.3.4. Une approche surtout événementielle, faiblement suivie d'effets sur le long terme

Enfin, si les expérimentations ont offert des « coups de projecteur » à certains projets de jeunes et/ou ouvert des espaces ponctuels de rencontre entre jeunes et élu·es, c'est avant tout une **mobilisation des élu·es selon une logique événementielle qui a primé**, à travers l'organisation des Assises Régionales de la Jeunesse ou des rencontres entre jeunes et élu·es en Grand Est, et des comités de suivis, tribunes de jeunes et du Tremplin Départemental en Ariège.

Encadré 16 – Mettre en lien des attentes des jeunes avec les élu·es : l'exemple des rencontres Jeunes et Elu·es en Alsace

Dans le cadre du projet « Campus Rural », l'animatrice et la coordinatrice des Foyers Clubs d'Alsace ont souhaité organiser des sessions de travail avec des élu·es et des jeunes, afin de faire entendre les attentes de ces dernier·ères. Pour préparer ces rencontres, l'animatrice et la coordinatrice ont réuni dans un premier temps des élu·es locaux pour aborder avec eux leur vision de la jeunesse et les problématiques rencontrés par les jeunes sur leurs territoires. Elles ont ensuite rencontré des groupes de jeunes – adhérents des Foyers Ruraux – pour les préparer à la prise de parole et à l'expression de leurs envies et besoins.

Elles ont ensuite organisé une soirée, en mars 2023, réunissant jeunes et élu·es autour des besoins de la jeunesse. La soirée a réuni une vingtaine de jeunes âgés de 12 à 20 ans (la majorité se situant entre 15 et 17 ans), tou·tes scolarisé·es au collège ou lycée, à l'exception de la jeune la plus âgée (20 ans) qui poursuit des études supérieures à l'Université (mais souhaite se réorienter dans l'animation). 12 élu·es – dont une majorité de femmes – étaient présent·es parmi lesquelles la vice-présidente de la communauté de communes. Ils et elles étaient âgé·es de 45 ans à 70 ans environ.

L'objectif de la soirée était de faire échanger les jeunes et les élus sur deux thématiques : « *l'engagement* » et « *les espaces de rencontre* ». Ces thématiques avaient émergé des échanges entre les animateur·trices et les jeunes, ces dernier·ères ayant fait part de leur souhait de réfléchir à la mise à disposition de lieux qui leur soient dédiés.

La soirée a permis de faire se rencontrer les jeunes et les élu·es et de les faire travailler par petits groupes mixtes composés de jeunes et d'élu·es sur les deux axes thématiques retenus. Au cours de ces échanges, les élu·es ont animé les discussions au sein des groupes. Les jeunes – en particulier les lycéen·nes – ont souligné les difficultés qu'ils rencontrent à avoir des espaces/lieux qui leurs soient dédiés pour se retrouver. Certain·es sont allés jusqu'à interpellier les élu·es de leur table sur le manque de possibilité de communication et la distance avec les élu·es. Ces dernier·ères ont mentionné la possibilité de les contacter via les sites internet des communes et ont invité les jeunes à se mobiliser d'eux-mêmes pour leur écrire et leur suggérer de nouvelles initiatives.

Les demandes des jeunes – en particulier celles concernant l'accès à des lieux qui leurs soient dédiés – ont reçu un accueil timide des élu·es, qui ont jugé complexe l'instauration de salles à disposition des jeunes en faisant valoir des exemples infructueux en la matière.

Faute de suite donnée à cet évènement, les attentes et sollicitations des jeunes sont pour l'heure restées lettre morte. Si cet évènement a permis une première rencontre entre des jeunes et des élu·es de leur territoire, elle reste donc peu suivie d'effets sur la prise en compte des besoins des jeunes.

Si ces démarches sont intéressantes car elles représentent des moments de valorisation des projets de jeunes et de mise en avant des questions liées à la jeunesse – à l'instar des « tables rondes »¹²⁴ organisées lors du Tremplin Départemental en Ariège –, elles restent des initiatives « exceptionnelles » aux effets limités lorsqu'elles ne sont pas suivies d'autres actions pour prolonger ces rencontres. La coordinatrice départementale en Ariège souligne bien le caractère insuffisant de cette approche :

« Il le fallait parce qu'il les faut ces espaces de dialogue, et parce que c'était hyper intéressant de voir qu'on pouvait arriver à créer ces espaces de dialogue entre jeunes et décideurs et que ce soit intéressant, constructif. Même si c'est pas seulement grâce au Tremplin. [...] Au bilan du Tremplin, ce qui a été beaucoup souligné, c'est que c'était super mais qu'il faudrait surtout que ça perdure, qu'il y en ait d'autres. Mais l'action en elle-même, pour moi elle est insuffisante. C'est quelque chose qui doit s'inscrire dans un cadre et dans du long terme. »
(Audrey, coordinatrice départementale, Ariège)

Les expérimentations n'ont pas réussi à s'émanciper de cette logique événementielle pour créer des arènes de discussion pérennes et stables entre jeunes et élu·es autour des questions de jeunesse, malgré leurs ambitions initiales en la matière. Les moyens d'action limités dont disposent les animateur·rices contraignent dès lors la portée de la mobilisation de la parole des jeunes.

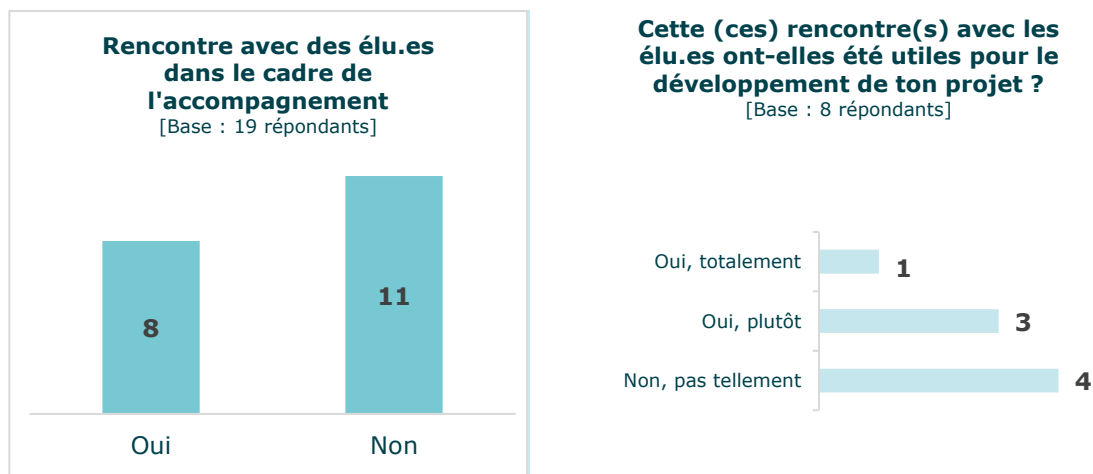
Les équipes ont ainsi eu des difficultés à traduire celle-ci de manière opérationnelle. Le caractère événementiel des actions menées pose alors la question de leur **capacité à déboucher sur un dialogue au long cours, suivi d'effets, entre jeunes et élu·es**. Se cantonner à une logique événementielle peut en effet être perçu par les jeunes comme par les professionnel·les comme une « vitrine » politique aux enjeux surtout communicationnels, comme le souligne un membre du COTECH en Ariège :

« Le premier comité de suivi (...), [les jeunes rappeurs] sont venus présenter leur projet. Ils avaient demandé à la com'com' [communautés de communes] de leur payer la musique, y'en avait pour environ cinquante euros. La com'com' ne l'a jamais payée. Donc y'a un côté hyper vitrine [...]. Hier, on a vécu le forum ouvert du PIA [sur les questions de jeunesse], y'avait plusieurs élus : ils ont fait leur discours et ils se sont barrés. Mais par contre, lors du Tremplin, ils sont tous contents d'être affichés à côté de jeunes. Y'a vraiment ce côté vitrine. Moi je sais que ça me convient pas du tout, et ça a été pesant dans l'expérimentation. »
(Membre du COTECH de l'expérimentation, Ariège)

¹²⁴ Ces tables rondes réunissaient des élu·es, des acteur·rices économiques et associatif·ves du territoire, et des jeunes. Les jeunes y exprimaient leurs attentes et les décideurs y répondaient en prenant des engagements à leur égard, y compris peu ambitieux ou renvoyant la responsabilité à d'autres instances.

Enfin, de manière générale, **la mise en lien entre des jeunes porteur·ses et projet et des élu·es reste une forme d'accompagnement minoritaire**. Sur les 19 répondant·es au questionnaire diffusé aux jeunes ariégeois·es accompagnés·es, seul·es 8 d'entre eux déclarent avoir rencontré des élu·es, parmi lesquelles la moitié (n=4) déclare ne pas avoir trouvé ces rencontres utiles pour le développement de leur projet.

Graphique 4 - Rencontre des jeunes ariégeois·es avec des élu·es et utilité dans le développement du projet



Source : questionnaire diffusé par l'Agence Phare à destination des jeunes accompagnés·es en Ariège, 2023.
Lecture : 11 jeunes sur 19 répondants n'ont pas rencontré d'élu·es dans le cadre de leur accompagnement.

Si les jeunes qui ont eu l'occasion de rencontrer des élu·es ont pu apprécier ces rencontres, qui apparaissent comme des temps de mise à l'honneur des jeunes et de leur dynamisme, **ils soulignent toutefois qu'elles ont été suivies de peu d'effets**. Ainsi, Etienne, l'un des membres du groupe de rap ariégeois, souligne l'intérêt de rencontres entre jeunes et élu·es pour favoriser une visibilité des jeunes sur la scène politique (« *au moins ils entendent parler que les jeunes font des trucs* »), mais note qu'elles ont été de peu d'utilité pour nourrir la suite des projets du groupe de musique :

« Ça dépend des [élus], y en a qui étaient intéressés, d'autres pas du tout. [...] Et ensuite, c'était plus : "*c'est bien au moins ils entendent parler que les jeunes font des trucs*", plutôt que ça va nous apporter une aide directement. C'était plus pour l'ensemble de la vie, de la jeunesse ariégeoise, que pour nous personnellement je pense qu'on a fait ça. Parce que, enfin, à titre personnel, même s'ils ont pris des contacts, je pense qu'on n'aura jamais de mail de leur part, on n'aura jamais rien du tout. Et même, on a été, on leur avait dit donc que si on pouvait avoir quelques subventions, quoi que ce soit, on l'avait glissé, ça aurait pu être bien pour tourner des clips, faire des choses, et personne a saisi la perche... » (Etienne, jeune accompagné, 22 ans, Ariège)

La mobilisation ponctuelle d'élu·es sur des logiques événementielles et leur absence de suivi de longue durée des projets ne permet donc pas de faire émerger une réelle prise en compte des questions de jeunesse sur le territoire et des projets présentés par les jeunes.

Outre les rencontres entre jeunes et élus, **d'autres actions menées ont cherché à favoriser la prise de parole des jeunes mais n'ont pas fait l'objet d'une valorisation politique** susceptible de faire évoluer les politiques publiques à leur encontre. C'est ce qu'illustre le travail mené en Ariège autour de **l'expression libre des jeunes**, via notamment les micros-trottoirs réalisés lors d'événements les rassemblant (festivals de musique, festival Foire

de rue, etc.), leur passage sur radio Transparence pour présenter leurs projets, ou encore l'organisation d'une « *talk box* »¹²⁵, d'abord à l'occasion du weekend départemental (le JEEK) puis plus régulièrement dans une salle du PAAJIP. Si ces temps de recueil de la parole des jeunes ont représenté une part importante des missions de l'animateur-accompagnateur de Foix-Varilhes, Vincent, il a néanmoins admis avoir peu de visibilité sur la manière dont ces temps de prise de parole enregistrés pourraient être *de facto* employés au service d'une meilleure prise en compte des jeunes dans les politiques publiques qui les concernent :

« Le développement de l'expression libre, on l'a quand même beaucoup fait ici. [...] On se rend compte que les jeunes, bien sûr qu'ils ont des choses à dire, ils ont trop de choses à dire. [...] Moi dans l'objectif, c'est qu'on aussi ça soit des choses qu'on puisse mettre en place sur le long terme avec des changements dans les politiques publiques quoi. Pour l'instant, c'est demander à des jeunes des avis sur des questions et sans aucune répercussion à la fin, c'est un peu questionner dans le vent. Ce qui est pour moi est même pire que de rien faire au final. » (Vincent, animateur-accompagnateur, Ariège)

En Grand Est, les Assises régionales de la jeunesse ont rencontré des difficultés similaires. Elles ont été l'occasion d'organiser un « Parlement éphémère » pour recueillir la parole des participant·es, leur permettre d'exprimer leurs besoins et de voter pour des propositions d'actions pour la jeunesse. Néanmoins, les travaux du parlement éphémère n'ont duré que le temps de cet événement, qui n'a pas été reconduit. Les acteur·rices jeunesse présent·es ne se sont par ailleurs pas emparé des propositions formulées par les participant·es. Ces modalités de collecte de la parole restent ainsi pensées sur un mode événementiel et ne se traduisent pas en des actions concrètes.

Cette logique événementielle, que ce soit à travers le dialogue jeunes/élu·es ou à travers le recueil ponctuel de la parole des jeunes, confirme le constat issu de la littérature que le fait de « *donner une place aux jeunes* » se traduit surtout par le fait de récolter leur parole et/ou d'organiser des rencontres avec des élu·es, le plus souvent de leur territoire¹²⁶. Il ne leur est en revanche pas proposé de participer au cadrage d'un projet ou d'une politique publique, ni de s'engager d'eux-mêmes et de manière autonome dans une démarche de production de connaissances visant à alimenter la réflexion des professionnel·les et des élu·es¹²⁷.

Les effets de ces rencontres sont donc limités. **Cette logique événementielle ne peut à elle seule produire des effets sur le territoire, et pose la question de leur engagement et de celui des collectivités à plus long terme.**

¹²⁵ La *talk box* est définie par le porteur de projet comme « un espace d'expression libre au sein du PJC sous format de confessionnal anonyme ou les jeunes peuvent répondre à des sujets de société ». Source : document « Etats des actions et partenariats octobre 2022 » (mis à disposition de l'Agence Phare).

¹²⁶ F. Abadie, *Politiques intégrées de jeunesse*, op. cit.

¹²⁷ François Cathelineau, Caroline Arnal et Marion Le Tyrant, *Expérimentation « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire »*, Paris, Agence Phare, INJEP, 2023.

Tableau 5 – Points forts et limites des modalités de dialogue jeunes et élu-es

	Description de l'évènement	Points forts	Limites
Comités de suivi (Arize-Lèze) Tremplins de jeunes (Foix-Varilhes) (Ariège)	Des rencontres jeunes/élu-es en petit comité (3 ou 4 projets présentés) devant des élu-es du territoire, en présence des accompagnateur-trices de projets. Les jeunes présentent leurs projets et les élus réagissent en posant des questions.	*Des échanges en petit comité, propices à des discussions plus nourries. *Le caractère très concret des échanges, portant sur les projets des jeunes. *La présence d'élu-es locaux-ales, issu-es du territoire sur lequel les jeunes montent leurs projets, permettant de dessiner des pistes concrètes de collaboration.	*Des objectifs faiblement définis, nuisant à l'appropriation de ce temps par les élu-es, qui peinent à comprendre le but de leur présence. *Des attentes peu formalisées des jeunes vis-à-vis des élus (faire connaître le projet ? obtenir un soutien financier ? une visibilité sur le territoire ? etc.) nuisant à la formalisation d'objectifs concrets pour les échanges et à l'identification de la suite à leur donner. *Pas de suite donnée à ces temps (caractère événementiel)
Tremplin départemental (Ariège)	Evènement organisé en mars 2023 réunissant des jeunes porteurs-ses de projets collectifs et des acteur-rices du territoire (professionnels de jeunesse, acteurs économiques et associatifs, élus, etc.) au sein du Conseil départemental d'Ariège.	*Une préparation des jeunes en amont (présentations orales, préparation de <i>powerpoint</i>) *Un ciblage des acteur-rices et élu-es invité-es en fonction des besoins des différents projets. *Le caractère « formel » de l'évènement, permettant aux jeunes de réunir autour de leur table certains acteurs parfois difficilement accessibles. *Des échanges axés sur les projets des jeunes, leurs besoins et demandes concrètes, formulées aux	*Temps accordé aux échanges restreint. *Forte « sélectivité » des projets présentés (absence de projets individuels, moins aboutis et portés par des jeunes plus en difficultés) *Pas de suite donnée à ces temps (caractère événementiel)

		acteur·rices et élu·es présent·es. *Une médiation des échanges par des personnes chargé·es d'assurer l'égalité du temps de parole entre jeunes et professionnel·les. *Une formalisation des engagements pris par les professionnel·les	
Assises Régionales de la Jeunesse (Grand Est)	Evènement organisé sur quatre jours en novembre 2021, réunissant des jeunes, des représentant·es de chaque fédération départementale et des acteur·rices du territoire (élu·es, artistes, chercheur·ses en sciences sociales sur les questions de jeunesse, acteur·rices économiques).	*Des jeunes impliqué·es sur l'organisation et la préparation de l'évènement lors des deux journées d'installation. *Un évènement festif mêlant activités ludiques, temps de partage d'expérience et d'expression des besoins des jeunes (<i>via</i> le vote des 19 propositions du Parlement éphémère).	*Une organisation confuse et un évènement plusieurs fois reporté ; une difficulté à faire circuler les informations entre les fédérations départementales. *Une difficulté à mobiliser des jeunes – notamment en raison du choix de la date de l'évènement sur les vacances scolaires et de l'absence de groupes préexistants. *Des jeunes principalement mobilisés sur l'aspect organisationnel de l'évènement, peu sur sa conception. *Pas de suite donnée à ce temps en dépit du souhait des jeunes de réitérer l'expérience.
Rencontres jeunes et élu·es (Alsace) (Grand Est)	Soirée organisée en mars 2023 réunissant une vingtaine de jeunes (jeunes participant aux activités des Foyers Clubs d'Alsace et de Juniors Associations) et 12 élu·es de la communauté de communes. Après un temps d'échange pour se	*Des réunions préparatoires organisées avec les jeunes (qui ont choisi les thématiques) et les élus (pour les sensibiliser aux besoins des jeunes et s'assurer d'une écoute active). *Un temps de « brise-glace » qui permet à chacun de se rencontrer et de raconter son vécu en tant	*Une difficulté des jeunes à se sentir pleinement légitimes dans leurs demandes et une difficulté des élu·es à sortir d'une posture descendante à l'égard des jeunes. *Des objectifs faiblement définis et aucune concrétisation prévue de ces échanges.

	présenter, les jeunes et les élus sont répartis dans des petits groupes mixtes de 5 à 6 personnes, et discutent de deux thématiques : « <i>L'engagement des jeunes</i> » et « <i>Un lieu de vie pour les jeunes</i> ».	qu'élue ou jeune habitant·e de la commune. *Le caractère festif de l'évènement autour d'un buffet. *Des tables rondes qui laissent un temps long à l'échange, au récit de soi et à l'interconnaissance entre jeunes et élu·es.	*Pas de suite donnée à ce temps (caractère événementiel).
--	---	--	---

Cette dernière partie a permis d'identifier les effets et limites des expérimentations à trois échelles.

D'abord, **à l'échelle des structures porteuses, les expérimentations n'ont que peu permis une prise en compte accrue des questions de jeunesse**, du fait notamment de divergences d'intérêts et de perceptions entre les instances de gouvernance et les acteur·rices de terrain quant à la finalité des expérimentations et à leurs modalités de mise en œuvre. En outre, les besoins, avis et attentes des jeunes n'ont été que peu sollicités en amont et au cours des expérimentations, et n'ont pas permis de leur faire une place dans les réflexions stratégiques autour d'elles.

A l'échelle des partenariats ensuite, en Ariège comme en Grand Est, les relations partenariales nouées ont été largement dépendantes des réseaux préexistants des structures (fédération des Foyers ruraux en Grand Est, plateforme Territoires éducatifs en Ariège), et se sont traduites par des liens noués entre les animateur·rices-accompagnateur·rices avec un·e (ou quelques) interlocuteur·rices au sein des structures partenaires - ce qui a pu avoir des effets positifs sur la prise en charge des jeunes mais interroge quant à la pérennité de ces relations. De manière moins structurante et plutôt vers la fin de l'expérimentation, les animateur·rices-accompagnateur·rices ariégeois-es sont parvenu·es à nouer des relations avec des acteur·rices du territoire hors structures jeunesse, en particulier avec certains acteurs économiques.

Enfin, à l'échelle des élu·es du territoire, **les expérimentations sont restées relativement confidentielles et n'ont pas réussi à faire évoluer durablement le regard des élu·es sur la jeunesse**. D'une part, les contacts entre jeunes et élu·es ont principalement revêtu un caractère promotionnel, permettant surtout de mettre en avant des projets « phare », porté·es par les jeunes plus favorisé·es, et laissant dans l'ombre les projets des jeunes les plus en difficulté. D'autre part, le caractère ponctuel des actions de mise en lien entre jeunes et élu·es n'a pas permis de créer de nouvelles dynamiques autour des questions de jeunesse sur le territoire.

7.

Enseignements

L'évaluation permet de porter un regard nuancé sur deux projets visant à promouvoir les projets de jeunes sur les territoires ruraux. Les enseignements se situent à trois niveaux.

D'abord, l'évaluation a décrit et analysé la manière dont la culture professionnelle des structures porteuses conditionnait leur approche et la mise en œuvre des expérimentations. Elle montre que les deux expérimentations ont en commun **un registre d'action fondé sur l'informalité**, qui induit un certain nombre de conséquences aussi bien dans le recrutement et l'accompagnement des jeunes que dans la structuration de partenariats (7.1).

Ensuite, l'évaluation s'est attachée à décrire les types de projets et les profils des jeunes accompagnés et d'identifier, à l'aune de ces caractéristiques, les différents effets de l'accompagnement (7.2).

Enfin, au niveau du maillage territorial et des politiques publiques de jeunesse en territoire rural, des freins importants persistent malgré la volonté des structures porteuses de projet d'inscrire ces expérimentations sur leurs territoires et de faire une plus grande place aux jeunes (7.3).

7.1. Résultats portant sur les pratiques professionnelles et organisationnelles

D'abord, au niveau des pratiques professionnelles et organisationnelles, l'évaluation s'est attachée à décrire les registres d'action mobilisés par les porteur·ses de projet et à en analyser les effets sur les profils de jeunes recrutés et sur les projets de jeunes accompagnés.

A l'issue de l'évaluation, il apparaît que les structures porteuses de projet ont mobilisé un cadre d'action volontairement souple et peu normatif et fondé sur la culture professionnelle des animateur·rices socioculturel·les, inscrivant les expérimentations dans le registre de l'informalité.

Cette informalité se manifeste d'abord par **la transmission de savoirs pratiques, non académiques et induit une forte flexibilité** dans les modalités d'accompagnement déployées. Les accompagnateur·rices adaptent ainsi leurs horaires (travail en soirée et en le weekend), leur périmètre d'intervention (déplacement au plus près des lieux de vie des jeunes) en fonction des pratiques et besoins des jeunes sur les territoires, et revendiquent une disponibilité permanente. La faible formalisation des accompagnements déployés, au cœur des deux expérimentation, a permis, notamment en Ariège, **de faire émerger une posture d'« accompagnateur·rice de projets », à mi-chemin entre l'accompagnement à l'insertion professionnelle et l'animation socioculturelle.**

Cette informalité et la très forte personnalisation autour de la figure de l'animateur·rice a permis de créer une proximité avec les jeunes – et dans une certaine mesure une horizontalité – que les jeunes trouvent habituellement peu dans les institutions et structures spécialisées dans l'insertion socio-professionnelle qu'ils fréquentent. Cette informalité permet ainsi de **nouer des liens parfois forts** entre les jeunes et leurs accompagnateur·rices, en particulier lorsque les rencontres sont fréquentes.

Cette informalité a toutefois comme limites de rendre peu lisibles les expérimentations. L'hybridité et la grande diversité des missions tendent à limiter la lisibilité du périmètre de l'accompagnement et des compétences mobilisées par les animateur·rices ; les jeunes ne sachant pas précisément ce qu'ils peuvent attendre de l'accompagnement et n'en saisissent pas toujours les objectifs et les contours.

Au-delà, ce mode d'action apparaît faiblement pertinent pour élargir un public cible : faute d'une stratégie systématisée « d'aller vers » et de canaux formalisés de recrutement, les animateur·rices mobilisent majoritairement des jeunes proches voire bénéficiant déjà d'un accompagnement par les structures porteuses. Les expérimentations ont fait face à des difficultés pour atteindre des jeunes plus éloigné·es, et plus généralement pour recruter des jeunes, en particulier dans les intercommunalités ciblées par l'expérimentation en Grand Est. La proximité des jeunes avec les structures jeunesse reste donc l'un des facteurs facilitant l'entrée dans l'accompagnement.

Encadré 17 - Suite (et fin) des expérimentations ariégeoise et dans le Grand Est : de faibles possibilités d'essaimage

En Ariège, il était initialement prévu un essaimage des Pépinières d'initiatives sur six autres EPCI ariégeois, à l'issue des trois années d'expérimentation. Celui-ci est néanmoins compromis par le fait qu'aucun des acteurs du territoire ne se soit positionné pour prolonger le financement des postes des accompagnateur·rices/coordonateur·rices, ni pour le déployer sur d'autres territoires. Les trois postes de l'expérimentation (les deux accompagnateur·rices de projets et la coordinatrice départementale) n'ont donc pas été reconduits, ces dernier·ères n'occupent plus leurs fonctions, marquant la fin de l'expérimentation AJIR.

La question de l'essaimage s'est principalement posée à la fin de l'expérimentation, et surtout sous l'angle de la capitalisation des méthodes et de la diffusion sur le territoire, *via* la rédaction d'un « classeur » détaillant les méthodes mobilisées dans le cadre de l'expérimentation. Ce dernier a été finalisé à la fin de l'expérimentation, au cours de l'été 2024.

En Grand Est, les suites à donner à l'expérimentation ont fait l'objet de discussions régulières entre les animateur·rices jeunesse, qui craignaient de voir s'arrêter le projet à la fin du financement du FEJ. Ces dernier·ères, et notamment la coordinatrice régionale, souhaitaient une intégration des Campus Ruraux de projet aux activités habituelles des Fédérations départementales des Foyers Ruraux. Face aux difficultés rencontrées par les animateur·rices tout au long de l'expérimentation, au départ de la coordinatrice régionale, et faute de soutien de la part des directions et des élu·es des fédérations et de l'Union Régionale, il est donc peu probable que le projet des Campus Ruraux se poursuive.

La question de l'essaimage de l'expérimentation au-delà des Foyers Ruraux, que ce soit par d'autres structures et/ou sur d'autres territoires s'est peu posée au cours de l'expérimentation. **Le caractère peu défini et structuré du projet et les difficultés internes aux Foyers Ruraux rendent toutefois peu envisageable son essaimage.**

Enfin, concernant la répliquabilité, cette informalité qui contribue au caractère peu structuré des expérimentations, participe de la difficulté à « objectiver » et transmettre les compétences développées. La souplesse du cadre d'action et la faible formalisation « d'outils » rend ainsi peu envisageable une réplique des expérimentations et un essaimage des méthodes expérimentées hors du strict périmètre des animateur·rices jeunesse qui ont été associé·es à l'expérimentation. L'essaimage de projets suppose en effet de pouvoir s'accorder sur un cadre d'actions commun, dont les conditions ne sont pas réunies dans le cadre des deux expérimentations évaluées.

En revanche, **l'évaluation a montré l'intérêt d'un accompagnement souple et peu formalisé pour accompagner les jeunes les plus vulnérables.** A ce titre, des modalités de suivi personnalisées et rompant avec un accompagnement perçu comme rigide et institutionnel pourraient être appropriées par diverses structures d'accompagnements des jeunes afin de permettre à ces jeunes de trouver leur place dans l'accompagnement.

7.2. Résultats portant sur les besoins, attentes et parcours des jeunes

Ayant qualifié la posture informelle et flexible des animateur·rices-accompagnateur·rices, l'évaluation a identifié les effets de ces accompagnements sur les jeunes en fonction de leurs profils et du type de projet.

Tout d'abord, et dans la lignée des analyses sur la souplesse du cadre d'action, la notion de « projet de jeunes » reste peu définie à l'échelle des deux expérimentations, et renvoie aussi bien à des projets individuels que collectifs, touchant à des questions d'insertion socio-professionnelle, d'accompagnement social comme de projets à vocation plus événementielle et ludique, permettant aux structures expérimentatrices d'embrasser *a priori* un large spectre de jeunes et de projets.

Le peu de conditions posées à l'entrée dans l'accompagnement - possibilité d'avoir, ou non, un projet défini - **et l'acception large de la notion de projet retenue par les professionnel·les leur permet ainsi d'accompagner des démarches diversifiées.** Le cadre souple constitue un moyen de fournir une aide la plus appropriée possible aux jeunes.

A l'échelle des jeunes participant aux expérimentations, si certains projets accompagnés sont clairement définis et ont un objectif précis, d'autres peuvent au contraire émerger de l'accompagnement et sont autant d'occasions de poursuivre les liens entre jeunes et animateur·rices, à travers des projets « prétexte » donnant une finalité à l'accompagnement.

Les modalités d'accompagnement des jeunes et de leurs projets sont variables, et fonction des profils des jeunes (leur âge, le milieu social, l'origine territoriale ou la trajectoire résidentielle). L'accompagnement diffère sur deux critères principaux : le caractère plus ou moins ciblé – certain·es jeunes bénéficiant d'accompagnement extensif, sur différents pans de leur vie, tandis que d'autres bénéficient d'accompagnement ponctuels sur des points précis – et la plus ou moins grande horizontalité des relations entre jeunes et accompagnateur·rice.

Les effets de l'accompagnement sont particulièrement marqués pour les jeunes les plus faiblement dotés en capitaux et les plus éloigné·es des institutions, qui n'auraient pas trouvé leur compte dans une démarche d'accompagnement plus normative. Pour ces jeunes, les effets observés sont plus structurants et s'inscrivent dans les différents pans de leur vie (de la sortie de l'isolement à l'insertion socioprofessionnelle en passant par l'accès aux droits). Pour les jeunes plus dotés en capitaux, âgés de 14-18 (et encore scolarisés pour la majorité) et les plus de 25 ans (en voie d'insertion professionnelle ou déjà dans la vie active), les effets sont moins structurants et l'accompagnement représente davantage un « coup de pouce ».

L'analyse des différents types d'accompagnements permet de distinguer des facteurs de « succès » de l'accompagnement, se traduisant par une progression du jeune en matière d'insertion socioprofessionnelle :

- La nature et l'intensité du lien noué entre jeunes et animateur·rices, qui repose pour beaucoup sur la proximité, fonction d'une proximité sociale plus ou moins grande entre les deux parties (centres d'intérêt similaires, domaines professionnels proches, proximité des caractéristiques sociodémographiques) ;
- La capacité des animateur·rices à accompagner le projet spécifique du·de la jeune, qui dépend fortement de leur domaine de compétences et de leur capacité à mobiliser leur propre réseau. La difficulté à accompagner certains projets est ainsi révélatrice du fait que la mise en réseau des animateur·rices repose avant tout les réseaux personnels des accompagnateur·rices et axés sur les structures de jeunesse.

Ainsi, plus l'accompagnement s'adapte au profil des jeunes, et s'inscrit dans le temps long, plus ses effets sont structurants en matière de sortie de l'isolement et d'accès aux droits des jeunes les plus vulnérables. A ce titre, l'évaluation souligne le fait que l'expérimentation en Ariège a pu contribuer à prévenir des situations de rupture institutionnelle, et jouer un rôle de transition des jeunes vers des institutions d'insertion. **Il est ainsi possible d'analyser le rôle de l'animateur·rice-accompagnateur·rice comme celui d'un « guichet »** facilitant l'orientation des jeunes vers les structures de droit commun du territoire : l'accompagnateur·rice fait non seulement connaître ces structures aux jeunes mais les oriente également vers elles, de manière personnalisée, c'est-à-dire en les adressant directement à des professionnel·les qu'ils connaissent.

7.3. Résultats portant sur le maillage territorial et les politiques publiques de jeunesse en territoire rural

Enfin, concernant l'impact des projets sur leur territoire et sur les politiques publiques de jeunesse, l'évaluation montre que les expérimentations n'ont pas permis de décroisonner l'action publique à destination des jeunes sur le territoire. Cette difficulté des expérimentations à créer des politiques de jeunesse concertées et participatives dans les territoires ruraux s'explique de trois manières : parce que les élu·es n'ont été associé·es que ponctuellement, parce que les partenariats noués ne l'ont été que de manière informelle et que les jeunes n'ont été que faiblement intégré·es à l'expérimentation.

D'abord, l'analyse des partenariats noués montre une difficulté à formaliser l'association de nouveaux acteur·rices autour de l'accompagnement des jeunes. Les partenariats restent largement dépendants des réseaux préexistants des structures – et par conséquent autour des structures jeunesse du territoire, lorsqu'elles sont présentes. Marginalement, des liens ont pu être développés avec des structures « prescriptrices » et des acteur·rices « expert·es » (notamment sur le volet économique). Les liens se sont principalement traduits dans la création de liens interpersonnels, à la pérennité incertaine du fait de la non-reconduction de postes dédiés à l'issue des expérimentations. La faible lisibilité des expérimentations s'avère également un frein pour envisager des relations partenariales plus durables, que ce soit du fait de crainte de « concurrence » pour certains partenaires, d'une difficulté à se légitimer en tant qu'acteur·rices de l'insertion pour les animateur·rices qui portent les expérimentations. La visibilité réduite que les partenaires ont du projet en Grand Est, faute de communication sur le sujet et de stratégie formalisée pour développer les partenariats, a également limité la capacité de l'expérimentation à structurer une offre à destination des jeunes sur le territoire.

Ensuite, à l'échelle des élu·es sur le territoire, les fenêtres très ponctuelles ouvertes sur les questions de jeunesse ne suffisent pas à produire des effets structurants sur la prise en compte des jeunes et de leurs projets dans les territoires d'expérimentations. D'une part, les contacts entre jeunes et élu·es ont principalement été de l'ordre du marketing territorial, mettant en vitrine des projets « phare », porté·es par les jeunes plus favorisé·es. D'autre part, le caractère ponctuel des actions de mise en lien entre jeunes et élu·es n'a pas permis de créer de nouvelles dynamiques autour des questions de jeunesse sur les territoires.

Pour finir, alors qu'il s'agissait d'une attente forte des expérimentations, l'évaluation note que les besoins, avis et attentes des jeunes n'ont été que peu sollicités en amont et au cours des expérimentations. Ces dernier·ères ont ainsi occupé une place marginale dans les réflexions stratégiques autour des projets.

Fil rouge de cette évaluation, il apparaît ainsi de nouveau que la faible formalisation des méthodes déployées et le cadre souple des expérimentations ont rendu difficile la possibilité de produire des effets structurants sur les territoires.

Cherchant à savoir si, et dans quelle mesure, les modes d'accompagnement proposés correspondaient à la manière dont les jeunes ruraux se mobilisent sur leur territoire, l'évaluation souligne le caractère informel des deux expérimentations et le paradoxe inhérent à ce mode d'action.

Si l'informalité des modes d'action a permis de proposer des accompagnements souples et personnalisés, pertinents pour répondre aux besoins des jeunes et efficace pour accompagner celles et ceux aux parcours les plus complexes, cette informalité a eu comme limite de restreindre la lisibilité des expérimentations et leur capacité à opérer des changements structurants sur les territoires.

La souplesse des modes d'accompagnement (adapté à la temporalité des jeunes et susceptible d'évoluer selon leurs besoins), tel que proposé par les structures, s'avère pertinente pour encourager la mobilisation des jeunes sur leur territoire. Pour les plus jeunes, qui n'ont pas toujours formulé de projet précis, l'accompagnement au montage de projet de loisir permet d'impulser une dynamique et de répondre à leur envie de s'engager sur le territoire. Pour les jeunes les moins dotés en ressources, l'accompagnement « sur-mesure » autour d'un projet « prétexte » contribue à offrir un espace d'écoute, tout en favorisant la mise en place de démarches d'insertion socio-professionnelles, grâce aux liens de confiance noués. Pour les jeunes les plus dotés ayant déjà un projet, l'accompagnement plus horizontal représente un soutien bienvenu dans leurs démarches, complémentaires des autres offres sur le territoire.

Ces accompagnements se heurtent toutefois à plusieurs limites, qui en restreignent la pertinence et peuvent affecter leur efficacité.

- Corollaire de la souplesse de l'accompagnement, et de son caractère « sur mesure », l'évaluation souligne la faible lisibilité des expérimentations et leur difficulté à formaliser précisément les objectifs et le contenu des accompagnements ; ainsi que les difficultés à amorcer un travail partenarial avec des acteurs du territoire (en particulier en Grand Est).
- En Grand Est, le manque de diagnostic initial des besoins des jeunes et de réflexions approfondies sur les manières de les mobiliser a pu contribuer à une inertie dans les recrutements des jeunes, conduisant les animateur·rices à accompagner prioritairement des jeunes déjà proches des structures porteuses, et à leur proposer un format d'accompagnement peu innovant, se rapprochant de leur offre d'accompagnement habituelle, et davantage adressé à la partie la plus basse de la tranche d'âge visée par l'expérimentation. En dépit de ses objectifs initiaux, l'expérimentation a peiné à faire émerger et se saisir des initiatives des jeunes, et à les mobiliser durablement.
- Enfin, les effets restent circonscrits à un nombre restreint de jeunes, et sont très largement dépendants du temps dont disposent les animateur·rices, de leur capacité à déceler les besoins des jeunes et à les accompagner et/ou à les orienter vers les structures partenaires adéquates.

8.

Préconisations

Les grands enseignements qui se dégagent de l'évaluation nous permettent de produire des préconisations à trois niveaux : celui du pilotage des expérimentations (8.1), celui des modalités de mise en œuvre de l'accompagnement des jeunes (8.2) et enfin celui de la place des jeunes dans les politiques publiques qui les concernent (8.3). Pour chaque niveau de recommandations, nous formulons des objectifs et des préconisations associées.

8.1. A l'échelle de la gouvernance des expérimentations et des équipes qui les portent

Objectif 1 : Créer un cadre commun d'intervention au sein des équipes

Préconisation 1 : Préserver des temps de mise en commun des pratiques entre animateur·rices-accompagnateur·rices pour clarifier les rôles de chacun·e et se doter d'un cadre commun d'intervention, via l'élaboration d'un référentiel de pratiques. L'évaluation a montré que les temps d'échange de pratiques entre les professionnel·les avaient été particulièrement appréciés par ces dernier·ères, leur permettant de partager leurs expériences et difficultés, leur offrant un espace de soutien et de réflexion autour des problématiques liées à l'accompagnement des projets de jeunes. S'il importe de tenir compte des enjeux territoriaux et de ne pas chercher une harmonisation totale des pratiques entre tou·tes les professionnel·les, il serait toutefois pertinent de s'appuyer sur ces échanges pour clarifier les rôles de chacun – et notamment le rôle de pilotage – et capitaliser sur les pratiques de chacun·e.

Préconisation 2 : Formaliser une offre de services proposée aux jeunes tout en conservant la souplesse du mode d'action. L'évaluation a mis à jour le paradoxe du caractère informel de l'accompagnement proposé. Si l'informalité permet une latitude dans l'accompagnement des jeunes, le manque de clarification du rôle et des objectifs des accompagnateur·rices nuit à la lisibilité de leur mission auprès des jeunes comme des partenaires du territoire. Il s'agirait donc d'explicitier l'entrée des jeunes dans l'accompagnement et de spécifier les objectifs et le périmètre de l'aide apportée par les accompagnateur·rices, tout en conservant la souplesse dans les modes d'action proposés, qui représente précisément un atout majeur pour toucher des jeunes éloigné·es des institutions.

Préconisation 3 : Eviter la dispersion des financements alloués à l'accompagnement et les situations de pluri financement des postes. Le pluri-financement des postes d'animateur·rice jeunesse, lié à la nécessité des structures de rechercher des sources de financement, conduit à un éclatement des missions d'accompagnement et nuit à la disponibilité et à la lisibilité des missions des animateur·rices auprès des jeunes comme auprès des potentiel·les partenaires du territoire. Il est donc préconisé de s'assurer de la cohérence entre les différentes sources de financement du poste.

Objectif 2 : Diversifier les profils des personnes associées à la gouvernance des expérimentations

Préconisation 4 : Associer davantage les jeunes à la gouvernance et aux réflexions autour des projets qui les concernent. Ces dernier·ères ont été largement absent·es de leurs instances de gouvernance. Si les mobiliser sur le long terme peut s'avérer complexe, il pourrait néanmoins être pertinent de solliciter leur participation à des temps stratégiques (diagnostic de l'expérimentation, temps de bilan intermédiaire, COTECH, etc.) pour leur donner voix au chapitre.

Préconisation 5 : Favoriser la constitution d'équipes pluridisciplinaires pour l'accompagnement de projets de jeunes. L'accompagnement des projets de jeunes reposant pour beaucoup sur les réseaux dont disposent les équipes projets, une diversification des profils des professionnel·les impliqué·es (animateur·rices jeunesse, travailleur·ses sociaux·ales, chargé·es de développement territorial) permettrait d'élargir le spectre des jeunes rencontré·es et accompagné·es, d'enrichir l'offre d'accompagnement proposée, de légitimer le rôle des accompagnateur·rices de projet

auprès des acteur·rices du territoire et de faciliter le décloisonnement de l'action publique à destination des jeunes.

Préconisation 6 : Clarifier le rôle des élu·es et les modalités de leur participation aux expérimentations et au suivi des projets de jeunes. L'évaluation a mis en lumière une faible connaissance par les élu·es des expérimentations et une faible compréhension des raisons pour lesquelles ils étaient associés à certains temps forts, qu'il s'agisse des temps de gouvernance autour du projet ou des temps de découverte des projets de jeunes. Il s'agirait ainsi de clarifier les modalités d'implication des élu·es : au niveau de l'accompagnement des projets de jeunes (rencontres jeunes et élus et découverte des projets, recherches de soutiens et d'appui au déploiement des projets) et à l'échelle des politiques publiques (temps de diagnostic des besoins, de co-construction de réponses concrètes, de découverte du rôle d'élu·e aux jeunes).

8.2. A l'échelle de la mise en œuvre et de l'accompagnement des projets de jeunes

Objectif 3 : Mieux cibler les besoins des jeunes, et les ressources et enjeux des territoires

Préconisation 7 : Réaliser un diagnostic territorialisé des besoins des jeunes sur le territoire et formaliser les objectifs de l'expérimentation à cet égard. Les travaux de diagnostic réalisés en Ariège, et plus partiellement en Grand Est, ont mis en lumière les besoins des jeunes sur le territoire (freins à la mobilité, manque d'offre de loisirs sur le territoire, accès aux services publics etc.) mais ces constats ont peu été rendus opérationnels. Il s'agirait donc d'opérationnaliser et de territorialiser ces diagnostics en définissant la manière dont les projets peuvent répondre aux besoins des jeunes, en distinguant plusieurs registres d'intervention (actions mises en œuvre directement dans le cadre de l'expérimentation, actions de plaidoyer auprès d'autres acteurs, réorientations, etc.). La territorialisation de ces diagnostics et l'identification fine des besoins en fonction des profils et caractéristiques socio-démographiques des jeunes permettraient de cibler davantage les jeunes les plus éloigné·es des dispositifs traditionnels d'accompagnement.

Préconisation 8 : Définir l'échelon pertinent pour les différents types d'actions menées en fonction des besoins du territoire, et des ressources institutionnelles et associatives dont il dispose. L'évaluation a montré que les différents échelons territoriaux (région, département, intercommunalité et commune) étaient confrontés à des enjeux variés, dans un contexte d'éclatement de la compétence jeunesse, conduisant à une mise en œuvre hétérogène des actions expérimentales. A ce titre, clarifier dès le départ les défis auxquels sont confrontés les territoires permettrait d'assumer l'adaptation des actions en fonction des contraintes et leviers dont ils disposent. Un outil de diagnostic des ressources et besoins du territoire, renseignant de manière synthétique les besoins des jeunes, ressources existantes et capacités d'action de chacun sur le territoire, pourrait à ce titre être réalisé et mobilisable par les équipes. Il pourrait par exemple recenser les données suivantes :

- Profil des jeunes concernés (*âge, genre, milieu social, lieu de vie, niveau de diplôme, etc.*)
- Besoins identifiés ;
- Territoire concerné ;
- Ressources et acteurs déjà existants sur le territoire / limites des dispositifs existants ;
- Types d'actions concrètes à déployer (action directe, réorientation, action de plaidoyer, etc.)

Objectif 4 : Renforcer les effets de l'accompagnement des projets de jeunes en poursuivant le travail de mise en réseau

Préconisation 9 : Diversifier les modes de recrutement en multipliant les actions d'aller vers.

Il s'agit de veiller à proposer des modes de recrutement et un accompagnement mêlant « présentiel » (par des maraudes et des temps de permanence) et « en ligne » (à travers les réseaux sociaux traditionnellement mobilisés par les jeunes). Cela permettrait d'atteindre les jeunes les plus éloigné·es des structures jeunesse, de favoriser l'établissement d'un lien de confiance et d'assurer un soutien au long cours.

Préconisation 10 : Conserver une approche individualisée et une disponibilité forte des professionnel·les auprès des jeunes. Les effets de l'accompagnement – en particulier pour les jeunes les plus vulnérables – tiennent à la flexibilité et à la réactivité des animateur·rices. Il est donc essentiel de s'assurer d'une forte disponibilité de ces dernier·ères en individualisant et « désinstitutionnalisant » le plus possible les informations et l'accompagnement, notamment pour les jeunes perçu·es comme les plus éloigné·es.

Préconisation 11 : Poursuivre et renforcer le travail de mise en réseau des professionnel·les de jeunesse. Ce travail de mise en réseau pourrait s'appuyer sur le diagnostic territorial recensant les besoins des jeunes et acteur·rices du territoire, afin de limiter la constitution d'un réseau par « opportunité » autour des seul·es structures jeunesse. Cet élargissement du réseau pourrait avoir comme effet de diversifier les profils des jeunes recrutés. Cela permettrait par ailleurs aux accompagnateur·rices d'être en mesure de mieux orienter les jeunes vers les structures adéquates et de jouer un rôle de « guichet » vers l'ensemble des structures du territoire, limitant ainsi les effets de concurrence et permettant d'améliorer l'orientation des jeunes en situation complexe (vulnérabilités économiques, sociales, psychologiques) vers les partenaires *ad hoc*.

Préconisation 12 : Proposer des temps de formation aux professionnel·les afin de compléter leur connaissance du territoire et des structures présentes, et renforcer leur rôle de « porte d'entrée » vers les structures de droit commun. Si le caractère pluridisciplinaire des équipes accompagnant les jeunes est un atout indéniable pour proposer un accompagnement transversal, cela ne présuppose pas de leur connaissance préalable du territoire et des structures susceptibles de prendre le relais dans l'accompagnement des jeunes. Une formation en ce sens pourrait être proposée, dont le format serait à réfléchir et à adapter, par exemple : découverte des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat, formation sur les principaux droits auxquels peuvent prétendre les jeunes et découverte des structures d'accès aux droits ; formation aux usages des réseaux sociaux et aux techniques d'aller-vers en milieu rural, etc.

8.3. A l'échelle des politiques publiques

Objectif 5 : Opérationnaliser le dialogue jeunes/élu·es pour tendre vers des évolutions plus structurantes des politiques publiques

Préconisation 13 : Systématiser des instances de dialogue entre jeunes et élu·es. Les formats expérimentés en Ariège (les comités de suivi de projets de jeunes) ou en Grand Est (rencontres jeunes et élu·es en Alsace) pourraient être prolongés à travers des rencontres plus régulières. Si le format évènementiel et ponctuel de ces temps n'a pas permis de produire des résultats de long terme, ces

tentatives offrent un cadre d'échange riche entre jeunes et élu·es, se fondant sur des besoins concrets et les projets de jeunes. Des rencontres plus régulières entre jeunes et élu·es, sur un temps relativement long – plusieurs mois – pourraient favoriser une meilleure prise en compte des besoins des jeunes par les élu·es.

Objectif 6 : Permettre aux jeunes de prendre une place et de s'affirmer dans les instances de dialogue avec les élu·es

Préconisation 14 : Favoriser la préparation des jeunes à la prise de parole auprès des élu·es.

Cet accompagnement permettrait de clarifier l'objectif et les modalités de leur intervention, en clarifiant les points suivants : identification des besoins à adresser, des acteur·rices ayant vocation à y répondre, des moyens à déployer, des attendus de l'accompagnement, des engagements attendus des uns et des autres. Il serait possible à ce titre de s'inspirer de l'accompagnement mobilisé lors du Tremplin départemental ariégeois, à l'occasion duquel les jeunes avaient précisé les besoins relatifs à leurs projets et les actions nécessaires pour y répondre. Il pourrait également être envisagé de s'inspirer des démarches expérimentées dans le cadre des Parlements libres de jeunes créées par Aequitaz¹²⁸, qui vise à identifier les besoins des jeunes puis les acteurs pertinents à solliciter pour y répondre et à organiser des instances de dialogue. Cet accompagnement des jeunes pourrait comporter une dimension collective plus importante et sortir du seul cadre de l'accompagnement individuel. De fait, la rencontre individuelle entre des jeunes peu rompu·es à la discussion politique et des élu·es peut placer les premiers en situation de difficulté. On peut ainsi faire l'hypothèse que des formats collectifs, animés par des facilitateur·rices, atténueraient la distance sociale qui peut séparer les jeunes d'élu·es souvent plus âgé·es et faciliter le dialogue.

Préconisation 15 : Diversifier le profil des jeunes associés aux temps d'échanges avec les élu·es.

L'évaluation a montré que les jeunes associés aux temps d'échange avec les élu·es et acteur·rices du territoire étaient les jeunes les plus favorisé·es, dans une perspective de marketing territorial. Il s'agirait donc de compléter le caractère événementiel de ces rencontres par des temps plus réguliers. L'hypothèse peut être faite que la routinisation de ces temps constituerait un cadre sécurisant pour des jeunes peu familier·ères de ce type d'instances et permettrait de les rendre accessibles « symboliquement » aux jeunes qui en sont les plus éloigné·es.

¹²⁸ Voir <https://www.aequitaz.org/projets/parlement-libre-des-jeunes/>

9. Bibliographie

ABADIE Florence, *Politiques intégrées de jeunesse: une action publique renouvelée ?*, Paris, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (coll. « Cahiers de l'action »), 2019.

AERTS Anne-Thérèse, CHIRAZI Sandra et CROS Lucile, *Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains.*, Paris, Insee (coll. « Insee Première »), 2015.

AGENCE PHARE, *Évaluation de l'expérimentation FEJ/APOJ*, Paris, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2017.

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, « Les filles du coin ». *Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Sociabilités dans l'espace local rural populaire.*, Paris, INJEP (coll. « INJEP Notes & Rapports »), 2019.

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle et LONCLE Patricia, « Inégalités et entrée dans l'âge adulte : éclairage sur la situation des jeunes vivant en France », *Regards*, 2015, vol. 48, n° 2, p. 57-68.

BERNARDIN Jean-François, *La mobilité des jeunes, Avis du CESE n°2011-13*, s.l., (coll. « Les éditions des journaux officiels »), 2011.

BERTRAND Emmanuelle et LOPEZ David, « Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité », *Cahiers de l'action*, 2015, vol. 44, n° 1, p. 71-79.

BESSE Laurent, CHATEIGNER Frédéric et IHADDADENE Florence, « L'éducation populaire », *Savoirs*, 2016, n° 3, p. 11-49.

BESSE Laurent, DE LESCURE Emmanuel et PORTE Emmanuel, *La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation*, Paris, INJEP (coll. « Notes & rapports/rapport d'étude »), 2021.

BIER Bernard, « Politiques de jeunesse et politiques éducatives. Citoyenneté/éducation/altérité », *Débats Jeunes*, 2010, vol. 25, n° 1.

BRICE MANSENCAL Lucie, DATSENKO Radmila, GUISSÉ Nelly, HOIBIAN Sandra et LAUTIE Sophie, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017.*, Paris, CREDOC (coll. « INJEP Notes & Rapports »), 2017.

CATHELINEAU François, ARNAL Caroline et LE TYRANT Marion, *Expérimentation « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire »*, Paris, Agence Phare, INJEP, 2023.

CATHELINEAU François, LE TYRANT Marion et ARNAL Caroline, *Evaluation APDISCRI2 Expérimentation « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires de l'agglomération grenobloise et d'autres territoires métropolitains ou de banlieue : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire »*, Paris, Agence Phare, INJEP (coll. « Evaluation »), 2023.

CHAUVIÈRE Michel, « Peut-on parler d'une culture professionnelle des éducateurs ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 17 septembre 2009, n°7.

CHRISTIAN Maurel, « Education populaire et puissance d'agir: Les processus culturels de l'émancipation », *L'Harmattan, Paris*, 2010.

COLY Bertrand et EVEN Danielle, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, s.l., (coll. « Les avis du CESE »), 2017.

COQUARD Benoît, « "Paris ? Jamais de la vie". Goûts et dégoûts territoriaux chez les jeunes ruraux de classes populaires », *Savoir/Agir*, 2016, vol. 37, n° 3, p. 39-45.

COQUARD Benoît, *Que sait-on des jeunes ruraux ? Revue de littérature.*, Paris, INJEP (coll. « INJEP Notes & Rapports »), 2015.

DANSAC Christophe et VACHEE Cécile, « Les fonctions professionnelles de l'animateur: Un modèle à cinq dimensions comme repère pour l'analyse des compétences et de l'action. »

DREAN Laëtitia et RUGAMBAGE Norbert, *Accompagner les jeunes à l'entrepreneuriat, un vecteur d'insertion professionnelle ?*, Paris, INJEP (coll. « Jeunes : études et synthèses »), 2016.

GARRAUD Philippe, « Agenda/émergence » dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), 2019, vol.5e éd., p. 54-61.

GRELIER Francine, *Vers une théorie de l'action associative : la praxis de l'éducation populaire : l'étude de cas de l'animation socioculturelle citoyenne*, phdthesis, Université Rennes 2 ; Université Européenne de Bretagne, s.l., 2010.

KALALA MABULUKI Etch et SIURALA Lasse, « "Politiques intégrées de jeunesse" : difficultés et leviers d'action », *Cahiers de l'action*, 2019, vol. 54, n° 2, p. 95-100.

KESTEMAN Nadia, « L'accès aux dispositifs et droits sociaux des jeunes adultes. Quelques éléments de revue de littérature », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2017, vol. 125, n° 1, p. 87-94.

LABARONNE Daniel, JOLY Patrice, JARLIER Pierre, GALLIEN Patrice et DHUMEAUX Dominique, *Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un agenda rural*, s.l., 2019.

LEBON Francis, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte, 2009.

LEMETRE Claire et ORANGE Sophie, « Jeunes rurales – jeunes ordinaires », *Savoir/Agir*, 2016, vol. 37, n° 3, p. 9-13.

LEVY Julien, « Les "grands exclus" aux prises avec l'institution : entre normativité de l'insertion et "réconciliation institutionnelle" », s.l., Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société, 2016.

LONCLE Patricia, « Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants », *Agora débats/jeunes*, 2013, vol. 64, n° 2, p. 7-18.

LONCLE Patricia, « La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique », *Sociologie*, 2011, vol. 2, n° 2.

MOSER Heinz, MÜLLER Emanuel, WETTSTEIN Heinz et WILLENER Alex, *L'animation socioculturelle: fondements, modèles et pratiques*, s.l., Éditions ies, 2017.

MULLER Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 2000, vol. 50, n° 2, p. 189-208.

PALIER Bruno, *Path dependence*, s.l., Presses de Sciences Po, 2019.

PARISSE Jordan, « Construire des politiques « intégrées » en direction des jeunes », *Cahiers de l'action*, 24 septembre 2019, vol. 54, n° 2, p. 15-22.

PERRONNET Clémence, BOIVIN Claire et NEYBOURGER Paul, « Le mentorat : derrière une réponse unique et individualisante, des traitements différenciés selon les milieux sociaux des mentoré·es », *Sciences & Actions Sociales*, 2023, vol. 20, n° 2, p. 90-111.

RENAHY Nicolas, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte (coll. « Poche / Sciences humaines et sociales »), 2010, 286 p.

RENAHY Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, 2010, n° 40, p. 9-26.

RENAHY Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. », *Regards Sociologiques*, 2010, Mobilité/autochtonie : sur la dimension spatiale des ressources sociales, n° 40, (coll. « Regards Sociologiques »), p. 9-26.

RETIERE Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 2003, vol. 16, n° 63, p. 121-143.

RICHEZ Jean-Claude, « Education populaire: entre héritage et renouvellement », *Jeunesses : études et synthèses*, 2013, n° 14.

SABATIER Paul A., « Top-down and bottom-up approaches to implementation research: a critical analysis and suggested synthesis », *Journal of public policy*, 1986, vol. 6, n° 1, p. 21-48.

SOPHIE BERHUET, LUCIE BRICE MANSENCAL, LUCIE ETIENNE, NELLY GUISSSE, et SANDRA HOIBIAN, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression*, Etude du CREDOC pour la Fondation de France., s.l., 2020.

VIAL Benjamin, « Ne pas se sentir concerné par ses droits. Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles. », *Agora Débats / Jeunesses*, 2016, n° 74.

VIRGOS Julien, DANSAC Christophe et VACHEE Cécile, « animateurs jeunesse : Identités professionnelles en conflit, entre valeurs de l'éducation populaire et impératifs économiques », Athènes, Greece, 2016.

Mobilités des jeunes., Paris, Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, 2019.

« Rendre lisible la politique de jeunesse », *Cahiers de l'action*, 2011, vol. 32, n° 2, p. 35-53.

10.

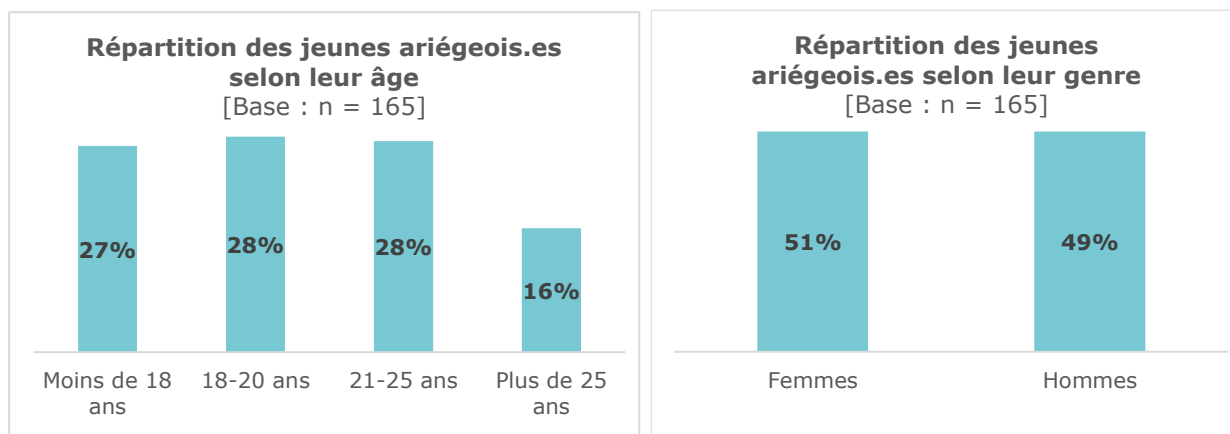
Annexes

A. Détail de l'analyse statistique des caractéristiques socio-démographiques des jeunes ariégeois

En Ariège, des jeunes accompagné·es vivant principalement en zone rurale, aux profils et situations diversifiés

En Ariège, 165 jeunes ont été accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation sur les deux territoires pilotes, Foix-Varilhes et Arize-Lèze. L'analyse des données recensées par les accompagnateur·rices de projet¹²⁹ permet notamment de décrire le profil sociodémographique de ces jeunes, ainsi que leur situation en termes de logement et de lieu de vie.

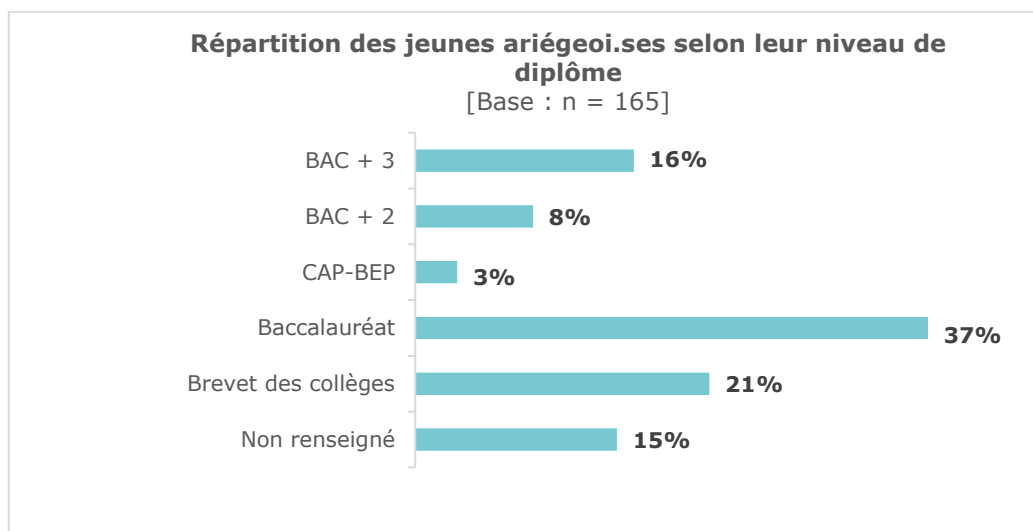
Tout d'abord, en termes de classes d'âge, si plus de la moitié des jeunes accompagné·es ont entre 18 et 25 ans (56%), **les jeunes mineur·es représentent plus d'un quart du public touché (27%), tandis que 16% des jeunes ont plus de 25 ans** – ce qui témoigne d'une certaine souplesse des professionnel·les vis-à-vis du critère d'âge définissant le public-cible de l'expérimentation. En ce qui concerne le genre, **les filles accompagnées sont tout autant représentées que les garçons**, puisqu'elles représentent 51% de l'échantillon.



Source : base de données recensant l'ensemble des jeunes accompagné·es en Ariège, 2021-2023, exploitation par l'Agence Phare. Lecture : 27% des jeunes ariégeois.es accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation ont moins de 18%, et 51% sont des femmes.

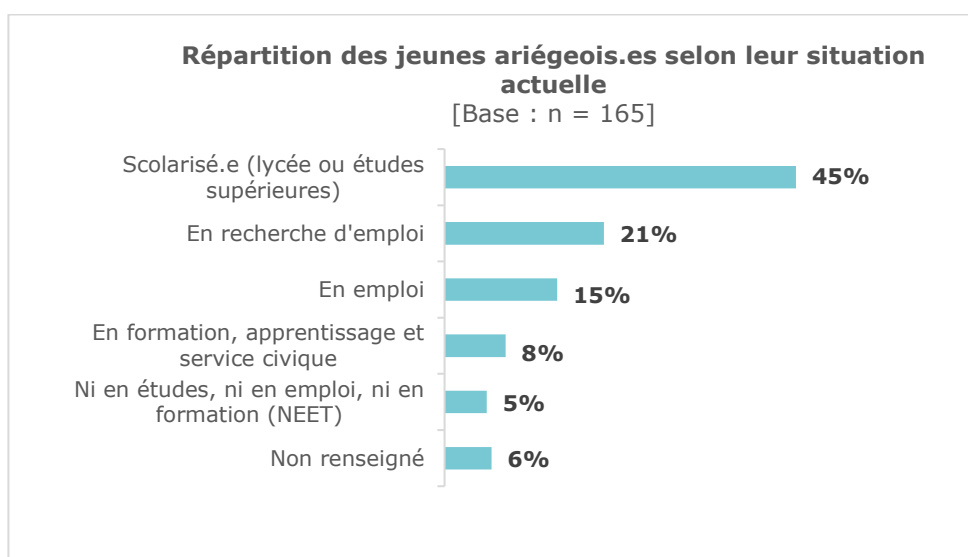
Si les jeunes ariégeois.es accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation ont des niveaux de diplôme hétérogènes, allant du Brevet des collèges aux études supérieures, **la majorité d'entre eux·elles détiennent le Brevet ou le Baccalauréat comme diplôme le plus élevé (58% au moins, selon la répartition des jeunes dont le niveau de diplôme est « non renseigné »)**. Ceci s'explique en partie par l'âge des jeunes, plus de la moitié étant encore en âge d'être au lycée ou en tout début d'études supérieures.

¹²⁹ Les données présentées ici s'appuient sur une base de données fournie par les porteur·ses de projet ariégeois.es et recensant un ensemble d'informations sur les jeunes accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation (n=165). Son analyse permet de tracer un portrait global de la population des jeunes touché·es par l'expérimentation sur les deux territoires pilotes ariégeois (Foix-Varilhes et Arize-Lèze).



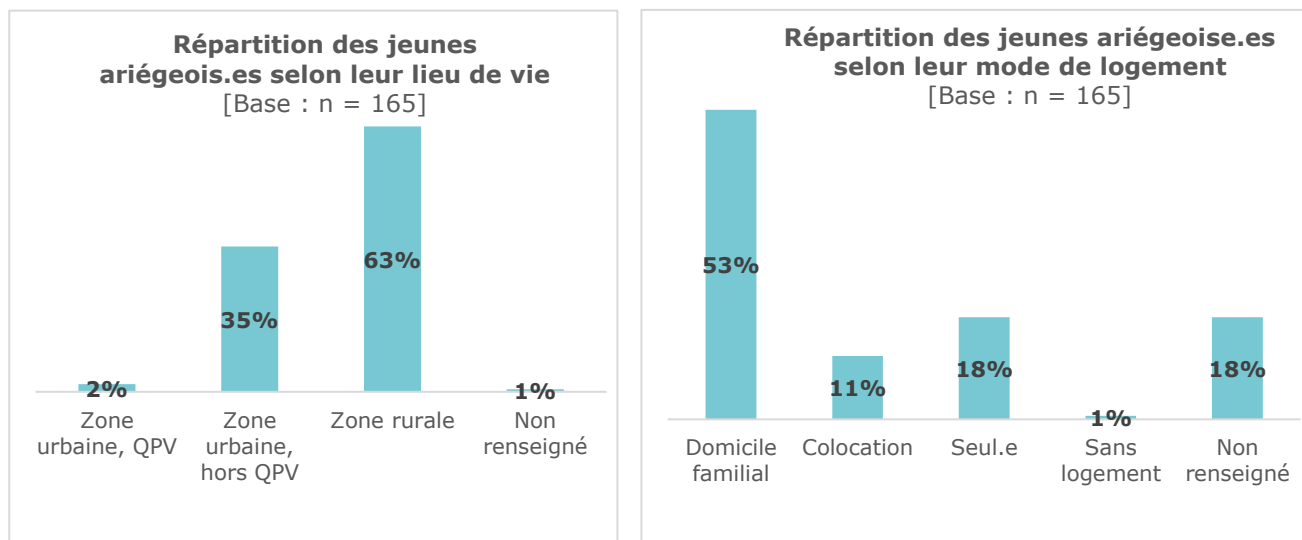
Source : base de données recensant l'ensemble des jeunes accompagné·es en Ariège, 2021-2023, exploitation par l'Agence Phare. Lecture : 37% des jeunes ariégeois·es accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation détiennent le Baccalauréat comme diplôme le plus élevé.

Les jeunes accompagné·es présentent également des situations diverses vis-à-vis de leur scolarité et/ou du marché du travail. Près de la moitié sont encore scolarisé·es, qu'ils·elles soient au lycée ou en études supérieures (45%), tandis près d'un quart occupent un emploi (15%) ou suivent une formation (8%). En revanche, **environ un quart des jeunes accompagné·es sont en recherche d'emploi ou font partie de la catégorie appelée NEETs (ni en emploi, ni en études, ni en formation).**



Source : base de données recensant l'ensemble des jeunes accompagné·es en Ariège, 2021-2023, exploitation par l'Agence Phare. Lecture : 45% des jeunes ariégeois·es accompagné·es dans le cadre de l'expérimentation sont scolarisé·es au moment de l'accompagnement.

En ce qui concerne leur lieu de vie, **la majorité des jeunes ariégeois-es accompagnés-es dans le cadre de l'expérimentation vivent en zone rurale (63%)**. Environ un tiers d'entre eux-elles habitent en zone urbaine, la plupart hors Quartier Prioritaire de la Ville. Il apparaît également que **plus de la moitié des jeunes vivent encore à leur domicile familial (53%)**, tandis que les jeunes habitant seul-es (18%) ou en colocation (11%) constituent une minorité de l'échantillon. Une fois de plus, ceci peut être mis en lien avec l'âge des jeunes accompagnés-es : **près de la moitié d'entre eux-elles ayant moins de 20 ans, ils-elles n'ont pas encore atteint l'âge de l'autonomie résidentielle**, plus ou moins tardif en fonction du milieu social et de la trajectoire scolaire.



Source : base de données recensant l'ensemble des jeunes accompagnés-es en Ariège, 2021-2023, exploitation par l'Agence Phare. Lecture : 63% des jeunes ariégeois-es accompagnés-es dans le cadre de l'expérimentation vivent en zone rurale, et 53% habitent au domicile familial.

Finalement, les jeunes ariégeois-es accompagnés-es durant les trois années du dispositif AJIR, **s'ils-elles sont nombreux-ses à avoir pour point commun de vivre en milieu rural et d'habiter chez leurs parents, se distinguent à d'autres niveaux, que ce soit en termes de genre, d'âge ou de trajectoires scolaires et professionnelles**. L'enquête qualitative a permis d'affiner l'analyse de ces profils, en mettant en lien les caractéristiques sociodémographiques des jeunes avec des variables comme leur rapport au territoire, leur proximité vis-à-vis des structures ou encore leurs besoins en matière d'accompagnement.

B. Questionnaire diffusé aux jeunes porteur-ses de projet

Tu as été orienté(e) ou accompagné(e) dans le cadre de l'expérimentation AJIR (Agir avec les jeunesses pour un impact rural). On entend par « accompagnement AJIR » toute forme de conseils ou d'aide que tu as pu recevoir d'un des accompagnateurs AJIR ([Prénom de l'animateur-riche]). Ce questionnaire est ANONYME, tes réponses personnelles ne seront pas communiquées aux accompagnateurs. Répondre à ce questionnaire ne te prendra qu'environ 10 minutes. Tes réponses seront très précieuses pour nous permettre de mieux comprendre ce que l'accompagnement AJIR t'a apporté. Merci beaucoup !

TON ENTREE DANS L'ACCOMPAGNEMENT AJIR

1. Comment as-tu entendu parler de l'accompagnement AJIR pour la première fois ?

- Par Internet ou les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc.)
- En voyant une affiche, un flyer
- Par le bouche-à-oreille au sein de ton entourage (amis, famille, collègues, etc.)
- Par un professionnel d'une structure que tu fréquentes (établissement scolaire, Mission Locale, PAAJIP, MJC, etc.)
- Via ta participation à un évènement sur le territoire (festival Terre de Couleurs, Block Party, week-end JEEK, etc.)
- Autre (à préciser) **[Réponse libre]**

2. Avant de rencontrer ton accompagnant(e) AJIR (Laura, Camille, Pauline ou Pierre), fréquentais-tu déjà une ou plusieurs structures jeunesse (par ex., le PAAJIP, Léo Lagrange, le Bureau Info Jeunesse (BIJ)) ?

- Oui, régulièrement
- Oui, de temps en temps
- Non, jamais

3. As-tu déjà fréquenté une structure d'insertion sociale (par ex., Pôle Emploi, Mission Locale, etc.) ?

- Oui, régulièrement
- Oui, de temps en temps
- Non, jamais

4. Sur quoi a porté ton accompagnement dans le cadre d'AJIR ? **[Plusieurs réponses possibles]**

- Sur le lancement ou le déploiement d'un projet spécifique (organiser un événement ou un voyage, monter ton entreprise ou ton association, etc.)
- Sur ton parcours de vie (confiance en toi, recherche d'emploi, demande d'aides financières, etc.)
- Autre (à préciser) **[Réponse libre]**

5. **[Si projet]** En quoi consiste le projet pour lequel tu as été accompagné(e) dans le cadre d'AJIR ?

Tu peux répondre avec tes mots, sans te soucier de l'orthographe. N'hésite pas à entrer dans le détail. Par ex., au lieu de « projet musical », tu peux écrire « création d'un groupe de rock avec des jeunes rencontrés grâce à mon accompagnant, et organisation de concerts dans le département ».

[Réponse libre]

LES MODALITES DE TON ACCOMPAGNEMENT

6. Est-ce que tu es en ce moment accompagné(e) dans le cadre d'AJIR ?

Réponds « oui » si tu vois en ce moment Laura, Camille, Pauline ou Pierre ; réponds « non » si ça fait un moment que tu ne les as pas vus, et que tu n'as pas prévu de les voir prochainement.

- *Oui*
- *Non*

7. [Si Q6=oui] Depuis combien de temps es-tu accompagné(e) dans le cadre d'AJIR ?

Autrement dit, depuis combien de temps est-ce qu'un des accompagnant(s) AJIR te donne des conseils sur ton parcours ou ton projet ?

- *Depuis plus d'un an*
- *Depuis plusieurs mois*
- *Depuis plusieurs semaines*
- *Depuis quelques jours*
- *On ne s'est vu(e)s qu'une fois*

8. [Si Q6=non] Pendant combien de temps as-tu fréquenté le/les accompagnant(s) AJIR ?

- *Pendant plus d'un an*
- *Pendant plusieurs mois*
- *Pendant plusieurs semaines*
- *On ne s'est vu(e)s qu'une fois*

9. [Si Q6=oui] À quelle fréquence es-tu en contact avec le/les accompagnant(s) AJIR, que ce soit en face-à-face ou à distance ?

- *Une fois par semaine ou plus*
- *Environ une fois toutes les deux semaines*
- *Environ une fois par mois*
- *Moins souvent qu'une fois par mois*

10. [Si Q6=non] Pendant cette période, à quelle fréquence étais-tu en contact avec le/les accompagnant(s) AJIR, que ce soit en face-à-face ou à distance ?

- *Une fois par semaine ou plus*
- *Environ une fois toutes les deux semaines*
- *Environ une fois par mois*
- *Moins souvent qu'une fois par mois*

11. Où ont lieu le plus souvent tes rendez-vous avec ce/ces accompagnant(s) AJIR ?

- *Dans une structure jeunesse (PAAJIP, Fabrique à Projets, etc.)*
- *Dans un lieu extérieur (café, parc, etc.)*
- *Chez toi ou chez un proche*
- *À distance (SMS, réseaux sociaux, appels, mails, etc.)*

- Autre

12. Indique à quelle fréquence tu réalises les activités suivantes avec ton/tes accompagnant(s) AJIR.

		Souvent	Parfois	Jamais
1	Vous discutez de ton parcours, tes envies, tes objectifs.			
2	Vous faites des démarches administratives (ex : faire un CV, faire une demande RSA, etc.)			
3	Ton accompagnant(e) t'indique d'autres personnes/structures à contacter (ex : un potentiel employeur, Mission Locale, Bureau Info Jeunesse, etc.)			
4	Vous préparez des rendez-vous importants (ex : entretien d'embauche, rencontre d'une association utile à tes projets, etc.)			
5	Ton accompagnant(e) te donne un coup de main dans la vie de tous les jours (ex : t'emmener en voiture à un rendez-vous)			
6	Vous discutez de sujets autres que ton projet ou ton parcours scolaire/professionnel (ex : actualité, loisirs, vie privée, etc.)			

LES APPORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT

13. Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ?

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord
1	Grâce à mon accompagnant(e) AJIR, j'ai appris à faire certaines démarches administratives (ex : <i>déclaration à l'URSAFF, demande de RSA, etc.</i>)				
2	L'accompagnement AJIR m'a permis d'identifier les personnes/structures du territoire qui pourraient m'aider (ex : <i>CAF, Mission Locale, professionnel dans le domaine qui m'intéresse</i>).				
3	Grâce à mon accompagnant(e) AJIR, je me sens capable de prendre directement contact avec un professionnel qui pourrait m'aider (ex : <i>CAF, Mission Locale, professionnel dans le domaine qui m'intéresse</i>).				

4	Mon accompagnant(e) AJIR m'a aidé(e) à trouver un emploi, un stage, un service civique, ou un (des) client(s).				
5	L'accompagnement AJIR m'a permis d'être plus à l'aise avec le fait de prendre la parole devant un groupe.				
6	Mon accompagnement AJIR m'a aidé(e) à prendre confiance en moi.				

10. [Si projet] La question qui suit porte plus spécifiquement sur le projet (association, événement, entreprise, etc.) pour lequel tu as été accompagné(e) dans le cadre d'AJIR. Dans quelle mesure es-tu d'accord avec les affirmations suivantes ?

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Pas vraiment d'accord	Pas du tout d'accord
1	Mon projet était déjà lancé au moment où j'ai commencé à être accompagné(e) dans le cadre d'AJIR.				
2	L'accompagnement AJIR m'a permis de passer de mes idées à l'action (par ex., me lancer dans les démarches à effectuer).				
3	L'accompagnement AJIR m'a aidé(e) à demander/obtenir des financements pour mon projet (par ex., dossier J pour le FDLA).				
4	L'accompagnement AJIR m'a permis d'avoir accès à une aide matérielle pour mon projet (par ex., accès à une salle, prêt de matériel).				
5	L'accompagnement AJIR a permis à mon projet de gagner en visibilité (par ex., rencontre d'élus, publication d'un article).				
6	L'accompagnement AJIR m'a permis de prendre confiance en la capacité de mon projet à susciter l'intérêt et l'adhésion d'autres personnes.				
7	Sans l'accompagnement AJIR, mon projet n'aurait pas existé ou n'aurait pas eu l'ampleur qu'il a aujourd'hui.				

11. As-tu eu l'occasion de rencontrer des élus dans le cadre de ton accompagnement ? *Par ex., un maire, un élu du conseil départemental.*

- Oui
- Non

12. [Q11 = oui] Si oui, dirais-tu que cela a été utile au développement de ton projet ?

- Oui, totalement
- Oui, plutôt
- Non, pas tellement
- Non, pas du tout

QUELQUES QUESTIONS POUR FINIR

13. A l'heure actuelle, dirais-tu que tu rencontres des difficultés en général par rapport à :

		Oui, tout fait	Oui, plutôt	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
1	Ton insertion dans la vie active (par ex., trouver un emploi, une formation, vivre de ton projet, etc.)				
2	Tes relations sociales (par ex., faire des rencontres, voir tes amis ou ta famille)				
3	Ta mobilité sur le territoire (par ex., pas de permis, manque de bus, etc.)				
4	Ta confiance en toi et en tes projets (par ex., croire en ton potentiel, en tes qualités)				

14. Tu es :

- Une femme
- Un homme
- Autre

15. Quel âge as-tu ? [Variable numérique]

16. Comment te déplaces-tu le plus souvent au quotidien ?

- J'utilise ma voiture (ou une voiture qu'on me prête)
- On me dépose en voiture (parents, amis, covoiturage)
- Je me déplace à pied ou à vélo
- Je prends les transports en commun

17. Depuis quand habites-tu en Ariège ?

- Je suis originaire d'Ariège
- J'ai emménagé en Ariège dans l'enfance ou l'adolescence

- J'ai emménagé en Ariège à l'âge adulte
- Je n'habite pas en Ariège

18. Où habites-tu actuellement ? Écris le nom de ta commune. *[Champ libre]*

19. Quelle est ta situation professionnelle actuelle ?

- Le projet pour lequel je suis suivi par AJIR constitue mon unique activité professionnelle
- Je suis scolarisé(e) (collège, lycée, études supérieures, dont stages)
- Je suis en alternance, en formation ou en apprentissage
- J'ai un emploi
- Aucune des situations ci-dessus

20. Quel est le niveau du diplôme le plus élevé que tu aies obtenu ?

- Inférieur ou égal au Brevet des Collèges
- CAP ou BEP
- Baccalauréat (général ou professionnel)
- Bac +2 (DUT, BTS)
- Bac +3 ou Bac +4
- Bac +5 ou doctorat

Les deux questions suivantes portent sur tes parents (ou les personnes que tu considères comme telles). Tu n'es pas obligé de répondre si tu ne souhaites pas en parler.

21. Que fait ta mère (ou parent 1) dans la vie ? Essaie d'être le plus précis possible dans ta réponse. Par exemple, indique « chef de service clientèle » et non « cadre » ; « recherche d'un emploi d'infirmière » et non « chômage ». S'il ou elle ne travaille plus mais a déjà eu un travail auparavant, donne la dernière profession exercée.

[Champ libre]

22. Que fait ton père (ou parent 2) dans la vie ? Essaie d'être le plus précis possible dans ta réponse. Par exemple, indique « chef de service clientèle » et non « cadre » ; « recherche d'un emploi d'infirmière » et non « chômage ». S'il ou elle ne travaille plus mais a déjà eu un travail auparavant, donne la dernière profession exercée.

[Champ libre]

23. Accepterais-tu d'être contacté(e) pour participer à un entretien plus approfondi autour de ton parcours / de ton projet ?

- Oui
- Non

Si oui, tu peux indiquer ici tes coordonnées (adresse mail ou n° de téléphone) :

.....

FIN DU QUESTIONNAIRE

C. Propositions votées aux Assises Régionales de la Jeunesse en milieu rural 2021.

1. Conseil municipal de 12-20 ans en parallèle du conseil municipal adultes pour traiter de questions de jeunesse et mettre à disposition un animateur référent qui fait le lien entre les deux pour veiller à ce que les jeunes ne soient pas influencés.
2. Protéger l'environnement, sauvegarder les paysages et valoriser le cadre de vie à la campagne.
3. Permettre aux jeunes de réhabiliter eux-mêmes un bâtiment inutilisé pour en faire un lieu de vie et de rencontre pour les jeunes.
4. Favoriser l'échange entre générations en instaurant une mixité d'âge dans les loisirs afin que les différentes générations puissent se comprendre.
5. Mettre en place un site internet ou une application proposant un calendrier à destination des jeunes en fonction de la localité, de la tranche d'âge et des centres intérêts.
6. Penser un affichage pertinent pour les jeunes dans les villages (pas seulement des affiches en mairie).
7. Mettre plus d'animateurs dans les villages.
8. Proposer plus de sorties culturelles de qualité lors de sorties scolaires.
9. Mettre en place des actions culturelles (musées, expositions, concerts...) itinérantes.
10. Mise en place d'une commission jeunesse par les jeunes ayant pour but de rendre visible leurs idées au travers des supports de communication de leur choix (liberté, autogestion, liberté d'expression)
11. Obligation pour les conseils municipaux d'avoir une mixité d'âge (intégrer des jeunes entre 18 et 30 ans)
12. Renforcer les liens entre l'éducation nationale et les animateurs socio-culturels. Contexte : répondre aux enjeux d'orientations, problème lié au fait de la méconnaissance des élèves avec la conseillère d'orientation.
13. Créer des aires de co-voiturage dans les villages
14. Organiser le transport autour de plusieurs modalités et de lignes directes.
15. Organiser le covoiturage à l'échelle locale
16. Communiquer sur les plateformes de covoiturage domicile → travail (ex : blabladdy)
17. Développer et communiquer sur des offres de transport à la demande
18. Aménager des pistes cyclables sécurisées entre les villes et les villages
19. Créer des auberges de jeunesse ou CROUS pour les lycéens à proximité des villes pour réduire les temps de transport (moins cher que l'internat, où les étudiants se retrouvent ensemble) → complexe multiservices.

D. Schémas des partenariats ariégeois

Le schéma ci-dessous a été projeté lors de l'événement de bilan de l'expérimentation AJIR en Ariège, au mois d'octobre 2023. Il récapitule les différents partenariats mobilisés dans le cadre de l'expérimentation. Certains relèvent de la plateforme Territoires Educatifs (Bureau Information Jeunesse, Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention, etc.). D'autres ont été mobilisés ponctuellement dans le cadre du soutien aux projets de jeunes (Initiative Ariège, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Radio Transparence) ou pour envisager certaines collaborations entre l'expérimentation et d'autres dispositifs ou structures intervenant dans le champ de la jeunesse (Campus Connecté, Atout Diversité). Enfin, le schéma mentionne certains partenaires mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation (collaboration autour de la communication : 2M-Net, Benjamin Babron).

agence**phare**